



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

---

---

Le mercredi 19 novembre 1986

Vol. 29 - No 63

**Président : M. Pierre Lorrain**

---

**QUÉBEC**

## Débats de l'Assemblée nationale

### Table des matières

Affaires du jour	
Projet de loi 83 - Loi modifiant la Loi sur la probation et sur les établissements de détention	4093
Commission plénière	
Étude détaillée (suite)	4093
Projet de loi 120 - Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal	
Reprise du débat sur l'adoption du principe	4102
Mme Carmen Juneau	4102
M. Jean Leclerc	4104
M. Jean-Pierre Charbonneau	4107
Mme Claire-Hélène Hovington	4111
M. Christian Claveau	4112
M. Maximilien Polak	4116
M. Jean-Guy Parent	4119
Affaires courantes	
Dépôt de documents	
Rapport de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec	4122
Réponses à des questions inscrites au feuillet	4122
Questions et réponses orales	
Étude du Conseil de la langue française transmise à la ministre responsable de l'application de la loi 101	4122
La situation dans les salles d'urgence des hôpitaux	4125
Offres d'achat de Domtar, Dofor et Donohue	4126
Mesures pour accroître le rendement des petites et moyennes entreprises (PME)	4128
L'aide aux personnes handicapées	4129
Projet de la Société d'amélioration de Milton Park	4130
Moratoire sur les équipements culturels	4131
Fermeture de lits dans certains hôpitaux du Québec	4132
La valeur des actions de Cambior	4138
Avis touchant les travaux des commissions	4139
Affaires du jour	
Affaires inscrites par les députés de l'Opposition	
Motion proposant que l'Assemblée demande au gouvernement de respecter ses promesses à l'égard de la santé et des services sociaux	4140
M. Jacques Rochefort	4140
Mme Thérèse Lavoie-Roux	4148
M. Lawrence Cannon	4152
Ajournement	4154

Abonnement: 40 \$ par année pour les débats de la Chambre  
Chaque exemplaire: 0,75 \$ - Index: 5 \$  
Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé au  
Service de la distribution des documents parlementaires  
Assemblée nationale du Québec  
1060, rue Conroy (rez-de-chaussée)  
Québec G1R 5E6  
Tél. (418) 643-2754  
Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762  
Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0709-3632

Le mercredi 19 novembre 1986

(Dix heures dix minutes)

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

Un moment de recueillement, s'il vous plaît.

Veillez prendre place.

M. le leader adjoint du gouvernement.

**M. Lefebvre:** L'article 54 du feuillet, M. le Président.

### Projet de loi 83

**Le Vice-Président:** Donc, nous sommes aux affaires du jour. À l'article 54, je comprends, M. le leader adjoint du gouvernement que vous faites motion pour que l'Assemblée se transforme en commission plénière pour la poursuite de l'étude détaillée du projet de loi 83.

**M. Lefebvre:** Oui, M. le Président. L'étude du projet de loi 83 est commencée en commission plénière. Il s'agit de continuer ce matin. Je fais donc motion pour transformer l'Assemblée nationale en commission plénière.

**Le Vice-Président:** Est-ce que cette motion est adoptée.

**Une voix:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Adopté. Donc, l'Assemblée se transforme en commission plénière.

### Commission plénière

#### Étude détaillée (suite)

**M. Saintonge (président de la commission plénière):** Donc, la commission plénière va maintenant poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 83, Loi modifiant la Loi sur la probation et sur les établissements de détention. Lors de l'ajournement du débat de la commission la semaine dernière, nous en étions rendus à l'article 8 du projet de loi. J'appelle en conséquence l'article 8. À l'article 8, nous avons reçu une modification qui se lit comme suit: "Modifier l'article 8 par: 1°...

**Le Président (M. Saintonge):** Oui?

**M. Latulippe:** ...simplement remplacé. On l'a retapé. Il n'y a pas véritablement de changement, mais des modifications, telles que des fautes de frappe, qui auraient pu...

**Le Président (M. Saintonge):** Très bien. M. le Solliciteur général, cela comprend l'ensemble des amendements que vous allez proposer au projet de loi en lieu et place de ceux que nous avons précédemment.

**M. Latulippe:** Sur ce qui reste à venir.

**Le Président (M. Saintonge):** Oui. Cela remplace ce que vous m'avez donné antérieurement, également, ce que vous aviez déposé.

**M. Latulippe:** Article 8 à...

**Le Président (M. Saintonge):** M. le député de Taillon, prenez acte aussi que nous enlevons les amendements reçus précédemment pour nous en tenir à ceux que nous recevons ce matin.

**M. Filion:** Je dois comprendre que cela remplace en totalité tous les amendements que vous nous aviez remis la dernière fois.

**Le Président (M. Saintonge):** Seulement ceux qui n'ont pas été adoptés.

**M. Filion:** Bien sûr. Ceux qui sont adoptés restent adoptés. Tous les amendements à venir.

**M. Latulippe:** À venir.

**M. Filion:** C'est cela, on se comprend.

**Le Président (M. Saintonge):** Très bien. Toujours à l'article 8, il y a la modification suivantes Modifier l'article 8 par: premièrement, le remplacement, dans les première et deuxième lignes de l'alinéa, des mots "modifié par l'article 19 du chapitre 29 des lois de 1985, est de nouveau modifié" par les mots "est modifié"; deuxièmement, par le remplacement du paragraphe 4° par le suivant: 4° par la suppression du paragraphe i; troisièmement, le remplacement, dans la troisième ligne du sous-paragraphe j.1, du paragraphe 5<sup>j</sup> des mots "et le fonds central" par les mots "ou à l'article 22.0.27". M. le Solliciteur général, sur l'article 8.

**M. Latulippe:** Oui, en fait, le premier alinéa, c'est de concordance. Le deuxième, surtout, c'est le paragraphe 4° où on supprime le paragraphe i. Le paragraphe i, auparavant, c'était le concept de travaux utiles qui sont dans les programmes d'activités qui sont maintenant sous la juridiction du fonds, donc, en dehors du

pouvoir réglementaire comme tel.

Le Président (M. Saintonge): M. le député de Taillon.

M. Filion: Le troisième?

M. Latulippe: De concordance.

M. Filion: De concordance. Adopté. L'amendement est adopté.

Le Président (M. Saintonge): L'amendement à l'article 8 est adopté. L'article 8 tel qu'amendé est adopté?

M. Filion: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): J'appelle maintenant l'article 9. À l'article 9, nous avons également un amendement. En fait l'article 9 a pour but d'insérer l'article 23.1 après l'article 23 et l'amendement est dans les termes suivants: Modifier l'article 23.1 proposé par l'article 9 du projet de loi par, premièrement, le remplacement dans les deuxième et troisième lignes du paragraphe 4° des mots "et de celles constituant le fonds central" par les mots "et chiffres ou à l'article 22.0.27 et détermine les placements et prêts d'un fonds qui doivent être autorisés par le Fonds central"; deuxièmement,

par l'addition, dans la deuxième ligne du paragraphe 6, après le mot "détention" des mots "et détermine les emprunts qui doivent être autorisés par le fonds central;" troisièmement,

par le remplacement du paragraphe 8 par le suivant: "8° détermine les cas dans lesquels l'autorisation prévue à l'article 22.0.3 ne peut être accordée sans avoir tenu compte d'un avis de la personne qu'il désigne au règlement;" quatrièmement,

par l'addition, dans la deuxième ligne du paragraphe 11, après le mot "incarcérée" des mots "lequel peut varier selon les critères qu'il détermine au règlement;" cinquièmement,

par l'addition, dans la troisième ligne du paragraphe 12, après le mot "détention" des mots "laquelle peut varier selon les critères qu'il détermine au règlement".

M. le Solliciteur général.

M. Latulippe: Le premier article, c'est l'habilitation. C'est le pouvoir habilitant au Fonds central d'autoriser les placements et les prêts des fonds locaux.

Les objectifs: ce sont des normes pour s'assurer que les fonds locaux puissent faire des emprunts, dans certains cas, des prêts, suivant certaines normes. C'est un peu le Fonds central qui est la caution du fonds local.

Le Président (M. Saintonge): M. le

député de Taillon.

M. Filion: Cela va pour le premier alinéa. Deuxièmement...

M. Latulippe: J'ai inclus un et deux parce que, dans les deux cas, cela vise les différents pouvoirs du Fonds central vis-à-vis des fonds locaux. Dans le premier cas, ce sont les placements et les prêts et, dans le deuxième, ce sont les emprunts.

M. Filion: J'attire votre attention sur le fait que nous avons déjà un sixièmement, le sixième alinéa de 23.1, soit le pouvoir habilitant concernant les règles et modalités relativement au pouvoir d'emprunt des fonds locaux. Je me demande dans quelle mesure il est nécessaire d'apporter la modification ou l'amendement que vous présentez ce matin relativement à la troisième ligne du quatrième paragraphe.

M. Latulippe: Oui, mais le sixième paragraphe auquel vous faites référence, c'est celui qui est amendé d'ailleurs par le deuxième...

M. Filion: Par le 2°.

M. Latulippe: Cela fixait les règles et les modalités relativement au pouvoir d'emprunt d'un fonds local, mais cela ne permettait pas que, pour emprunter, il faille l'autorisation du fonds central. C'était l'encadrement du pouvoir d'emprunt d'un fonds local, sauf que ce qui est ajouté détermine les emprunts qui doivent être autorisés par le fonds central. C'est le pouvoir qui habilite le fonds central dans certains cas à autoriser les emprunts des fonds locaux, par exemple, s'ils se portent caution.

M. Filion: À votre avis, le sixième paragraphe tel qu'amendé ne couvre pas l'amendement que vous suggérez au quatrième paragraphe?  
(10 h 20)

M. Latulippe: Où effectivement? Le sixième paragraphe tel qu'amendé ne couvre pas l'amendement tel que suggéré au paragraphe 4.

M. Filion: D'accord, cela va.

Le Président (M. Saintonge): Cela va. Donc, l'amendement proposé à l'article 9 est adopté?

Une voix: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): Adopté. L'article 9 tel qu'amendé est-il adopté?

M. Filion: Au sujet de l'article 9, M. le

Président, il s'agit évidemment - je l'ai souligné, je pense, lors de mon discours de deuxième lecture - du pouvoir réglementaire en quelque sorte qui découlera de cette loi. Le pouvoir réglementaire est très étendu. Il est regroupé ici pour les fins du projet de loi en treize paragraphes, c'est-à-dire que dans le projet de loi, on vient d'inscrire treize dispositions habilitantes à réglementer, et cela, toujours dans le cadre évidemment de l'objectif du projet de loi qui est: les fonds locaux et le fonds central pour les détenus. Par ailleurs, on parle beaucoup - et le gouvernement libéral en a parlé énormément - de déréglementation. On voit ici que dans un projet de loi d'à peine 20 articles, on crée un pouvoir réglementaire, on se donne un pouvoir réglementaire, le gouvernement se donne ou s'octroie un pouvoir réglementaire qui est particulièrement vaste et précis également. On le sait, un pouvoir réglementaire ne peut pas exister d'une façon démesurée; maintenant, il est clair que le pouvoir réglementaire doit être encadré. Le but de mon commentaire de ce matin n'est pas de faire remarquer qu'il n'est pas encadré, je pense qu'il est suffisamment encadré et, en ce sens, il est sûrement conforme à nos règles de droit. Il demeure quand même que ce pouvoir réglementaire est énorme. On peut soupçonner le genre de brique, le nombre de feuilles de papier qui découleront de l'exercice de ce pouvoir réglementaire. Ce qui veut dire que, lorsque viendra le temps pour un établissement de détention, pour un détenu ou même pour une personne qui désire connaître les tenants et les aboutissants du cadre légal dans lequel une activité se tiendra intra muros ou extra muros, cela va demander beaucoup de recherche. Cela va demander énormément de travail pour retracer, non seulement le projet de loi qu'on est en train d'adopter, mais également l'ensemble du pouvoir réglementaire.

Le Solliciteur général serait-il prêt à accepter que la réglementation qui découlera vraisemblablement de l'adoption du projet de loi 83 soit soumise à la commission des institutions pour examen, comme son collègue, le ministre des Transports, a accepté de le faire pour une loi concernant le ministère des Transports, pour que, en somme, les législateurs que nous sommes puissions avoir une connaissance réelle du cadre effectif dans lequel fonctionneront les fonds de détenus.

C'est beau d'adopter des lois, mais il y a beaucoup de choses qu'on ne connaît pas. Je vais donner un exemple au Solliciteur général, que je lui avais soulevé la dernière fois. C'est le pourcentage qui est prévu, sauf erreur, au paragraphe 11 où un règlement fixera, pour l'application de l'article 22.0.15, le pourcentage de la rémunération qui est due à une personne incarcérée, c'est-à-dire

le pourcentage de la rémunération qui sera effectivement donné aux détenus des prisons à la suite du travail qu'ils effectueront. C'est un règlement qui va nous apprendre quel est ce pourcentage.

La semaine dernière, le ministre ayant refusé, pour les raisons qu'il expliquait et avec lesquelles nous n'étions pas d'accord, mais enfin, d'inclure un minimum et un maximum dans la loi. Dans ce cas-ci, le règlement nous apprendra quel sera le pourcentage de la rémunération effectivement versée à une personne incarcérée. Ce ne sont pas les législateurs; c'est le gouvernement qui va fixer cela, encore une fois, de façon unilatérale.

En ce sens, est-ce que le Solliciteur général serait disposé à permettre à la commission des institutions, formée de parlementaires de cette Chambre, d'étudier cette réglementation en commission? Encore une fois, ce que je lui demande n'est pas un précédent en ce sens que le ministre des Transports a lui-même accepté dans un cas. Je pense que d'autres de ses collègues ont accepté. Cela va de pair - il est bon de le souligner - avec la réforme parlementaire que cette Assemblée nationale s'est donnée en 1984 pour permettre un meilleur contrôle réglementaire par les députés, par les membres de cette Chambre sur les contenus de la législation et de la réglementation.

**Le Président (Saintonge):** M. le Solliciteur général.

**M. Latulippe:** J'ai deux commentaires à faire sur ce que mon collègue, le député de Taillon, vient de dire. D'abord, dans un premier temps, mon collègue a dit qu'on fait grand état dans notre gouvernement de déréglementation. On ne devrait pas mélanger les pommes et les poires et tenter de tout mettre sous le concept de ce qu'il qualifie de déréglementation.

Je voudrais lui rappeler le mandat du groupe de travail sur la déréglementation. Ce mandat était de formuler des recommandations destinées à placer les entreprises du Québec dans une situation au moins aussi avantageuse que celles de l'Ontario, en ce qui concerne l'ensemble des conditions réglementaires qui affectent leur productivité. On se rend donc compte qu'il s'agissait certainement d'un comité qui considérait essentiellement la réglementation qui visait la compétitivité des entreprises. C'est clair; c'est le mandat.

Deuxièmement, à plusieurs reprises, la personne responsable de ce comité a dit que cela ne visait pas la réglementation ou la nécessité de réglementer, par exemple, dans les cas relevant de la sécurité. Je pense donc qu'il faudrait que les membres de l'Opposition lisent comme il le faut le rapport du groupe de travail sur la dérégle-

mentation et fassent la différence entre ce qui était visé par le groupe de travail en rapport avec la déréglementation et les règlements qu'on a devant nous.

Troisièmement, quand mon collègue parle de déposer devant la commission des règlements, je me demande dans quel cas son gouvernement l'a fait antérieurement. J'aimerais bien qu'on m'en cite, des cas. En particulier, au moment où l'ancienne Loi sur la probation et sur les établissements de détention avait été déposée, vous n'aviez pas déposé la réglementation alors que vous aviez un article 23 qui comprenait un pouvoir réglementaire couvrant de a à w.

Dans le cas qui nous concerne, quand on parle de l'article 23.1, en particulier, qui a trait aux pouvoirs réglementaires, je voudrais souligner à mon collègue que cet article reprend les pouvoirs de réglementation, en les précisant. C'est dans le cadre du rapport Scowen. Quand on a un pouvoir réglementaire, on doit l'utiliser de la façon la plus précise possible. Ce que l'on fait, finalement, c'est reprendre les pouvoirs de réglementation qui se trouvaient à l'article 23i, 23n à 23s et les articles suivants pour les rendre plus précis qu'ils ne l'étaient, plus balisés qu'ils ne l'étaient. Ils redeviennent l'article 23.1, paragraphes 1 à 13.

(10 h 30)

Pour plus de précision envers mon collègue, le député de Taillon, lorsqu'il fait référence à l'article 23.1.11, tel qu'amendé, parce que l'amendement a été accepté, c'est en fait l'article 23p, mais mieux balisé et plus précis qu'il ne l'était dans le projet de loi actuel. Il ne s'agit donc pas d'un nouveau pouvoir réglementaire. C'est un pouvoir réglementaire qui a été mieux précisé, mieux balisé et ce, dans l'esprit du rapport Scowen.

À mon avis, il est inapproprié de déposer et d'étudier des règlements. Il ne s'agit pas ici, comme je l'ai dit, d'un nouveau pouvoir réglementaire ou qui introduirait de nouveaux pouvoirs habilitants; c'est généralement la continuation d'un pouvoir qui est mieux balisé. Vous ne l'aviez d'ailleurs, je vous le souligne, pas fait au moment où vous aviez déposé votre projet de loi.

Le Président (M. Saintonge): M. le député de Taillon.

**M. Filion:** Je vous remercie, M. le Président. Manifestement, le Solliciteur général n'a pas lu le rapport de son collègue, l'adjoint parlementaire du premier ministre. Pour votre information, le rapport Scowen se divise en deux parties. La première partie concerne tout le contrôle législatif et réglementaire. À l'intérieur de cette première partie, le groupe de travail présidé par M. Scowen a émis plusieurs recommandations

visant à encadrer, à encercler, à restreindre le pouvoir réglementaire. Je ne reprendrai pas toutes les recommandations du rapport Scowen. Il y en a une notamment qui suggère, et peut-être votre chef le ferait-il, la création même d'un poste de ministre à la législation et à la déréglementation. Je vois quelques-uns de vos députés d'arrière-ban qui aimeraient cela que des postes de ministres soient créés. À tout effet, la première partie ne concerne pas de façon spécifique, comme vous le dites, les entreprises québécoises... Elle vise de façon générale l'exercice du pouvoir législatif et du pouvoir réglementaire.

Deuxièmement, lorsque votre collègue, le ministre des Transports - parce que c'est bon de regarder ce qui se fait ailleurs que dans les lois qui nous concernent strictement - dans le projet de loi 19, Loi modifiant l'assurance automobile, à l'article 155.3, a accepté de faire en sorte que les projets de règlement... Parce que, encore une fois, pour être bien précis, ma demande vise à ce que les projets de règlement soient soumis à la commission des institutions - ou à une autre commission si le Solliciteur général croit qu'il y en a une autre qui serait mieux habilitée à étudier les projets de règlement - donc, que les projets de décret, en ce qui concerne l'article 155.3 de la Loi sur l'assurance automobile, soient soumis à la commission des institutions.

Ce n'est pas pour retarder le processus. Vous ne m'avez amené aucun argument de fond, M. le Solliciteur général. Vous m'avez dit: Votre gouvernement ne l'a pas fait. Je vous rappellerai que la réforme parlementaire date de 1984. On commence à vivre cette réforme parlementaire et elle a été adoptée à l'unanimité par les deux formations politiques auxquelles nous appartenons. Il faut quand même, si on veut parler de réforme parlementaire, lui donner une chance de vivre. C'est vrai que cela n'a peut-être pas été fait par le gouvernement précédent auquel je n'appartenais pas, mais que ma formation politique dirigeait. On ne peut pas, je pense, reprocher au gouvernement de ne pas avoir utilisé, en un an et quelques mois, toutes les ressources d'une réforme parlementaire à laquelle, M. le Président, je sais que vous êtes particulièrement attaché, entre autres. Voilà un exemple où, sans nuire à personne, uniquement pour des buts de publicité maximale, uniquement pour permettre aux parlementaires d'exercer le rôle pour lequel la population les a élus, c'est-à-dire surveiller le contenu de la réglementation et de la législation... C'est une des fonctions que la population nous demande d'exercer. Pour pouvoir bien exercer ce mandat qui nous est confié par la population, il me semble que vous pourriez consentir, comme certains de vos collègues l'ont fait, à ce que les projets de règlements

soient soumis à la commission des institutions.

Dans ce sens, je termine avec une question. Est-ce que les projets de règlement découlant de l'adoption du projet de loi 83 sont prêts dans leur totalité? Je sais qu'il y en a déjà une partie qui existe; j'ai l'impression que d'autres vont venir s'ajouter. Est-ce que ces projets de règlement sont prêts? Si oui, j'aimerais, encore une fois, sur le fond de mon argument, que le Solliciteur général me donne une raison pour laquelle ce ne serait pas approprié de permettre à la commission de faire son travail et d'étudier les projets de règlement qui découleraient de l'adoption du projet de loi 83, ce qui ne devrait quand même pas tarder.

Le Président (M. Saintonge): M. le Solliciteur général.

M. Latulippe: Si mon collègue, le député de Taillon, a parcouru rapidement le rapport Scowen, il ne l'a probablement pas compris, parce que, lorsqu'il parle de déréglementation et qu'il y revient constamment, il devrait vraiment comprendre que cela vise essentiellement les secteurs d'activité économique. Il est exact que, lorsqu'on parle du contrôle du pouvoir réglementaire, le rapport Scowen, sous un autre angle, a fait plusieurs recommandations. Peut-être que mon collègue, le député de Taillon, aurait avantage à écouter ce que je vais dire s'il n'a pas lu le rapport Scowen. Cela lui donnerait des renseignements sur certaines recommandations de ce rapport qui dit que - je vais citer la recommandation 30 - lors de l'étude de projets de loi, les parlementaires portent une attention toute spéciale aux dispositions qui habiliteront un pouvoir de réglementation de façon que ces dispositions soient rédigées en termes précis, de façon qu'on comprenne bien ce qu'elles visent et quelle en est la portée. Probablement que mon collègue a passé rapidement sur cette disposition quand il a parcouru le rapport Scowen "à vol d'oiseau". Mais, s'il avait pu analyser cette disposition en rapport avec le pouvoir de réglementation, le pouvoir habilitant tel qu'on l'a rédigé dans le projet de loi 83, il se rendrait compte que l'article 23.1 et les différents pouvoirs de réglementation qui y sont contenus, les différentes dispositions habilitantes ont été conçus de façon à expliquer, à préciser en termes clairs les pouvoirs de réglementation de l'ancienne loi, qui étaient imprécis, pour ne pas dire nébuleux dans plusieurs cas. On a rédigé les dispositions habilitantes de ce projet de loi en respectant le rapport Scowen. Probablement que mon collègue a lu cela rapidement au moment où il a passé sur... Peut-être ne l'a-t-il pas lu. Peut-être n'a-t-il pas compris...

Quand mon collègue parle finalement de

la faisabilité ou de l'étude et de l'analyse des règlements, là on ne parle plus des pouvoirs habilitants parce que s'il avait compris cette recommandation 30 il aurait vu que... D'ailleurs il ne nous en a même pas parlé ce matin. Il n'a pas analysé le projet de loi en regard de l'article 30 du rapport Scowen.

Je passe sur son deuxième aspect. Il nous dit: On devrait déposer les règlements devant l'Assemblée. Il ajoute: Le rapport Scowen même suggère, recommande la création d'un conseil de la législation. C'est vrai. Je voudrais lui lire la recommandation 29 du rapport Scowen. Il a peut-être lu la première et la deuxième ligne mais il n'est pas allé jusqu'au bout: "Que le conseil de la législation et de la réglementation entreprenne des études de faisabilité visant à déterminer la possibilité pour le gouvernement de préparer chaque année, parallèlement à son budget de dépenses, un budget de réglementation fixant pour chaque ministère ou organisme un coût réglementaire à ne pas dépasser et qu'il fasse rapport au gouvernement à ce sujet dans un délai raisonnable." Il y a d'autres recommandations faites par ce conseil de la réglementation. Il y en a 26, 27, 28, il y en a plusieurs.  
(10 h 40)

Premièrement, est-ce que mon collègue approuve ce conseil de la législation et de la réglementation? Je comprends qu'il nous donne ce matin un appui au rapport Scowen. Je l'en remercie, je pense que c'est un bon geste de la part de l'Opposition.

M. Filion: C'est cela, soyez cohérent!

M. Latulippe: Justement, il doit l'approuver sans l'avoir lu. Deuxièmement, ce conseil de la législation n'est pas encore en place. Encore là, je me demande si mon collègue n'est pas en train de mettre la charrue devant les boeufs.

En conclusion, je ne pense pas qu'il soit approprié de déposer les règlements devant la commission, compte tenu de tout ce que je viens de dire, d'autant plus qu'il s'agit simplement d'une précision des pouvoirs réglementaires existants.

Le Président (M. Saintonge): M. le député de Taillon.

M. Filion: Je pense que le Solliciteur général se promène entre Orsainville et Saint-Georges-de-Beauce dans ce dossier-là. Il confond les pommes et les oranges.

M. le Président, est-ce que le Solliciteur général sait que les projets de règlement adoptés en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne sont soumis à la commission? Est-ce que le Solliciteur général sait que certains projets de règlement adoptés en vertu de la Loi sur

l'assurance automobile sont soumis à l'attention d'une commission parlementaire? Encore une fois, ce que j'aimerais que le Solliciteur général me donne, c'est une raison pour laquelle, au fond du débat, il ne voudrait pas que les projets de règlement découlant de l'énorme pouvoir réglementaire qui est contenu au présent projet de loi soient soumis à la commission des institutions. Je pense que ma question est claire.

**M. Latulippe:** Il s'agit d'un cas où le pouvoir réglementaire a été extrêmement bien balisé dans le projet de loi actuel, où on sait exactement les limites du pouvoir réglementaire, ce qu'on ne savait pas auparavant. Je pense qu'effectivement le public, la commission est suffisamment informée actuellement des balises de ce pouvoir réglementaire qui sont beaucoup plus précises que ce qui se trouvait auparavant. Je ne vois véritablement pas la nécessité de déposer ces règlements.

**Le Président (M. Saintonge):** M. le député de Taillon.

**M. Filion:** Pour l'information du Solliciteur général, j'ai fait venir le rapport Scowen, M. le Président, et j'attire votre attention sur la page 21. J'attire l'attention du Solliciteur général sur ce qui suit: "Une intervention des parlementaires dans la préparation de la réglementation". C'est précisément ce dont on parle tantôt. On dit: "La récente Loi sur les règlements... Il s'agit de la loi 12, malheureusement adoptée par cette Assemblée nationale, mais qui contenait une exception tellement large qu'elle évacuait le sens même du projet de loi.

Donc: "La récente Loi sur les règlements confère aux parlementaires un pouvoir de contrôle nouveau et très important sur l'ensemble de la réglementation québécoise." On a un pouvoir de désaveu, on le sait, mais qui est encore théorique et qui n'a jamais été exercé par l'Assemblée nationale. C'est un pouvoir qui demeure théorique.

"Bien qu'intéressant - ce n'est pas moi qui parle, c'est le rapport Scowen - ce pouvoir de désaveu demeure néanmoins d'un caractère exceptionnel. Ce serait donc une erreur, à notre avis, de faire reposer sur ce seul pouvoir de désaveu le rôle de l'Assemblée nationale en matière de contrôle de la réglementation. Celle-ci devrait se manifester au moment même de l'adoption de la loi, lors de l'étude des dispositions habilitant le pouvoir réglementaire et, par la suite, lorsque les règlements sont publiés sous forme de projet à la Gazette officielle."

La recommandation 32 du rapport Scowen, M. le Solliciteur général et je lis: "Que les commissions parlementaires

permanentes saisissent le plus souvent possible l'occasion que leur offre l'exigence de publication des projets de règlement contenus dans la récente Loi sur les règlements pour étudier les règlements lorsqu'ils sont encore au stade de projets et faire à leur sujet les recommandations qu'ils jugent utiles." C'est la recommandation 32.

Recommandation 33: Que les commissions parlementaires permanentes, lors de leur examen des projets de règlement, bénéficient non seulement des études coûts-avantages préparées et publiées par les ministères ou organismes qui les ont conçues, mais puissent en outre convoquer les fonctionnaires à l'origine de ces règlements et les interroger si nécessaire à huis clos sur le bien-fondé de ceux-ci et des politiques qui les sous-tendent.

M. le Solliciteur général, vous aurez beau faire les sparages que vous voulez. Je pense, premièrement, que le rapport Scowen est clair. C'est un rapport rédigé par votre collègue. Deuxièmement, je pense que ma question, ma demande et ma suggestion sont claires et précises. Et je ne fais pas de politique avec ceci: je pense que c'est très important pour les détenus, entre autres, dans les prisons, lesquels n'ont probablement pas la chance de nous écouter ce matin, mais pour lesquels le projet de loi 83 peut être important. Au lieu de vous promener entre Saint-Georges-de-Beauce et Orsainville, comme le font tous les détenus à cause des fermetures de prison que vous avez faites, moi, je vous ramène à Québec, à l'Assemblée nationale, au salon bleu, et je vous dis: Lisez 32, lisez 33, regardez ce que vos collègues, entre autres celui du ministère des Transports, ont fait, considérez ma demande et donnez-moi une réponse précise. Quand même!

**Le Président (M. Saintonge):** M. le Solliciteur général.

**M. Latulippe:** Il faudrait peut-être que mon collègue lise comme il faut le rapport Scowen.

**M. Filion:** Je vais vous le lire.

**M. Latulippe:** Justement...

**M. Filion:** Je vais vous lire 32, 33.

**M. Latulippe:** L'article 4.2, le nouveau règlement de l'Assemblée nationale permet à chacune des huit commissions permanentes de celle-ci d'étudier de leur propre initiative les règlements édictés par le gouvernement ou les organismes ou des projets qu'il propose suivant les mandats d'initiative. La récente Loi sur les règlements fournit à ces commissions une excellente occasion d'étudier les règlements lorsqu'ils sont encore au stade

de projets et de faire les recommandations appropriées puisqu'elle oblige la publication dans la Gazette officielle de tous les projets de règlement 45 jours au moins avant qu'ils puissent être édictés ou soumis pour approbation.

Je vous souligne de nouveau l'article 4 de la Loi sur les règlements: "Tout projet de règlement doit être transmis pour examen

- c'est l'examen des projets de règlement - au ministre de la Justice ou à une personne qu'il désigne," etc. Attendez qu'ils soient publiés. Vous pourrez toujours le faire sur un mandat d'initiative ou d'une commission. C'est ce que l'article 32 dit: que les commissions parlementaires permanentes saisissent le plus souvent possible l'occasion que leur offre l'exigence de publication des projets de règlement contenue dans la récente Loi sur les règlements.

Je pense qu'à ce stade-ci... et je souligne à nouveau la même chose, M. le député de Taillon: On a un projet de règlement qui n'est pas nouveau ce ne soit finalement que des règlements qui sont précisés par rapport à ceux qui étaient édictés dans l'ancienne loi. On n'introduit pas ici dans l'article 23a, véritablement, de nouveaux pouvoirs réglementaires. On les précise. On les balise. Je répète qu'il n'y a pas, compte tenu de cela, utilité à ce stade-ci - on verra plus tard, quand il y aura publication; vous utiliserez, si vous le désirez, les pouvoirs qui sont prévus par les différentes lois - je répète que ce n'est pas mon intention à ce stade-ci de les déposer devant la commission.  
(10 h 50)

Le Président (M. Saintonge): À ce stade-ci, est-ce que l'article 9 tel qu'amendé est adopté?

M. Filion: M. le Président, je me rends compte que le Solliciteur général prolonge tout simplement une attitude qu'on trouve malheureusement trop souvent au gouvernement libéral, c'est-à-dire qu'on dit une chose et qu'on en fait une autre. Je l'inviterais à parler à son collègue, le ministre des Transports, à parler à celui qui porte le nom de Scowen - je m'excuse de l'appeler par son nom, mais le rapport porte son nom - le député de Notre-Dame-de-Grâce.

La demande que je formulais n'était pas un précédent, ce n'était pas la lune. Cela n'aurait pu être qu'excellent pour ces projets de règlements qu'ils soient étudiés par les parlementaires. Cela aurait pu donner plus de crédibilité même à la réglementation lorsqu'elle va entrer en vigueur. C'est cela le but de la réforme parlementaire parce que les citoyens ont à vivre avec les lois et ont à vivre avec les règlements aussi. Cela en fait un joli paquet pour le monde, et si on est capable en tant que parlementaires de diminuer l'armature législative et régle-

mentaire qu'on leur inflige dans certains cas... Tous les gouvernements, M. le Solliciteur général, ont fait un peu la même erreur. Ce que je dis là n'est pas strictement inhérent à ce qui se passe depuis onze mois, bien que, depuis onze mois, je dois vous dire que c'est encore pire. En somme, tous les gouvernements ont fait cette erreur, et, quand on est capable comme parlementaires de passer au crible ces projets de règlement, dans certains cas les assouplir, les alléger, à ce moment, je pense que c'est uniquement dans l'intérêt public.

À tout effet, je vois que le Solliciteur général ne bronchera pas, M. le Président et ne se rendra pas à ma suggestion, pourtant aussi courtoise qu'efficace, pour bonifier son projet de loi. Dans ce sens, nous sommes prêts à adopter sur division...

Le Président (M. Saintonge): D'accord.

M. Filion: ...sur division, l'article 9 du projet de loi.

Le Président (M. Saintonge): Très bien. L'article 9 du projet de loi est adopté sur division. J'appelle maintenant l'article 10 du projet de loi.

M. Filion: C'est une concordance.

Le Président (M. Saintonge): Nous avons également reçu un amendement qui prévoit ce qui suit: "Remplacer l'article 10 par le suivant: 10. L'article 24 de cette loi est abrogé."

M. Latulippe: C'est de concordance avec la loi sur les règlements.

M. Filion: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): Est-ce que l'amendement est adopté?

M. Filion: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): Est-ce que l'article 10 tel qu'amendé est adopté?

M. Filion: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): Adopté tel qu'amendé.

M. Filion: L'article 11 est de concordance également?

M. Latulippe: Oui, avec les articles 8 et 9.

Le Président (M. Saintonge): J'appelle l'article 11.

M. Filion: Adopté.

**Le Président (M. Saintonge):** Adopté. J'appelle l'article 12.

**M. Latulippe:** C'est de concordance avec les articles 2 et 7.

**Le Président (M. Saintonge):** Est-ce que l'article 12 est adopté?

**M. Filion:** Juste une petite seconde! Vous avez dit avec?

**M. Latulippe:** Avec les articles 2 et 7.

**M. Filion:** D'accord. C'est de concordance pour la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. C'est cela?

**M. Latulippe:** C'est cela.

**M. Filion:** C'est cela. C'est de concordance et cela fait en sorte, évidemment, que les gens qui travailleront à l'intérieur de ces programmes d'activités seront couverts par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

**M. Latulippe:** De la même façon qu'ils l'étaient.

**M. Filion:** De la même façon qu'ils l'étaient. Alors, adopté.

**Le Président (M. Saintonge):** L'article 12 est donc adopté. Article 13? M. le Solliciteur général.

**M. Latulippe:** L'article 13 est un article de concordance avec les articles 2 et 7.

**M. Filion:** Adopté.

**Le Président (M. Saintonge):** L'article 13 est adopté. J'appelle maintenant l'article 14.

**M. Filion:** Concordance également.

**M. Latulippe:** Oui.

**M. Filion:** Adopté.

**Le Président (M. Saintonge):** L'article 14 est adopté. J'appelle maintenant l'article 15. Nous avons reçu à l'article 15 une demande d'amendement qui se lit comme suit: "Ajouter dans la quatrième ligne de l'alinéa de l'article 15 après le chiffre 12.1, les mots "compte tenu des adaptations nécessaires"."

M. le Solliciteur général.

**M. Latulippe:** Oui, c'est encore de concordance avec 11 et 12.1.

**Le Président (M. Saintonge):** Un instant, s'il vous plaît!

**M. Latulippe:** L'amendement est de concordance et l'article est de concordance.

**M. Filion:** C'est cela. Adopté à l'amendement et adopté à l'article tel que modifié, M. le Président.

**Le Président (M. Saintonge):** Cela va. L'amendement à l'article 15 est adopté. L'article 15 tel qu'amendé est adopté. J'appelle maintenant... Vous êtes plus rapide que moi M. le Solliciteur général...

**M. Latulippe:** Excusez-moi.

**Le Président (M. Saintonge):**...vous précédez mon crayon. J'appelle l'article 16. M. le Solliciteur général, de concordance?

**M. Latulippe:** C'est de concordance.

**M. Filion:** Adopté.

**Le Président (M. Saintonge):** Adopté. L'article 16 est adopté. J'appelle maintenant l'article 17. L'article 17 est-il adopté?

**M. Filion:** Adopté.

**Le Président (M. Saintonge):** Adopté. J'appelle maintenant l'article 18. À l'article 18, nous avons reçu un amendement. Les amendements proposés couvrent les articles 18 et 19 et également 19.1. Donc, nous allons procéder à ce moment sur l'amendement à l'article 18. Remplacer l'article 18 par le suivant: "Tout fonds au bénéfice des personnes incarcérées est tenu aux obligations et possède tous les droits découlant des programmes d'activités rémunérées établis dans l'établissement de détention où il est constitué.

"Il est réputé avoir été partie à tous les actes posés à l'égard de ces programmes depuis leur institution dans l'établissement et est substitué à ceux qui ont alors agi.

"De la même manière, il est titulaire des droits sur les biens composant le fonds au bénéfice des personnes détenues de l'établissement de détention où il est constitué."

**M. Latulippe:** En fait, l'article est là pour valider les actes posés par les anciens fonds locaux, qui, comme on le sait, n'avaient aucune personnalité juridique et les actes posés par les personnes administrant ces fonds qui ont agi pour un fonds sans nécessairement avoir de pouvoirs juridiques pour le faire. C'était véritablement un des problèmes importants qu'on avait avec l'ancien projet de loi où vous aviez créé des fonds qui n'avaient pas de personnalité

juridique où les personnes administreraient et déposaient des raisons sociales, etc., sans juridiquement pouvoir le faire. Des gestes ont été posés et des actes juridiques et on corrige les erreurs du passé par cet article.

**Le Président (M. Saintonge):** M. le député de Taillon.

**M. Filion:** Adopté.

**Le Président (M. Saintonge):** L'amendement à l'article 18 est adopté.

**M. Filion:** Sauf, évidemment, que lorsque le Solliciteur général dit qu'on corrige les erreurs du passé par cet article, comme je l'ai dit la semaine dernière, la loi dans ce cas n'innove pas, la loi vient suivre un changement qui est survenu dans les faits. Au bout d'un certain temps d'expérimentation et d'expérience, on se rend compte qu'une loi pourrait être nécessaire pour donner une existence juridique ou pour encadrer de façon légale des choses qui se font déjà. En ce sens, je ne crois pas que le Solliciteur général puisse parler d'erreurs parce que, lorsqu'on commence quelque chose, on expérimente et il est normal que lorsqu'on expérimente des choses, on doive par la suite ajuster le tir. Sinon, si nous voulions être parfaits en partant, nous ne réussirions pas grand-chose, pas plus au gouvernement qu'ailleurs. Si l'on veut avancer dans la vie en général et dans notre histoire en particulier, bien, mon Dieu, il faut commencer, dans certains cas, à neuf. À ce moment-là, lorsqu'on commence à neuf, c'est normal qu'on rajuste le tir en cours de route comme le fait le projet de loi. Vous parlez d'erreurs, je pense que le mot est un peu fort. Je pense qu'on vient préciser l'alignement pour les années à venir.

Vous savez, une loi ce sera toujours un texte très circonstancié. Ce n'est pas une table de Moïse qu'on fait, c'est juste un texte de loi et on pourrait le modifier dans deux ans. Si vous le modifiez dans deux ans vous ne direz pas: Je viens corriger mes erreurs. Vous allez dire: On vient rajuster le projet de loi pour le rendre un peu plus conforme à la réalité. Je ne vous dirai pas non plus: Vous avez fait des erreurs il y a deux ans. C'est normal. Alors, à part cette remarque sans conséquence, M. le Président, nous sommes prêts à adopter l'article.

**Le Président (M. Saintonge):** M. le Solliciteur général.

**M. Latulippe:** Sauf que j'aurais simplement un point à souligner à mon collègue, le député de Taillon. Peut-être que lorsqu'on a pensé, à l'époque, créer un fonds qui aurait le pouvoir de poser des actes, où des personnes administreraient ce fonds-là, on

aurait pu penser le faire légalement. Cela aurait été peut-être une conclusion logique que, lorsqu'on crée un fonds, lorsqu'on met de l'argent dans ce fonds, lorsque des gestes sont posés et lorsque des sommes sont dépensées à même ce fonds, ce soit fait légalement et qu'il y ait une personnalité juridique à ce fonds. Il me semble que c'étaient les règles de l'art et la base de penser qu'au moins l'argent du fonds puisse être dépensé légalement. En tout cas... En dehors de ce complément de réponse, on s'entend sur le principe.  
(11 heures)

**Le Président (M. Saintonge):** D'accord. M. le député de Taillon.

**M. Filion:** J'aurais des choses à ajouter, mais je le ferai sur une autre tribune, M. le Président. Je ne partage pas tout à fait la philosophie du Solliciteur général sur le rôle des lois dans notre société et à quel moment les interventions législatives doivent survenir.

**Le Président (M. Saintonge):** L'amendement à l'article 18 est-il adopté?

**M. Filion:** Adopté.

**Le Président (M. Saintonge):** Adopté. L'article 18, tel qu'amendé, est-il adopté?

**M. Filion:** Adopté.

**Le Président (M. Saintonge):** Adopté. J'appelle l'article 19; il y a également un amendement qui se lit comme suit: Remplacer l'article 19 par le suivant: "Le fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées est tenu aux obligations et possède tous les droits relatifs au fonds central administré par le service de la probation et des établissements de détention. Il est réputé avoir été partie à tous les actes posés à l'égard de ce fonds depuis son institution et est substitué à ceux qui ont alors agi." Cet amendement est-il adopté?

**M. Filion:** Cela a bien de l'allure!

**Le Président (M. Saintonge):** Ah! Excusez-moi, il y a un autre alinéa: "De la même manière, il est titulaire des droits sur les biens composant ledit fonds." M. le député de Taillon.

**M. Filion:** Ah! d'accord! Je cherchais également la dernière partie et je viens de la retrouver. Cela va, adopté.

**Le Président (M. Saintonge):** L'amendement à l'article 19 est-il adopté? Adopté. L'article 19, tel qu'amendé, est-il adopté?

**M. Filion:** Adopté.

**Le Président (M. Saintonge):** Adopté. De la même façon, par l'amendement proposé par le Solliciteur général, nous ajoutons l'article 19.1 qui se lit comme suit: "Les dossiers et documents relatifs à un fonds au bénéfice des personnes détenues et ceux du fonds central administré par le service de la probation et des établissements de détention deviennent respectivement les dossiers et documents du fonds constitué au bénéfice des personnes incarcérées pour lesquelles ils ont été tenus et ceux du fonds central." Cet amendement est-il adopté?

**M. Filion:** Cela a bien de l'allure!

**Le Président (M. Saintonge):** Cet amendement est donc adopté. L'article 19.1 est adopté. J'appelle l'article 20. L'article 20 est-il adopté?

**M. Filion:** En ce qui concerne l'article 20, on dit tout simplement que "la présente loi entre en vigueur à la date fixée par le gouvernement". Le Solliciteur général aura sûrement pressenti ma prochaine question: Est-il en mesure de nous dire aujourd'hui à quelle époque il a l'intention de faire en sorte que cette loi puisse entrer en vigueur, compte tenu qu'il ne serait sûrement pas téméraire de croire que cette loi sera adoptée d'ici au 20 ou 24 décembre? J'aimerais savoir du Solliciteur général s'il peut immédiatement nous dire à quelle époque, approximativement, on peut attendre l'entrée en vigueur de la loi.

**M. Latulippe:** Le plus tôt possible.

**M. Filion:** Le plus tôt possible.

**M. Latulippe:** Évidemment, cela devrait être quelque part au début de l'année prochaine. Il y a toute la constitution des fonds... On procède à préparer le cadre de fonctionnement et, effectivement, mon propre objectif est de le faire le plus tôt possible, j'espère quelque part au début de l'année prochaine.

**M. Filion:** D'accord. En ce qui concerne la réglementation à venir, sans reprendre...

**M. Latulippe:** Elle est en voie de préparation actuellement.

**M. Filion:** Cela ne sera pas mauvais, finalement, que la réglementation puisse entrer en vigueur en même temps que la loi, n'est-ce pas?

**M. Latulippe:** On va le tenter, oui effectivement, vous avez raison.

**Le Président (M. Saintonge):** D'accord. L'article 20 est donc adopté. Adopté.

Le titre du projet de loi est-il adopté? Adopté.

Les titres des sections et sous-sections et tous les intitulés du projet de loi sont-ils adoptés? Adopté.

L'ensemble du projet de loi est-il adopté? Adopté. La motion de renumérotation est-elle adoptée? On parle de motion de renumérotation parce que nous avons plusieurs changements. Donc, cette motion est adoptée.

Ceci met donc fin au mandat confié à la commission plénière. Afin de faire rapport au président de l'Assemblée, je demanderais à toutes les personnes qui sont dans l'enceinte de l'Assemblée et qui n'en sont pas membres de bien vouloir quitter les lieux, s'il vous plaît.

**Une voix:** Rapport à la présidence.

**M. Saintonge (Président de la commission plénière):** Mme la Présidente, j'ai l'honneur de vous informer que la commission plénière a complété le mandat qui lui avait été confié de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 83 et que le projet de loi 83, Loi modifiant la Loi sur la probation et sur les établissements de détention, a été adoptée avec amendements.

**La Vice-Présidente:** Merci, monsieur. Est-ce que le rapport est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**La Vice-Présidente:** Adopté. M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** Mme la Présidente, je vous prierais d'appeler l'article 3 du feuilleton, s'il vous plaît.

#### Projet de loi 120

#### Reprise du débat sur l'adoption du principe

**La Vice-Présidente:** À l'article 3 du feuilleton, il s'agit de la reprise du débat qui avait été ajourné le 18 novembre dernier par la députée de Johnson et qui concernait le projet de loi 120, Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal. Mme la députée de Johnson.

#### Mme Carmen Juneau

**Mme Juneau:** Mme la Présidente, la période prébudgétaire du gouvernement libéral en fut une de maquillage sans précédent, de "build up", comme on dit en bon français. On s'est dit de l'autre côté que, si on parvenait par toutes sortes de spectres, de bonshommes Sept Heures, d'épouvantails, à préparer l'opinion publique

au pire, le budget, même très grave par rapport à ce que l'on avait promis, paraîtrait pas si pire, discutable même, voire passable.

C'est ce qu'on s'est dit en face. Cela faisait dire, à l'époque, à Alain Dubuc de La Presse, au lendemain de cette vaste opération de maquillage: "Après avoir terrifié tout le monde pendant trois mois, en annonçant des hausses d'impôts sauvages, le gouvernement Bourassa a présenté hier un budget terne. Ce premier budget libéral sera celui du grand "ouf" - ouf, Mme la Présidente - parce que les gens avaient été préparés à recevoir un cataclysme et il y a eu un orage." Alors, c'était acceptable, selon eux. C'était assez grave, mais acceptable, parce qu'on les avait bien conditionnés.

Le projet de loi 120 est un bel exemple de ce que je viens de vous décrire, Mme la Présidente. Un cataclysme pour un orage: c'est ce qu'on a présenté à la Chambre. Si on parlait, dans le moment, de la supposée transparence de ce gouvernement d'en face.

Mme la Présidente, je voudrais vous citer un autre journaliste qui, lorsque le budget a été déposé... Michel David, du Soleil, qui avait dit, dès les premières heures suivant la présentation du budget, que c'était un habile mélange d'augmentation de taxes, de tripotage comptable. Voilà la transparence de ce gouvernement, un habile mélange d'augmentation de taxes plus un tripotage comptable. Et j'ajouterai: un manque flagrant du côté de ses engagements électoraux.

Voilà la transparence de ce gouvernement. J'ajouterai que les engagements que ces gens ont pris pendant la période de la campagne électorale auprès de nos jeunes... sur l'aide sociale: la parité pour les moins de trente ans, dont on leur avait parlé. Vous vous en souvenez.

(11 h 10)

Si on se reporte dix ans en arrière, à la phase I du gouvernement Bourassa, en 1970-1976, les jeunes qui ont voté pour la première fois en 1986, qui avaient dix-huit ans ou plus, ils avaient peut-être huit ou dix ans à l'époque. Est-ce qu'on croit qu'un enfant de huit ou dix ans est en mesure d'évaluer un gouvernement? Non, Mme la Présidente. C'est pourquoi les jeunes ont fait confiance au gouvernement d'en face. Parce que, lors de la phase I du gouvernement Bourassa, de 1970 à 1976, ils n'avaient que de huit à dix ans. Ils ont donc cru à l'engagement de la parité de l'aide sociale. Ils y ont cru, et voyez ce qu'on a fait. On a mis les "Boubou macoutes". On a dit: On va reprendre les mêmes thèmes que l'ancienne ministre du Travail, Mme Pauline Marois, avaient utilisés: rattrapage scolaire, stage en milieu de travail pour ceux qui sont aptes au travail. On n'a pas changé autre chose. Pourtant, c'était censé être mer et monde. On a trompé la jeunesse, Mme la Présidente.

Voilà la transparence de ce gouvernement.

On avait aussi formellement dit à l'époque que l'on créerait 80 000 emplois par année, dans un climat propice... Hier, j'écoutais le député de Mille-Iles parler d'un nouveau climat de confiance. Eh bien, le nouveau climat de confiance, d'après les statistiques, va nous donner 62 000 emplois. C'est donc moins que lorsque le gouvernement du Parti québécois était au pouvoir. Voilà la transparence de ce gouvernement.

Engagement auprès des étudiants d'université sur un gel des frais de scolarité pour toute la durée de leur mandat. Eh bien! Les étudiants ont été obligés de sortir dans la rue pour se battre. Notre critique a été obligé de se débattre pour les aider, et toute l'Opposition a défendu les étudiants. Transparence! Manque de transparence! On leur a arraché seulement le gel d'un an pour le moment. C'est ça, l'opération maquillage du gouvernement Bourassa.

Autre engagement et, très grave, celui-ci: L'engagement devant ces 800 000 femmes travailleuses au foyer. Qu'est-ce qu'on leur a promis avant les élections? On leur a promis une participation au Régime de rentes du Québec. Ceci, d'après ce qu'on disait à l'époque, serait mis en marche dès la prise du pouvoir. Cela fait trois fois qu'on reporte la commission parlementaire. C'était censé être au printemps 1986. Pas de commission parlementaire. On était trop pressé pour faire autre chose. À l'automne 1986, pas de commission parlementaire. On en est maintenant rendu au printemps 1987. Manque de transparence de ce gouvernement. Les 800 000 femmes du Québec attendent toujours. Elles n'ont peut-être pas les moyens sophistiqués de se débattre pour rappeler à ce gouvernement ce qu'il leur avait promis. Elles ont au moins les cercles de l'AFEAS qui les défendent et qui ont des bons porte-parole, mais ils n'ont pas les moyens que nous avons ici. Manque de transparence envers ces 800 000 femmes, Mme la Présidente. Vous y songez?

Engagement auprès des femmes collaboratrices de leur reconnaître un statut pour le travail indispensable qu'elles font dans l'entreprise familiale. Qu'est-ce qu'on a fait pour elles jusqu'ici? Il y aura bientôt un an, et rien encore n'a été fait. Ces femmes attendent toujours, comme les 800 000 autres femmes, travailleuses au foyer. Elles attendent que ce gouvernement, qui était censé être Dieu en personne, leur vienne en aide.

Engagement auprès des personnes handicapées pour leur donner les moyens financiers de vivre décemment, les aider parce qu'elles vivent difficilement. Je recevais la semaine dernière une copie d'une lettre d'une personne handicapée de la région de l'Estrie. J'aimerais bien vous en lire un extrait, Mme la Présidente, si vous me le

permettez. Vous allez comprendre ce que je veux dire. Cette lettre était adressée au premier ministre.

"M. le premier ministre,

"Je suis handicapé et vraiment pas fier d'être Québécois. Je vais vous le dire en quelques mots. Un premier ministre qui coupe les droits et les privilèges des personnes handicapées n'est pas un homme véridique, car quelqu'un qui ne respecte pas le handicapé n'est pas humain. Ce n'est pas parce qu'il ne rapporte rien au gouvernement qu'il faut le pénaliser. Au lieu de punir les personnes handicapées, occupez-vous de couper celles qui gagnent 100 000 \$ et plus. Un ministre qui se fait élire par la haute finance, je comprends pourquoi. Si vous êtes un homme vrai, vous verrez à cela. Vous pouvez en discuter à l'Assemblée nationale si vous osez. Alors, j'espère avoir une réponse, s'il vous plaît." Il dit aussi: "Excusez ma franchise, mais les personnes handicapées sont humaines aussi. Handicapement vôtre, M. Duquette."

M. Duquette, comme toutes les autres personnes au Québec, attend. Ces personnes ont cru, mais elles n'ont rien eu. Elles attendent, Mme la Présidente. Elles attendent que le gouvernement qui leur a promis mer et monde leur donne, livre la marchandise. Ces gens qui ont eu confiance attendent, Mme la Présidente. Si c'est cela qu'on appelle de la transparence, je n'ai pas dû étudier le même livre que vous.

La transparence, depuis l'élection, a changé de couleur, elle est devenue très opaque, Mme la Présidente. Savez-vous à quoi cela me fait penser, ce qui s'est passé dans les engagements préélectoraux et ce que vit aujourd'hui le peuple du Québec? Cela me fait penser à un de nos plus grands poètes ici au Québec, Félix Leclerc, qui dans une chanson avait dit: La veille des élections, il m'appelait son fiston; le lendemain, comme de raison, il ne savait même plus mon nom. Ce sont quelques phrases de la chanson et cela résume bien ce que je veux dire, Mme la Présidente.

On avait pris des engagements de toutes sortes et, aujourd'hui, on ne reconnaît plus les gens qui nous avaient donné leur confiance. C'est le gouvernement d'en face. C'est cela, on ne tient pas nos engagements. On va comme cela, on se dit fort d'une élection de 99 députés et on se fout des gens qui avaient eu confiance en nous. Voilà, Mme la Présidente, la sorte de transparence que je ne connais pas, la transparence opaque.

Si, dans la population du Québec, on avait cru, on est en face d'un gouvernement qui nous a fait perdre tout espoir. Donc, espoir déçu, promesses non tenues, engagements non respectés. La loi s'en vient décrire exactement ce qu'on a préparé, ce qu'on avait l'idée de faire après avoir été

élu par la population du Québec. Vous savez, on ne se joue pas deux fois des jeunes. On ne se fout pas deux fois de ces 800 000 femmes du Québec. On ne se fout pas deux fois des personnes handicapées du Québec. On ne se fout pas deux fois de la population du Québec. Le dicton, c'est: Oui, je me rappellerai longtemps. À la prochaine élection, je suis sûre que les personnes qui y ont cru n'y croiront plus. Merci beaucoup.

**La Vice-Présidente:** Merci, Mme la députée de Johnson. M. le député de Taschereau.

#### M. Jean Leclerc

**M. Leclerc:** Mme la Présidente, juste avant d'entrer dans le fond du sujet de la loi 120, vous me permettez de reprendre quelques propos de Mme la députée de Johnson qui nous parlait d'un handicapé de son comté, il me semble, M. Duquette. Je suis en train de me demander si M. Duquette était handicapé avant le 2 décembre 1985. Je suis en train de me demander ce que ces gens, pendant neuf ans, ont fait pour M. Duquette. Je pense qu'il ne faudrait pas faire de démagogie sur le dos des handicapés. Qu'est-ce que vous avez fait pour M. Duquette pendant neuf ans et que vous nous reprochez, aujourd'hui, de ne pas faire ou de ne pas faire assez, alors qu'on sait que nous avons réinjecté énormément de millions à l'Office des personnes handicapées du Québec et que le budget de l'office est presque le double de ce qu'il était avant le 2 décembre?

(11 h 20)

À ces gens-là qui essaient de nous faire la morale en disant qu'on n'a rien fait pour les handicapés, je dis: Un instant, retournez avant le 2 décembre, sortez le dossier de M. Duquette et regardez ce que vous avez fait pour lui avant le 2 décembre.

**Mme Juneau:** C'est drôle, il ne s'est jamais plaint avant.

**M. Leclerc:** Vous n'avez pas levé le petit doigt pour M. Duquette. Un instant: Réviser vos dossiers.

**La Vice-Présidente:** S'il vous plaît: Pour le décorum de cette Chambre et pour empêcher certains dialogues, je vous demanderais de vous adresser à la présidence. En vertu de notre règlement, on parle du projet de loi 120 et je demanderais qu'on soit le plus pertinent possible. Il est sûr qu'on a déjà dit qu'on peut aborder d'autres sujets, mais il ne faudrait pas oublier que l'objet de ce débat est le projet de loi 120.

M. le député de Taschereau.

**M. Leclerc:** Je vous remercie, Mme la Présidente. Mais il me paraît important de rétablir les faits, à ce moment-ci, vu l'important effort budgétaire que notre gouvernement a fait à l'endroit de l'Office des personnes handicapées du Québec. Je vous avoue que cela me fait un peu mal au coeur de voir la façon démagogique dont l'Opposition se sert des handicapés alors qu'on sait que nous avons réinvesti plusieurs millions additionnels à l'Office des personnes handicapées. À écouter l'Opposition, on croirait que tous les handicapés qui se plaignent ne sont handicapés que depuis le 2 décembre, qu'auparavant, il n'y avait pas de handicapés et qu'auparavant ces gens couvraient tous les besoins des handicapés du Québec. J'ai des nouvelles pour eux. J'ai rencontré des handicapés dans mon comté et je peux vous dire qu'ils ne sont pas tout à fait heureux de ce qui se passe à l'Office des personnes handicapées au moment où on se parle, mais qu'ils n'étaient pas plus heureux avant le 2 décembre 1985. Ces gens-là n'ont pas de morale à nous faire là-dessus.

Cela dit, je suis quand même heureux de prendre la parole sur le projet de loi 120, Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal. À toutes fins utiles, ce projet de loi reprend juridiquement le budget qu'a lu en cette Chambre, le 1er mai dernier, le ministre des Finances. Le débat que nous avons eu hier et que nous continuons aujourd'hui nous permet de faire un retour sur le budget afin de voir ensemble les répercussions de ce même budget sur notre vie de tous les jours, sur notre régime fiscal. Vous me permettrez d'être un peu plus précis que le critique de l'Opposition en matière fiscale, le député de Lévis. Je me rappelle mes belles années du secondaire où on nous enseignait ce qu'on appelle les préceptes littéraires. On nous disait qu'il fallait, lorsqu'on présentait un texte, dire de quoi on parle, présenter le sujet, diviser un peu notre intervention, diviser les grandes lignes de ce qu'on va traiter pour que ce soit compréhensible.

Sans vouloir faire de morale au député de Lévis, je dois dire que, pour avoir écouté et avoir été très attentif à son discours d'hier, j'ai eu du mal à suivre le fil conducteur de son intervention. Je pense qu'il aurait eu profit à tirer des conclusions des différents éditoriaux qui ont été écrits au sujet de sa réplique sur le budget. Je pensais qu'il ferait amende honorable et qu'il se préparerait davantage pour son droit de parole sur le projet de loi 120. Je suis un peu déçu de voir qu'on n'a pas eu droit à quelque chose de mieux préparé que sa réplique au discours sur le budget. Comme cette réplique a été longuement commentée par des spécialistes en la matière, je n'en dirai pas plus long.

Oui, un budget, cela touche à la vie quotidienne des Québécoises et des Québécois. C'est pourquoi nous l'avons préparé avec soin, ce qui a donné un budget équitable, modéré et humain. Cependant, il faut voir un budget dans son contexte, c'est-à-dire qu'un budget est composé à partir d'une situation donnée. Un budget propose des choses et, après le budget, après l'année financière du gouvernement, on peut alors analyser les bienfaits, les bons coups de ce budget. Je vais prendre quelques minutes pour qu'on puisse se rappeler ensemble la situation financière du Québec avant le 1er mai, qui a servi d'assises aux études du ministère des Finances pour que ce budget puisse être déposé en cette Chambre.

Il faut se le rappeler. Cela avait d'ailleurs été rappelé dans un document qui portait le titre "L'urgence d'un redressement", déposé le 5 mars 1986, où on décrivait - je pense que le terme n'est pas assez fort - une impasse financière de 1 500 000 000 \$ que jamais l'Opposition n'a été capable de démentir et qui reposait sur des chiffres tout à fait crédibles. C'était un trou, un manque à gagner. À cela s'ajoutaient tous les déficits accumulés des hôpitaux. Il ne faut pas se surprendre. Qu'on se rappelle les déboires de compagnies comme Quebecair qui grugeait 1 000 000 \$ par mois de l'argent des Québécois, qu'on se rappelle la mauvaise aventure de l'amianté. Et on pourrait remonter jusqu'à Tricofil. Vous savez, neuf ans de déficits, d'entreprises publiques qui, année après année, perdent de l'argent, cela nous laisse, dans le cas qui nous occupe, une impasse financière de 1 500 000 000 \$.

Nous étions aussi devant une flambée de déficits et de dépenses. Je vous indique fort respectueusement, Mme la Présidente, pour les gens de l'Opposition, que la période électorale n'a pas aidé. Le ministre de l'Environnement et député de Nelligan a fait maintes fois la preuve en cette Assemblée que, pour l'année 1985, l'année avant les élections, les dépenses d'immobilisations pour son ministère ont été doublées. Un peu partout au Québec, toutes sortes de travaux ont été entrepris sans trop de planification, et on s'est aperçu que le gouvernement, pour des motifs électoraux, il faut le dire, avait sorti la planche à chèques, ce qui fait qu'on s'est retrouvé avec une flambée de déficits et de dépenses dans une machine où le précédent gouvernement avait perdu le contrôle des dépenses.

Il y avait aussi une stagnation des revenus parce que l'État tire une bonne partie de ses ressources, de ses taxes, des taxes à la consommation. Il faut que les gens consomment si on veut que nos revenus de taxes augmentent. Depuis quelque temps, malheureusement, lorsqu'on est arrivé au pouvoir, les dépenses des Québécois dans

l'économie n'augmentaient pas, ce qui faisait stagner les revenus du gouvernement.

Par conséquent, nous nous retrouvons devant une situation économique difficile lorsque nous avons eu à rédiger le budget. Nous devons aussi, et nous l'avons annoncé le 25 mars 1986, imposer 1 000 000 000 \$ de compressions. C'était justement pour éviter que ce trou, que cette impasse de 1 500 000 000 \$ n'augmente. Malgré cela, je vous ferai remarquer, Mme la Présidente, que nous avons augmenté les dépenses des affaires sociales, nous avons injecté d'autres sommes dans l'Office des personnes handicapées du Québec et nous avons mis sur pied un programme fort important pour améliorer les urgences dans les hôpitaux. Ce qui fait que, le 1er mai 1986, nous avons déposé notre budget. Un budget modéré, un budget équitable mais un budget qui visait essentiellement à assainir les dépenses publiques et à assainir la situation financière du Québec pour permettre au Québec de se remettre sur la voie de la relance économique et, enfin, de créer des emplois. (11 h 30)

Lorsque l'année financière du gouvernement sera terminée, nous pourrions évidemment examiner tous les bienfaits de ce budget, mais il y en a déjà un que l'on peu mentionner, qui est donné par une firme tout à fait indépendante, qui ne fait pas de politique, la firme Moody's qui, à peine trois mois après le dépôt de notre budget, a augmenté la cote du crédit de A1 à AA3. C'est intéressant de le mentionner parce que cela veut dire que cette firme de New York, qui ne fait pas de politique au Québec, s'est dit que depuis le 2 décembre il est arrivé un nouveau gouvernement qui a repris le contrôle de la machine, depuis le 1er mai il y a eu un budget, un budget raisonnable qui avait surtout comme objectif de faire baisser le déficit en bas de 3 000 000 000 \$. Ces gens de New York qui sont des experts financiers se sont dit: À partir d'aujourd'hui nous prétendons que la situation économique du Québec est meilleure. Nous prétendons que nous pouvons améliorer sa cote de crédit. Cela veut simplement dire que meilleure est votre cote de crédit, moins cher vous payez d'intérêt et plus vous avez accès aux marchés internationaux lorsque vous avez besoin d'emprunter.

Par conséquent, voilà une preuve tangible que le budget que nous avons déposé en cette Assemblée, suivi du projet de loi 120, a déjà donné des résultats concrets, qu'il donnait déjà trois mois après son dépôt des résultats concrets.

Je suis donc très heureux du budget. J'avais pris la parole sur le discours sur le budget et j'avais fait part des grandes mesures. Je voudrais simplement en relever deux au moment où nous nous parlons, relever surtout une mesure du budget qui a été

acceptée, qui a été reçue avec beaucoup de bonheur dans mon comté. Dans mon comté se trouvent deux des plus grosses usines de cigarettes au Québec. J'avais rencontré ces gens, tant les travailleurs que la direction des usines. Je les avais rencontrés avant le budget. Avec beaucoup d'insistance, ils m'avaient fait part que la taxe ascenseur que le précédent gouvernement avait imposée sur les cigarettes n'avait pas d'allure. Non pas qu'ils en avaient à ce point sur le principe de taxer les cigarettes, sur le taux de taxation des cigarettes, mais ces compagnies, ces travailleurs, ces dirigeants de compagnie de cigarettes n'étaient pas capables de vivre avec le système de taxation ascenseur qui faisait en sorte qu'à chaque fois qu'ils augmentaient pour des raisons valables leur prix de détail - écoutez, quand le tabac monte, quand la main-d'oeuvre augmente, quand le transport augmente, il faut bien que les compagnies puissent passer ces augmentations quelque part - eh bien, les compagnies n'avaient plus de marge de manoeuvre pour augmenter leurs prix parce qu'à chaque fois qu'elles les augmentaient la taxe montait automatiquement. Chaque fois que leurs prix montaient, la taxe montait. Cela avait un double effet sur le prix au consommateur et leurs ventes baissaient de semaine en semaine.

Je dois vous avouer, Mme la Présidente, que j'ai eu de la part de ces deux compagnies des remarques fort encourageantes lorsque le ministre des Finances a annoncé que maintenant cette taxe ne serait plus une taxe ascenseur mais serait calculée à l'unité. Dorénavant, les compagnies de cigarettes savent exactement combien elles doivent verser au gouvernement par cigarette. Si elles doivent augmenter leurs prix parce qu'elles ont des augmentations de matières premières, de transport ou autres, bien, enfin elles peuvent le faire sans que la taxe monte d'autant et que le prix de détail, au lieu d'augmenter, par exemple, de 0,10 \$ augmente de 0,25 \$.

Donc, mesure sur la taxe sur les cigarettes très bien acceptée par les gens de mon comté, très bien acceptée par l'industrie de la cigarette en général. Alors, voilà une bonne mesure qui coûte à peu près rien au gouvernement parce que le niveau de la taxe reste à peu près semblable, mais cela va permettre à ces gens de faire de la planification à long terme, permettre à l'industrie du tabac de savoir ce qui lui pend au bout du nez demain matin. Cela m'apparaît important.

Il y a un deuxième point du budget et, par conséquent, de la loi 120 que je voudrais mettre en évidence à ce moment-ci. C'est un peu dommage que l'Opposition ne nous parle jamais de ces choses. C'est sûr que dans un budget il y a des mesures populaires et il y a des mesures moins populaires. Je

ne connais pas de gouvernement qui se sera fait applaudir à taxer, mais tous les gouvernements taxent, n'est-ce pas? Il faut prendre l'argent quelque part. Ces gens ont vraiment été des experts en taxation. On n'a qu'à penser à la taxe sur les assurances dans leur dernier budget, 400 000 000 \$ d'un coup. Ce sont pas mal des experts là-dedans.

Il y a des bons points dans notre budget et il y a des points où on taxe davantage. Notamment, on taxe davantage les entreprises. Je trouve un peu dommage que l'Opposition ne parle jamais des bons coups. Le fait d'exonérer d'impôt les profits des sociétés ou des coopératives constituées à partir de minuit le 1er mai, pour les trois premières années d'imposition, cela m'apparaît une mesure extrêmement profitable pour la création d'entreprises au Québec, pour la création d'emplois au Québec.

On sait que les entreprises, c'est dans les cinq premières années qu'elles risquent le plus de faire faillite, qu'elles risquent le plus de manquer leur coup. Or, si, chaque fois qu'elles font quelques dollars, le gouvernement arrive par derrière et va chercher sa part, il nous apparaissait que c'était freiner quelque peu leur développement. C'est pourquoi le gouvernement, à l'intérieur de ce budget, avait décidé que pour les trois premières années, dans le but de stimuler la création de nouvelles entreprises, de stimuler la création de nouveaux emplois, il n'imposerait pas les compagnies, ni même les coopératives. Donc, taxe sur le tabac et exonération d'impôt à l'endroit des coopératives et des compagnies pour les trois premières années d'existence. Voilà deux mesures fort intéressantes pour l'ensemble des contribuables du Québec.

Ce projet de loi que vous avez devant vous avait comme but principal d'assainir les dépenses publiques pour stimuler le développement économique et la création d'emplois. J'ai bien hâte de voir les états financiers du Québec lorsque l'année fiscale du gouvernement sera terminée, mais je sens d'ores et déjà qu'il y aura des répercussions économiques importantes. Dans mon comté, ce budget a été très bien reçu. Je vous citais notamment les entreprises de tabac de mon comté qui m'ont contacté justement là-dessus. Je dois dire que le projet a été bien accepté par l'ensemble des contribuables. Il faut toujours parler de ce budget dans le contexte dans lequel nous sommes, contexte difficile dans lequel nous avons pris les finances publiques du Québec, après une campagne électorale où ce gouvernement, malheureusement, avait, notamment dans le domaine de l'environnement, dilapidé les fonds publics. Nous avons hérité d'une situation. Nous avons administré du mieux possible et nous avons déposé à l'Assemblée nationale un budget équitable qui

a été bien reçu par l'ensemble de la population. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Taschereau. M. le député de Verchères.

#### M. Jean-Pierre Charbonneau

M. Charbonneau: Merci, Mme la Présidente. On vient d'entendre le discours du député de Taschereau et on a l'impression que le député de Taschereau a vécu à l'extérieur du Québec au cours des dernières années, qu'il n'a aucunement pris connaissance de la situation financière et des budgets précédents. C'est comme s'il arrivait au monde. Le premier budget du gouvernement du Québec qu'il potasse un peu, qu'il commence à comprendre et qu'il commence à regarder d'un peu plus près, c'est celui-là. C'est comme s'il n'y en avait pas eu d'autre avant. C'est comme si le monde avait été créé le 2 décembre dernier.

Il nous a parlé de la campagne électorale à quelques reprises. Il faudrait peut-être lui rappeler ce que son parti disait pendant la campagne électorale. Alors que nous disions que la situation financière et budgétaire du Québec continuait d'être difficile, continuait d'être serrée, ce qu'elle était depuis la crise économique, depuis 1982, c'est le député de Taschereau et ses collègues qui, durant la campagne électorale, se sont promenés dans tout le Québec en faisant toutes sortes de promesses exagérées et farfelues.

Ce n'est pas le Parti québécois qui s'est promené en campagne électorale et les électeurs et les électrices le savent bien, ils se le rappellent bien. Ce sont eux, les gens d'en face, qui ont parcouru le Québec en disant qu'il n'y avait pas de problème, que la marge de manoeuvre, il fallait vraiment être un incompetent en administration publique ou en finances publiques pour ne pas être capable d'en dégager une et que, de toute façon, jamais on ne mettrait les problèmes qu'on pourrait avoir par la suite sur la faute de l'ancien gouvernement. Ce sont les propos exacts que tenait le premier ministre d'aujourd'hui durant la campagne électorale. (11 h 40)

Quand on regarde la situation, qu'on regarde le budget de l'État québécois pour l'an dernier, on se rend compte que, contrairement à ce que le député de Taschereau vient d'affirmer, il n'y a pas eu d'explosion de dépenses d'une façon exagérée. Ce n'est pas vrai qu'il y a eu une explosion des dépenses publiques de telle sorte qu'à un moment donné on s'est retrouvé avec une espèce de "party" électoral. Le gouvernement précédent aurait pu faire cela, il aurait pu tomber dans le travers des gens d'en face qui ont bien pratiqué cette méthode lorsqu'ils étaient au pouvoir dans les années soixante-

dix. On n'a pas fait cela. On a pris le risque politique de dire aux gens: La situation continue d'être serrée et on ne vous fera pas de promesse farfelue et exagérée. Cela nous a peut-être coûté un certain nombre de votes dans différents comtés du Québec, mais aujourd'hui les gens se rendent compte que le discours de franchise qu'on leur tenait, c'était le discours à tenir et c'était le discours qui attire, en fin de compte, le respect en politique. Ce n'est pas en multipliant les exagérations et en essayant par la suite de renverser l'opinion en camouflant des situations qu'on va arriver à mieux convaincre la population des enjeux politiques et des défis dans une société et qu'on va mieux s'assurer d'une solidarité sociale à l'égard des défis qu'on a à relever.

L'urgence du redressement, Mme la Présidente, ce ne sont pas les gens d'en face qui nous en ont parlé les premiers, c'est nous qui leur en avons parlé durant la campagne électorale. Mais ces gens n'en étaient pas préoccupés. La seule chose qui les intéressait après neuf ans d'opposition, c'était de prendre le pouvoir au plus sacrant. Ils l'ont pris, le pouvoir. Mais, aujourd'hui, qu'ils assument leurs responsabilités, qu'ils fassent face à la musique et qu'ils cessent dans le fond, de renvoyer à l'ancien gouvernement qui n'est plus là depuis un an leurs responsabilités alors que nous, il y a un an, en pleine campagne électorale on leur avait dit clairement comme on l'avait dit à l'ensemble de la population du Québec quelle était la situation et quels défis nous attendaient encore au cours des années qui allaient suivre!

Mme la Présidente, ce qui est aussi inacceptable dans le budget qui nous a été présenté au printemps dernier, c'est que, encore une fois, on a continué à tenir ce double langage, ce langage de tromperie qu'on a tenu lors des dernières élections. Je prends pour exemple ce que le ministre des Finances disait dans son discours à la page 12. Je l'avais indiqué lors de ma réplique au discours sur le budget. Je le reprends aujourd'hui parce que je pense que c'est un des éléments importants à souligner. Mon collègue de Lévis qui est le critique de l'Opposition en matière de finances l'a fait hier et nous le referons à plusieurs reprises dans ce débat parce que nous trouvons que, des choix politiques et budgétaires qu'a faits le gouvernement, ce sont eux qui doivent être discutés. Cela ne nous intéresse pas de discuter de "guidis-guidis", ce qui nous intéresse, c'est de discuter des enjeux politiques, des choix fondamentaux qui sont en arrière du budget qui nous a été présenté par le gouvernement.

Qu'est-ce que le ministre des Finances nous disait au printemps dernier. Il nous disait: Notre objectif, c'est de contenir les dépenses de manière ordonnée sans pénaliser

les clientèles sociales les plus démunies de notre société. C'est ce que le ministre des Finances nous indiquait au printemps dernier: sans pénaliser les clientèles les plus démunies. C'était ce qu'on disait aux gens pendant la campagne électorale. C'est ce qu'on a dit aux assistés sociaux pendant la campagne électorale. L'équipe libérale Bourassa-Viau maintient l'aide sociale. C'était une annonce dans le comté de Saint-Jacques à Montréal où, malheureusement, on retrouve beaucoup de gens qui sont obligés de vivre de l'aide sociale. C'était le discours qu'on tenait il y a un an durant la campagne électorale. Il n'y a pas de problème. Il y a une marge budgétaire et on va s'occuper des plus démunis de notre société, mieux que ne l'a fait le Parti québécois, mieux que ne l'a jamais fait le Parti québécois en neuf ans de pouvoir.

Très bien. Regardons ce que ce gouvernement, budgétairement parlant, Mme la Présidente, a fait depuis à peine quelques mois.

**Une voix:** Des "guidis".

**M. Charbonneau:** 31 000 000 \$ de coupures à l'aide sociale en abolissant l'indexation à tous les trois mois et en essayant de tromper les gens en leur présentant cela comme une coupure administrative alors qu'on leur enlevait de l'argent dans leur propre poche. Des diminutions de 33 \$ à 153 \$ par année pour des gens qui vivent de l'aide sociale. Dans certains cas, c'est plus que le budget d'une semaine d'épicerie. Le premier ministre et le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu et les ministres qui sont en face reprenaient en chœur que cela n'était qu'une coupure administrative. Et on vient nous dire qu'on ne trompe pas la population, que ce n'est pas grave, qu'on se préoccupe des plus démunis de notre société et que c'est cela l'orientation politique du Parti libéral, nouvelle version des années quatre-vingt.

On a coupé 11 000 000 \$ additionnels en modifiant les critères d'admissibilité à l'aide sociale. Encore une fois qui a été touché? Les handicapés, les personnes qui ont des problèmes, qui vivent en chambre et qui vivent dans leur famille et qui sont obligés d'avoir l'aide sociale. Le député de Tachereau disait: Les handicapés ne sont pas moins bien qu'avant. Ils sont pire qu'avant. L'Office des personnes handicapées a moins de revenus et moins de capacité d'intervenir qu'avant, et, en plus de cela, le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu fait des coupures et, encore une fois, il essaie de présenter cela comme des améliorations pour les personnes les plus démunies de notre société. On avait promis dans cette annonce dans le comté de Saint-

Jacques, Mme la Présidente, qu'on donnerait des incitatifs au travail pour les personnes à l'aide sociale. Cela touche directement au coeur de la problématique fiscale. On ne l'a pas fait.

Cela touche la problématique fiscale de la façon suivante. Le problème actuellement, c'est que les plus défavorisés, les gens qui travaillent à faible revenu dans notre société, on leur enlève trop sur leur paie. C'était le diagnostic du livre blanc sur la fiscalité des particuliers de l'ancien gouvernement qui a été accueilli par tous les experts au Québec et au Canada comme étant le document le plus important de ces dernières années en matière de finances publiques. Le constat était que les gouvernements successifs - et il fallait intervenir - taxent trop et enlèvent trop sur le chèque de paie des gens qui travaillent à faibles revenus. En plus de cela, les gens qui sont bénéficiaires de l'aide sociale et qui se donnent la peine d'aller travailler sont trop rapidement imposés et pénalisés parce que, automatiquement, après un certain montant qui n'est pas très élevé, 45 \$ par mois, on enlève 100 % de ce que les gens gagnent et se donnent la peine de gagner. C'est cela le problème. C'est ce que disait le livre blanc sur la fiscalité des particuliers et c'est ce qui explique, entre autres, le recours au travail au noir et au travail non déclaré.

Ce gouvernement et ce parti, qui se disaient prêts à assumer le pouvoir après avoir attendu neuf ans et qui se disaient prêts à immédiatement entrer en action, auraient pu, lors du dernier budget, prendre des mesures fiscales pour améliorer la situation des plus défavorisés et des faibles salariés dans notre société. Au contraire, ce qu'on a décidé de faire, c'est de prendre de l'argent pour engager des enquêteurs au ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu et pourchasser ceux qui travaillent au noir. Ce qu'il y a d'immoral dans cette opération, c'est que le gouvernement a en main une étude inattaquable qui prouve que c'est la responsabilité de l'État en bonne partie et c'est l'action de l'État à l'égard de ses politiques fiscales et de ses politiques de transfert qui expliquent d'une certaine façon l'attitude de beaucoup de gens à recourir au travail au noir. Plutôt que de corriger le problème à la base, plutôt que de faire ce qu'on disait, c'est-à-dire de se préoccuper des clientèles les plus démunies de notre société, non, on s'attaque à leur portefeuille et à leur réputation et on met en place une opération qui mine leur crédibilité partout au Québec.

Mme la Présidente, on n'a pas ajusté la prime scolaire tel qu'on l'avait promis pendant la campagne électorale. On a taxé l'huile à chauffage et le gaz. On a accordé une compensation insuffisante et, encore une fois, avec le double langage, en essayant de

faire accroire aux gens que, dans le cas des plus démunis, il ne faut pas s'inquiéter, qu'ils vont compenser complètement la perte. Mais lorsqu'on fait les calculs, on se rend compte qu'il n'y a pas pleine compensation. Il y a une perte réelle de revenus pour les gens qui se voient taxés à l'égard de l'huile à chauffage et du gaz naturel. C'est cela la situation budgétaire qui découle de l'énoncé du ministre des Finances et maintenant de la défense que fait le ministre du Revenu de ce discours sur le budget. L'augmentation des tarifs d'électricité. Encore une fois, qui va payer la note plus particulièrement? Cela ne fait pas tellement mal au ministre du Revenu et cela ne fait pas tellement mal au ministre des Finances, mais cela fait mal aux clientèles les plus démunies de notre société, celles envers lesquelles on s'est engagés en campagne électorale et celles envers lesquelles on s'est engagés lors du discours sur le budget.

Mme la Présidente, on a aboli la déduction de revenus d'intérêts, on l'a réduite de moitié. Encore une fois, qui est pénalisé? Les petits épargnants, non pas les gros épargnants, non pas les ministres riches qui viennent du secteur privé et, dans certains cas, des gens d'affaires qui avaient une bonne fortune, non pas ces ministres libéraux bien fortunés mais les petits épargnants de notre société. Ce sont eux qui sont pénalisés par le discours sur le budget. Au moins si on avait eu le courage de reconnaître cela, si on avait eu le courage politique de dire: Oui, c'est cela qu'on fait. On pense qu'il faut le faire parce qu'on a une orientation politique et idéologique qui permet de privilégier une certaine catégorie de citoyens plutôt qu'une autre. Mais non! On fait cela, mais on tente de faire croire aux gens qu'on fait le contraire. C'est cela qui est immoral, c'est cela qui est inacceptable, c'est cela qui est révoltant, c'est cela qui est choquant, Mme la Présidente! Et c'est cela qui va faire que, dans quelques années, bien des gens qui nous écoutent aujourd'hui vont se rappeler le premier discours de cette équipe du renouveau des années quatre-vingt.  
(11 h 50)

Mme la Présidente, on a mis 75 000 000 \$ de tarification additionnelle pour les services gouvernementaux et on a essayé encore une fois de ne pas donner de détail, de ne pas donner d'explication et de faire en sorte que les gens ne s'en rendent pas compte. Mais ils se sont rendu compte que leurs droits d'immatriculation ont augmenté. Ils se rendent compte un peu partout que certains services gouvernementaux commencent à leur coûter plus cher qu'avant alors que, encore une fois, on a essayé de présenter l'action libérale comme étant une bonne action à l'égard des gens les plus démunis dans notre société.

On nous a dit, et on va en reparler longuement cet après-midi: On a mis beaucoup d'argent pour les services de santé et les services sociaux. Rappelons-nous ce qu'on nous disait il y a un an en campagne électorale: Sous le gouvernement du Parti québécois, c'est la médecine de guerre, on se retrouve à Beyrouth et au Liban avec le PQ au pouvoir. Mais quelle est la réalité aujourd'hui? Double langage! Alors qu'on coupe partout, dans toutes les institutions du réseau de la santé et des services sociaux, on essaie de nous faire croire qu'on investit plus d'argent. Mais quand on y regarde de près, on se rend compte... Et encore aujourd'hui selon les analyses dans les quotidiens... La page 1 de La Presse est là pour témoigner que ce n'est pas la réalité. La réalité, le gouvernement la camoufle; la réalité, le gouvernement essaie de la présenter sous un jour qui lui est favorable. Mais la réalité, elle est vécue par les gens, Mme la Présidente; elle est sentie par les gens, et de plus en plus durement par les gens les plus démunis de notre société.

La taxe sur l'essence. On avait dénoncé l'ancien gouvernement parce qu'on avait la taxe ascenseur. Ce gouvernement nouvelle vague, nouvelle génération de gens capables d'administrer les fonds publics et surtout capables de respecter leur parole et leurs engagements a fait monter la taxe au niveau du plafond et l'a gelée là. Ils disent: On a aboli la taxe ascenseur; on a respecté notre promesse électorale. Ah oui! Aviez-vous dit aux gens pendant la campagne électorale que cette promesse était d'augmenter la taxe à 37,5 %, de la laisser au plafond et de ne pas la faire redescendre lorsqu'elle le devrait? Avez-vous dit aux gens pendant la campagne électorale que votre intention était d'augmenter de 220 000 000 \$ la taxe sur l'essence au Québec? Est-ce cela que les gens ont compris quand vous parliez un peu partout dans le Québec durant la campagne électorale? Faites donc le test. Allez leur demander si c'est cela qu'ils ont compris. Vous allez peut-être vous apercevoir qu'ils commencent à se rendre compte du genre de personnes que vous êtes, du genre d'attitude que vous aviez et de l'attitude vous avez aujourd'hui.

Le député de Taschereau s'est vanté de la taxe sur le tabac. Il ne se rappelle pas que son parti la décriait. Il n'a pas l'air de se rendre compte aujourd'hui que ces gens d'en face l'ont montée jusqu'à 60 %. Trouvez-t-il que c'est ce qu'on disait lors des dernières élections? Est-ce cela qu'on disait aux dernières élections: Avec nous, la taxe sur le tabac sera à 60 % et ne vous inquiétez pas, il n'y a pas de problème avec cela? Est-ce cela que vous disiez pendant la dernière campagne électorale? Voyons donc! Ce n'est pas cela que vous disiez. Pas plus que c'est ce que vous disiez à l'égard de la

taxe sur l'essence.

Mme la Présidente, le choix politique de ce gouvernement a été de dire dès le début: Nous sommes là pour les plus fortunés. On engage les plus fortunés et on favorise les plus fortunés. Nous n'avons rien contre les gens d'affaires et les gens qui font de l'argent dans notre société. Ce que nous disons, c'est qu'il doit y avoir une cohérence sociale, qu'il doit y avoir un équilibre dans la société et dans les choix politiques qu'un gouvernement fait. Il doit y avoir d'autant plus d'équilibre et de préoccupation d'équilibre quand un parti politique se présente sous l'aspect d'un gouvernement qui va gouverner encore plus pour les classes défavorisées et les groupes démunis dans notre société. Mais quand on prend des actions pour exempter les gains de capital des gens qui vont gagner 500 000 \$, on se dit: Quelle est l'orientation politique de ce parti et de ce gouvernement? Est-ce l'orientation qui nous a été présentée dans le discours sur le budget par le ministre des Finances qui nous a dit qu'on se préoccuperait des plus démunis? Est-ce le discours que M. Bourassa, le premier ministre d'aujourd'hui, que le ministre du Revenu d'aujourd'hui et ses collègues qui sont ici ou absents de la Chambre tenaient il y a un an?

Mme la Présidente, on a dit aux assistés sociaux et aux plus démunis de notre société: Ne vous inquiétez pas, avec les libéraux, non seulement vous n'allez rien perdre, mais vous allez en avoir plus. Ce n'est pas ce qu'ils ont depuis douze mois.

Le député de Taschereau nous a dit tantôt: Nous, on a réduit les taxes. Le PQ, c'était le gouvernement des taxes. Nous allons faire un petit calcul pour le député de Taschereau, le ministre du Revenu, le ministre des Finances et le ministre de l'Environnement, qui m'écoute avec intérêt depuis quelques instants.

Entre 1980 et 1985, le gouvernement du Parti québécois a augmenté les taxes et les impôts des entreprises et des particuliers, en moyenne, de 20 000 000 \$ par année. Demandez-vous de combien les taxes et les impôts ont été augmentés pour les individus et les entreprises dans le seul budget que l'on discute actuellement et que le gouvernement va sans doute adopter avec sa majorité. En un seul budget, le gouvernement a augmenté les taxes et les impôts de 237 000 000 \$, alors que nous, en cinq ans, en moyenne par année, avons augmenté les taxes et les impôts de 20 000 000 \$.

Les gens vont dire: Comment faisiez-vous cela? Il me semble qu'il y avait plus de taxes. Oui, il y avait des taxes qui augmentaient, mais il y en avait d'autres qui diminuaient. Quand on fait le bilan, on fait les plus et les moins, on fait le total et on dit: C'est cela, la situation financière,

budgétaire et fiscale des Québécois.

Cela augmentait moins rapidement sous le gouvernement du Parti québécois que cela n'a augmenté en un seul budget sous le gouvernement libéral, sous le gouvernement Bourassa, version II. C'est cela, Mme la Présidente, ce gouvernement qui se présentait sous des allures de bon administrateur, de champion de l'économie, du développement économique, de la création d'emplois, de la protection et de la défense des plus défavorisés et des plus démunis de notre société.

Ce que nous avons depuis un an, c'est un gouvernement qui agit maintenant contrairement à sa parole, contrairement à ses engagements électoraux et qui n'est pas capable de livrer la marchandise, qui n'est pas capable d'assurer le pouvoir d'achat et la sécurité financière des plus démunis de notre société et qui n'est pas capable de générer le progrès économique et la croissance économique qu'il nous avait tant fait miroiter.

Ce gouvernement a un an - on le voit, à chaque jour un peu plus, dans les médias d'information - aura sans doute été un de ceux qui, le plus rapidement possible, le plus vite, aura déçu et désillusionné la population du Québec et les gens majoritaires qui lui avaient fait confiance, il y a à peine un an.

Mme la Présidente, ce genre de verdict en si peu de temps est, sans doute, un des records qu'on mettra au palmarès négatif des gens d'en face dans quelques années. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le député de Verchères. Mme la députée de Matane.

**Mme Claire-Hélène Hovington**

**Mme Hovington:** Mme la Présidente, le projet de loi 120 présenté par le ministre du Revenu est la Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal. En fait, ce sont différentes mesures qui découlent du discours sur le budget du 1er mai 1986, de même que certaines autres contenues dans l'énoncé de politiques budgétaires du gouvernement du 18 décembre 1985.

La plupart de ces mesures ont été proposées pour se donner les moyens, dans un premier temps, de rétablir sur des bases solides la situation financière du Québec, tout en réduisant au minimum l'effort fiscal exigé des particuliers et des entreprises du Québec. Nous avons hérité, le 2 décembre dernier, d'une situation financière que nous ne pouvons laisser encore se détériorer, sans rien entreprendre pour la redresser.

Le déficit du Québec, si le gouvernement n'avait rien fait pour corriger la situation, s'élèverait, en 1986-1987, à quelque 4 300 000 000 \$. C'est astronomique.

Pouvons-nous nous permettre, à titre de gouvernement responsable, de laisser un tel héritage d'endettement à nos jeunes? Ceux qui prendront notre relève méritent plus de respect et un meilleur avenir. C'est pourquoi nous nous sommes attaqués, dès le début de notre mandat, à ce qui se révélait le plus urgent, c'est-à-dire le redressement des finances publiques par la présentation d'un budget équitable et humain.

(12 heures)

Nous ne pouvons, comme je le mentionnais, nous permettre un déficit plus élevé. Le déficit de 3 152 000 000 \$ enregistré l'an dernier se traduit par des paiements d'intérêts supplémentaires de plus de 300 000 000 \$, paiements d'intérêts qu'il faudra faire à partir de cette année et pour toutes les autres années à venir jusqu'au remboursement de la dette. C'est pourquoi il y a toujours une portion plus grande de nos recettes courantes qui devra servir à financer nos dépenses antérieures. Il est donc évident qu'il fallait réduire le déficit.

Nos efforts ont déjà été reconnus d'ailleurs car, au mois d'août dernier, l'agence new-yorkaise Moody's rendait publique sa décision de relever la cote financière du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec de A-1 à AA-3. Après la baisse subie en 1982, les titres du gouvernement et d'Hydro-Québec retrouvent enfin leur place dans le club sélect des AA. Cela signifie que les milieux financiers ont une confiance croissante face à l'économie québécoise. Cela signifie de plus que le climat économique du Québec est de plus en plus propice aux investissements, car la création d'emplois permanents passe par l'amélioration des conditions nécessaires pour créer ce climat favorable pour les investisseurs. Il est sûr que le gouvernement du Québec a dû prendre des décisions difficiles dans la présentation de ce budget, mais ses efforts de redressement des finances publiques doivent être partagés par tous les groupes, par tous les individus de la société du Québec. C'est une entreprise qui concerne l'avenir de tous.

Le projet de loi 120 découle d'un budget modéré, d'un budget équitable et d'un budget humain, un budget équilibré qui, comme le mentionnait le journaliste, M. Wagnière, de La Presse, permet à l'État de fonctionner sans négliger les citoyens québécois. Hier, j'entendais le député de Taillon dire que le gouvernement ne se préoccupait pas des régions. C'est la preuve que le député de Taillon n'a pas une connaissance précise des besoins des régions, n'a pas une connaissance précise du budget présenté le 1er mai 1986. Afin de venir en aide aux régions, nous retrouvons à l'intérieur de ce budget différentes mesures qui font, d'ailleurs, partie intégrante du projet de loi 120. Qu'il nous suffise de nous

rappeler la réduction de la taxe sur le carburant que nous avons appliquée dès décembre 1985 pour les régions éloignées et que le budget de mai étend à d'autres parties de la Gaspésie, de la Mauricie, de l'Outaouais et une partie des comtés de Rimouski et Labelle. Il y a aussi extension du régime actuel de rabais de la taxe sur les carburants en vigueur dans les régions frontalières des États-Unis aux régions limitrophes de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Labrador.

En ce qui a trait au Grand-Nord, saviez-vous que, pour venir en aide aux travailleurs du Grand-Nord québécois et aux travailleurs des postes isolés qui ont à assumer des frais de subsistance plus élevés, il y a une déduction de 225 \$ par mois qui est prévue pour ceux qui résident dans les localités et que cette déduction peut même atteindre 450 \$ par mois par logement pour ceux qui occupent un logement autonome? Cette mesure représente un coût de 23 000 000 \$ par année. Ce sont les contribuables des comtés d'Ungava, de Duplessis ainsi que ceux des postes isolés du Québec qui sont susceptibles de bénéficier de cette mesure, donc ceux des régions éloignées.

Les étudiants des régions périphériques n'ont pas été oubliés. Tel que promis, les étudiants dont les parents doivent assumer des coûts de transport et de subsistance importants pour leur permettre de faire des études supérieures se verront attribuer un montant de 400 \$ supplémentaire par année sous forme de prêt ou de bourse. Pour les régions éloignées, Mme la Présidente. Les jeunes agriculteurs ont vu leur subvention à l'établissement passer de 8000 \$ à 15 000 \$, ce qui représente une hausse de 7 000 000 \$ des crédits de ce programme.

Le projet de loi 120 introduit aussi cette mesure annoncée lors du discours sur le budget, à savoir la réduction de la taxe sur le capital pour les corporations dont les activités consistent principalement à exploiter une entreprise de pêche. Quand on sait ce que le secteur des pêches représente pour la Gaspésie, c'est une mesure importante pour cette région périphérique, mesure qui veut encourager l'industrie de la pêche en abaissant la fiscalité qui s'y applique. C'est ainsi qu'une exemption de taxe sur les premiers 300 000 \$ de capital versé est accordée à ces corporations.

Notre gouvernement est quand même conscient que le développement économique des régions repose sur des assises fragiles, que les régions font face à des coûts élevés de transport, de déplacement, et qu'il est parfois difficile d'être compétitif en régions. C'est pourquoi ces différentes mesures prévues dans le budget favorisent le développement de ces régions. Le Régime d'épargne-actions, par exemple, est

réaménagé pour instaurer un régime d'actionariat. Même mon collègue de l'Industrie et du Commerce annonçait cette semaine un nouvel instrument de développement régional relié au REA. Afin de faciliter la naissance et le développement des PME, les corporations à capital de risque à vocation régionale seront dorénavant admissibles au REA.

Voilà un gouvernement qui se préoccupe avant tout des régions, un gouvernement qui a pour premier but d'assainir et de redresser les finances publiques du Québec afin de créer un climat favorable aux investisseurs, car notre objectif demeure de créer 400 000 emplois au Québec d'ici à 1990. Mais nous n'avons pas le choix. Il faut d'abord passer par une période difficile de compressions budgétaires, mais nous avons déjà des résultats concrets. Premièrement, l'élimination des emprunts pour l'épicerie, pour la dette, c'est chose maintenant faite. Nous n'avons pas hypothéqué l'avenir de nos jeunes en nous endettant de plus en plus. Deuxièmement, la réduction du déficit est commencée. Troisièmement, le grand ménage dans les livres comptables a été entrepris et, quatrièmement, nous poursuivrons la rationalisation des dépenses avec vigueur car il en va de l'avenir de tous les citoyens du Québec. C'est ainsi que le Québec pourra revenir sur la voie de la prospérité. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Merci, Mme la députée de Matane. Avant de céder la parole au député d'Ungava, j'aimerais rappeler à cette Chambre l'article 239 où il est bien dit que le débat doit porter sur la valeur intrinsèque ou sur tout autre moyen d'atteindre les mêmes fins, mais il doit concerner le projet de loi à l'étude, à savoir le projet de loi 120. J'aimerais que les députés de cette Chambre essaient de se souvenir de ce principe.

Là-dessus, je cède la parole au député d'Ungava.

#### M. Chistian Claveau

**M. Claveau:** Merci, Mme la Présidente. Il me fait plaisir de constater que votre remarque portant sur la valeur intrinsèque des projets de loi nous oblige à aller à l'essence même de ce qui est à l'origine des principes qui motivent un gouvernement à présenter un projet de loi dans une optique plutôt que dans une autre. Dans ce sens-là, je pense que toute intervention qui fera comprendre à la population du Québec le raisonnement qui sous-tend la valeur d'un projet de loi fait partie de l'argumentation intrinsèque à ce projet de loi. Alors, je me sentirai tout à fait à l'aise dans mon intervention, Mme la Présidente, quand j'aurai à parler des principes ou des

motivations qui animent les individus qui proposent des projets de loi pour un gouvernement.

Cela dit, comme l'a si bien exprimé notre critique en matière financière, ainsi que mes collègues qui ont eu à intervenir par la suite, nous avons devant nous un projet de loi cynique, tout à fait inacceptable dans un monde qui se tient debout et qui se veut le moins démocratique. En effet, comme nous avons pu le démontrer jusqu'à maintenant, ce projet de loi donne une multitude d'avantages énormes que l'on n'avait jamais donnés antérieurement à l'entreprise privée, à des individus qui ont de l'argent, qui peuvent investir et qui, généralement, le font beaucoup plus pour des motivations personnelles que pour des motivations humanitaires ou qui ont trait à l'avancement et à la progression d'un peuple vers ce qu'il doit être.

(12 h 10)

Vous savez, en lisant ce projet de loi, il m'est passé par la tête une loi que j'ai vue dans certains pays lors de nombreux voyages que j'ai eu à faire à l'étranger. Il y a un petit projet de loi, une loi quelque part, un règlement qui m'avait particulièrement frappé. Ce règlement, cette loi disait, quand on parlait de fixer les pénalités minimales pour des crimes, qu'on évaluait plus important de pénaliser quelqu'un qui abattait une vache volée à un propriétaire terrien que quelqu'un qui abattait un humain, un de ses semblables. En effet, dans le pays en question, il y a une quinzaine d'années, ladite loi disait que la pénalité minimale pour abattre illégalement une vache qui appartenait à un propriétaire terrien était de dix ans alors que la pénalité minimale pour un meurtre contre un individu était de huit ans. Vous comprendrez, Mme la Présidente, que pour être originaire d'un pays démocratique j'étais drôlement surpris d'une telle mesure, mesure qui est vérifiable, d'ailleurs.

Je me suis posé la question à savoir comment il se faisait qu'un gouvernement puisse arriver à prendre des mesures semblables, ce qui m'a amené à me pencher sur l'organisation du gouvernement dans le pays en question. J'ai pu constater que la large majorité des gens qui composaient ce gouvernement étaient des propriétaires terriens qui exploitaient les territoires d'un pays sur la base d'une agriculture très archaïque en se servant d'une main-d'oeuvre abondante et très bon marché, extrêmement bon marché et qui, en utilisant au maximum les largesses que la nature donnait à ce pays au niveau du climat, des terres arables, de la végétation, sans trop de contraintes pouvaient réussir à ramasser d'immenses troupeaux, mais d'immenses troupeaux qui étaient en concurrence directe dans l'alimentation avec les populations pauvres,

démunies, écrasées de ce pays.

Ceci amenait le gouvernement, bien évidemment, devant ces gens qui voyaient passer des belles vaches bien grasses et qui avaient envie de prendre une mordée dedans de temps en temps, à prendre des mesures draconiennes pour protéger ses troupeaux et à laisser faire un peu ce qui touche l'élimination naturelle des gens entre eux parce que moins il y en avait de vivants, moins il y avait de danger de se faire voler ses vaches.

C'est un peu ce qui se passe ici, Mme la Présidente. On a affaire à un gouvernement qui protège ses intérêts, qui protège d'abord et avant tout les intérêts des siens, les intérêts de ceux auxquels il s'identifie. Voilà pourquoi ce gouvernement prend des mesures pour protéger les riches, prend des mesures pour permettre à l'industrie d'encaisser, de remplir le plus rapidement possible ses poches parce que ces gens savent qu'ils ne seront pas là longtemps. Alors, ils n'ont pas beaucoup de temps devant eux pour s'emplier les poches et, parallèlement à cela, ils s'organisent pour répondre à leurs besoins en allant ponctionner, en allant chercher de l'argent chez ceux qui en ont le moins parce que, de toute façon, ce ne sont pas ces gens qui ont voté pour eux.

M. le Président, la Direction générale de l'information, le Service des communications a produit un petit document qui est très intéressant et j'incite l'ensemble de nos concitoyens, l'ensemble de nos électeurs à se le procurer le plus rapidement possible, ce qui leur permettra d'avoir une bonne idée de qui compose le gouvernement actuellement.

M. le Président, ce document s'intitule "Notes biographiques des députés de l'Assemblée nationale". C'est un document public qui est disponible et que tous et chacun des électeurs du Québec devraient avoir en main afin de comprendre les enjeux, les intérêts qui sont défendus par l'actuel gouvernement parce que, à l'intérieur de ces notes biographiques, anodines en soi, des curriculum vitae comme on dit régulièrement, on retrace une certaine tendance, on retrace des lignes maîtresses qui orientent, qui dirigent le gouvernement que l'on a en place actuellement et qui, malheureusement, pour les semaines et les mois à venir a encore à gouverner notre pays.

En effet, on a beaucoup parlé depuis le 2 décembre dernier de l'État-Provigo, d'aucuns diront du gouvernement provisoire, mais ce n'est que la pointe de l'iceberg. C'est ce qui est le plus connu. On a beaucoup parlé du président du Conseil du trésor qui était très identifié n'est-ce pas, à la société que je viens de nommer. Mais qui sont ses collègues, qui sont ses confrères, qui sont ceux avec qui il a à travailler? Les petites notes biographiques publiques qu'il y

a là-dedans, qui devraient être connues de tout le monde, nous renseignent beaucoup. Elles nous permettront de comprendre pourquoi ces gens favorisent les gros intérêts, favorisent les millionnaires semblables à eux, qui ont de l'argent aux dépens de ceux qui n'en ont pas, aux dépens du petit salarié, aux dépens de celui qui a encore à gagner sa croûte à la sueur de son front.

On retrouve là-dedans, sans donner de nom, des personnes qui ont agi comme vice-président régional de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes. Une petite entreprise, entre nous. Quelque chose qui identifie déjà les intérêts des ministres en question. On retrouve un premier ministre, qui a fait une bonne partie de sa carrière au niveau fédéral, comme conseiller spécial en gestion économique et fiscale auprès du ministre fédéral des Finances.

**M. Gratton:** Question de règlement.

**M. Claveau:** Encore là...

Le **Vice-Président:** M. le député d'Ungava. M. le leader du gouvernement sur une question de règlement.

**M. Gratton:** Votre prédécesseure au fauteuil faisait justement appel à la pertinence dans les interventions sur ce projet de loi 120. Il est inutile de rappeler qu'il s'agit du projet de loi qui donne suite au budget du 1er mai dernier. Si vous jugez que l'intervention du député d'Ungava, dans l'espèce de procès qu'il est en train de faire à partir strictement des notes biographiques des membres du gouvernement, est conforme et pertinente, soit, M. le Président, mais vous me reconnaissez le droit de réplique à de tels propos.

**M. Blais:** M. le Président.

Le **Vice-Présidents** Sur la même question de règlement, M. le député de Terrebonne.

**M. Blais:** Je tiens à souligner ici que le député d'Ungava a le droit de prendre un exemple pour soutenir sa discussion sur une politique énoncée dans ce projet de loi par le gouvernement. Cet exemple, il le prend sur les personnes qui composent ce gouvernement.

Le **Vice-Président:** Évidemment je reconnais fort bien que le projet de loi 120, Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal, fait suite au discours sur le budget. Celui-ci, tout comme le message inaugural, nous permet un débat étendu, qui n'a pratiquement pas de limites quant à son

contenu. Mais je ferai remarquer ici que nous ne sommes quand même pas au discours sur le budget. Le projet de loi à l'étude est le projet de loi 120. J'apprécierais que vos propos se rapportent le plus possible aux dispositions du projet de loi 120 et que vous vous en teniez dans la mesure du possible à des éléments qui sont contenus dans le projet de loi 120. Le genre d'intervention que vous faites, je vous dirai qu'il est, à mon point de vue, à la limite du permissible. Si je vous permets d'étendre le sujet de cette façon, on devra l'ouvrir partout à l'Assemblée nationale. À un moment donné les gens nous disent: Ce n'est plus pertinent. Il n'y a plus rien qui est pertinent.

Je vous demanderais simplement, pour éviter que le débat ne dégénère trop, de vous en tenir aux dispositions du projet de loi 120 et de parler de la politique que le projet de loi veut mettre en oeuvre c'est-à-dire sur les modifications d'ordre fiscal qui sont amenées par le projet de loi 120. Je vous cède à nouveau la parole pour terminer votre intervention.

**M. Claveau:** Je vous remercie. Quoi qu'il en soit j'accepte votre interprétation et je me limiterai à des éléments qui sont plus près de la lettre du projet de loi en question. Tel que je l'ai dit au début de mon intervention, quand on parle de la valeur intrinsèque d'un projet de loi, expression qui a été utilisée par votre prédécesseure au siège que vous occupez actuellement, je dirais qu'il faut aller à l'essence même de ce qui motive les prises de position des orientations fondamentales, c'est cela la valeur intrinsèque.

(12 h 20)

Dans ce sens, il me semble que, pour le bénéfice de l'ensemble des contribuables du Québec qui commencent à trouver qu'ils en ont assez lourd à payer sur leur facture, merci, il est bon de comprendre les motivations, les raisons profondes qui font qu'un gouvernement prend une décision plutôt qu'une autre. Dans ce sens, on ne nous dira pas qu'une position prise par un gouvernement n'est pas idéologique. L'idéologie n'est pas la même, mais la motivation est tout aussi idéologique, d'un côté que de l'autre. Quand on se dit qu'on veut administrer d'une façon strictement chiffrée en faisant abstraction de toute composante idéologique, je dis qu'on est en train de tirer un peu sur le cordon et de faire croire à une population qu'on considère ses intérêts alors qu'en réalité une démonstration qui fait rapport aux notions intrinsèques du projet de loi peut démontrer très bien qu'au contraire ces gens-là sont en train de ruiner le Québec à l'avantage de quelques individus.

Ceci dit, nous pouvons revenir à l'analyse. Je prendrai un ou deux exemples à l'intérieur du projet de loi qui nous est

présenté à la suite du discours sur le budget du ministre des Finances le 1er mai dernier. Pour commencer, j'aimerais revenir sur la petite intervention que Mme la députée de Matane a faite tout à l'heure en ce qui concerne le développement régional disant que son gouvernement avait enfin découvert les régions. Je crois qu'on n'inventera pas la roue et le feu à chaque génération. Il faut comprendre que ce que ce gouvernement a fait dans son discours a été bien au contraire d'amenuiser, de diminuer ce qui était entrepris, ce qui était en voie de se réaliser dans les régions.

Quand on nous donne comme référence la réduction des taxes sur le carburant, de quoi parle-t-on? Encore là, on parle d'une mesure qui, tout en étant acceptable et souhaitable en soi pour les régions éloignées, j'en conviens, est une mesure qui n'affecte, qui n'est importante, financièrement parlant dans le budget, que pour les individus qui utilisent de l'essence. Qui sont ceux qui utilisent de l'essence en grosse partie? Ce sont les compagnies, les gros transporteurs routiers. Ce sont ces gens-là qui sont les gros consommateurs et chez qui une baisse de la taxe sur l'essence va avoir un impact significatif dans le budget. Ce n'est pas celui qui fait 5000 kilomètres par année avec sa petite voiture qui verra une grosse différence à la fin de l'année. Certes, il va y gagner quelques sous, il sera bien content quand il ira faire son plein d'essence, mais, à la limite, ce n'est pas lui qui en profite au maximum, c'est encore celui qui a l'argent, celui qui est capable de se payer une grosse voiture qui consomme énormément et qui est capable de passer la moitié de sa vie sur la route ou en vacances. C'est lui qui profite de cette mesure et non pas celui qui ne peut voyager, car il n'a pas l'argent pour le faire, et qu'il n'a peut-être pas de voiture.

Par contre, il va devoir payer encore plus cher son combustible parce qu'on va l'obliger à payer une taxe sur l'huile à chauffage, ce qu'il ne payait pas avant, par exemple. Encore là, on prend dans une poche et on le met dans une autre. On a pris la taxe sur l'huile à chauffage dans la poche de celui qui ne pouvait pas se payer de voiture et on l'a donnée en remboursement ou en diminution de taxe à celui qui, lui, avait sa grosse bagnole et pouvait se promener dans tout le Québec en disant: Regardez, comme je suis fin. Je paie moins cher d'essence qu'avant.

Mme la députée de Matane a fait référence, malheureusement pour elle, devrais-je dire, à la mesure concernant les travailleurs du Grand-Nord et des postes isolés. Il s'agit d'abord et avant tout d'une mesure fédérale, d'une mesure à laquelle l'actuel gouvernement du Québec a dû se plier à la suite d'une entente fédérale-provinciale concernant les postes isolés. Mais

le ministre des Finances, en faisant le beau, ici même, le 1er mai dernier, a annoncé en grande pompe qu'il s'agissait d'une mesure dont l'ensemble des contribuables des comtés d'Ungava et de Duplessis serait susceptible de bénéficier. Ce que le ministre n'a pas dit, parce que la pompe aurait probablement été moins grande, c'est que quelques pages plus loin dans les annexes à son discours, il disait: Ce n'est pas vrai ce que je viens de vous dire. En réalité, ce sont les postes isolés qui seront reconnus par le gouvernement fédéral. Mais cela, il ne l'a pas lu en Chambre, par exemple. Alors que le soir de la lecture du discours sur le budget, l'ensemble des contribuables des comtés d'Ungava et de Duplessis, tel qu'il venait de le dire, se réjouissaient déjà de pouvoir bénéficier des avantages qui avaient d'ailleurs été négociés et travaillés sous l'ancien gouvernement, avant que celui-ci n'entre au pouvoir, avec le gouvernement fédéral, alors que tous les contribuables de ces deux comtés se pensaient enfin reconnus honnêtement, sincèrement et globalement dans la mesure du ministre, on se rend compte le lendemain matin que ce n'est plus cela et qu'un certain nombre de villages et de petites villes de ces deux comtés ne le sont pas, parce que le ministre avait oublié de lire une petite mesure qui était en annexe ici en Chambre. On se retrouve avec des municipalités que je pourrais vous nommer: Joutel, Chibougamau, dans le comté d'Ungava, qui vivent les mêmes problèmes que les autres municipalités qui sont reconnues par le gouvernement fédéral, mais qui ne bénéficient pas de la mesure, contrairement à ce que le ministre leur faisait croire ici le soir du 1er mai dernier.

En toute honnêteté, je crois que, si le ministre des Finances veut respecter la parole, veut respecter ce qu'il a fait miroiter aux contribuables de l'ensemble des deux comtés de Duplessis et d'Ungava le soir du 1er mai 1986 en cette Chambre, il devra une fois pour toutes accepter que l'ensemble des résidents de ces deux comtés puissent bénéficier de la mesure, ce qui n'est pas le cas actuellement. Si vous ne me croyez pas, je vais vous amener voir. On ira rencontrer ces gens-là et vous allez voir ce qu'ils pensent de vous autres.

Voilà les problèmes. Quand on parle du Fonds de développement régional, la députée de Matane s'est bien empressée d'en faire abstraction quand elle a parlé du problème des régions. Elle s'est dépêchée de faire abstraction des coupures qu'a subies le Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec. On coupe 20 000 000 \$ et, après cela, on en ajoute 10 000 000 \$ et on dit: On a mis 10 000 000 \$ dans le pot. Oui, mais on avait coupé 20 000 000 \$ avant; on a oublié de dire cela aussi.

Tromperie! Double langage! Voilà des expressions qui reviennent! Voilà pourquoi ce gouvernement n'est pas sérieux et pourquoi il n'est pas pris au sérieux par la population.

J'entendais tout à l'heure en cette Chambre un député dire: Les compagnies de cigarettes de mon comté sont bien contentes! Oui, les compagnies de cigarettes, mais il ne nous a pas parlé, par exemple, de l'ensemble des contribuables qui n'ont pas de compagnies, eux, et qui ont dû lui dire aussi ce qu'ils pensaient du budget du 1er mai dernier. Il n'en a pas parlé, il s'est contenté de parler des deux compagnies de cigarettes qui étaient d'accord avec le budget parce que, c'est bien évident, elles mettent de l'argent dans leur poche.

Voilà, M. le Président, quelques-uns des éléments, et il y en aurait bien d'autres. Il y a des tournures de phrases qui seraient intéressantes à étudier. J'avais deux beaux exemples de tournures de phrases si bien entourloupées, si bien enveloppées que l'on se rend compte qu'à la première lecture on comprend exactement le contraire de ce que le ministre voulait dire, si on ne fait pas attention. M. le Président, voilà pourquoi, à la suite de ce premier budget, l'actuel gouvernement du Québec a déjà perdu, à son premier budget, la confiance de l'ensemble de l'électorat québécois.

**Le Vice-Président:** Je cède maintenant la parole à M. le député de Sainte-Anne.

#### M. Maximilien Polak

**M. Polak:** Merci, M. le Président. On parle sur le projet de loi 120 qui fait suite au discours sur le budget du 1er mai 1986 prononcé par le ministre des Finances. M. le Président, le ministre des Finances a parlé d'un budget équitable, modéré et humain, et j'ajouterai immédiatement: Le budget était et est comme le ministre des Finances, équitable, modéré et humain.

M. le Président, beaucoup d'électeurs de langue anglaise ont demandé, déjà, dans le temps du budget, et maintenant sur la loi 120 de se faire expliquer cela un peu plus en détail dans la langue anglaise parce que, après tout, il s'agit d'un projet de loi assez technique. C'est pour cette raison que je voudrais parler en anglais au moins pendant la première partie de mon discours, pour ensuite terminer en répondant un peu aux interventions faites par mes collègues péquistes ce matin.  
(12 h 30)

M. le Président, the budget for 1986-1987 and therefore Bill 120 which gives effect to this budget, have really in mind three objectives. The first one was to solve the huge budgetary gap. In French, we say: On était là pour faire le grand ménage. In other words, the Government had to do

house cleaning. The second objective was to take measures to result in lasting improvements of the public finances. The third objective was and is to set the stage for economic growth and job creation in Québec.

When I take those three elements one by one, I want to point out that already the Minister of Finance, Mr. Gérard D. Levesque, in a document of March 5th, 1986 entitled "The Urgent Need for Action" showed with figures that the Government had to find 1 500 000 000 \$ in order to bring the deficit down to the 3 000 000 000 \$ level we have more or less been used to consider as normal in the last few years.

Therefore, the target of balancing the current account was to stop borrowing for current expenditures. In other words, stop borrowing to pay for the groceries. How has the Government gone about this? It has gone about this by, first of all, effecting reductions in expenditures. We see cuts in expenditures in all Departments, always taking in mind that the Government has gone out of its way to protect the sectors of Public Health. You know what has happened. For instance, the problem of the emergencies in the hospitals, which was very serious, has been to a large extent solved. And we hardly ever hear people talk about it as they did previously.

Furthermore, the Government has come up with special measures to raise revenue. For instance, Government fees have gone up, not to hit - as my "confrères" have said this morning - the poor and those who are underprivileged, not at all. For instance, the Government has increased the fees for incorporating a company. By taking measures like that all over the place, it has increased its revenues in a responsible manner.

It has taken financial measures, review of tax expenditures, tax exemptions and other elements of the budget. In conducting this operation, the Government has acted in the most equitable way possible, seeking a fair distribution of the burden on all sectors of the economy.

I also want to point out that not only the sector of hospitals, but the sector of manpower and income security has been protected and, in fact, the budget for those Departments, including the Department of Health and Welfare has been increased and no cuts have been effected in those Departments.

We have had what we called privatization. For instance, Quebecair which has been sold. We all know that the operation of Quebecair did cost and had a deficit of millions and millions of dollars per year paid for by all the Québécois. Now, this has been privatized and I think it was a very heavy price that they had to pay for having the honor of the "fleur de lys" in the air of Québec.

The second objective that the Government had was to make sure that corrective measures were taken to result in lasting improvement. In other words, we have not done the housekeeping or the house cleaning just for one season. The Government has taken steps so that we shall have results over a long period of time and many years to come.

The situation of continuing deficits could be tolerated a year or two only and in a period of recession mostly, but it could certainly not be the way of life for a Government such as ours during a period of sustained economic growth. The Government was convinced that the deficit had to go down not only in 1986-1987, but also 1987-1988 and 1988-1989 as well, and we are on the road of doing that.

The third objective was to set the stage for economic growth and job creation in Québec. We just have to be in Montréal, look around and see the construction going on, not only private residences, but also big buildings and businesses. One can see and feel the factor of confidence coming back again to Québec. I must say we see that since the election of the Liberal Government in December 1985.

The economy is moving along reasonably well these days, but we still have a long way to go before the problems of unemployment and underinvestment are resolved. I remember last year, around this time, that the unemployment in the province was 12 % or more and it is now a little bit over 10 %. It is still too high, much too high and we have to continue taking steps to reduce it, but we are on the right road.

When we talk about Bill 120, I remember that the Opposition, the member for Lévis was attacking the Government by saying: You always come up with measures to hit the poor and the underprivileged. He took as an example the current sales tax exemption now applied to heating oil. But, before, we only had the 9 % sales tax applicable and charged on electricity and the Government decided to apply it also to heating oil and gas. The Government has decided to eliminate the current sales tax exemption applicable to heating oil and natural gas, this to put an end to the situation whereby our own natural resource, electricity, is being taxed whereas imported fuels are not. This measure will bring in 97 000 000 \$ to the Government in 1986-1987.

However - this is very important and the MNA for Lévis never said it - measures have been taken to compensate low income families. There are special measures for those who have low income and those who live on welfare. There will be, as of January 1987, special tax credits for those people:

increases of 15 \$ for a consort and 6 \$ per child. That is what the Opposition has forgotten to say. They state: You have imposed a sales tax on heating oil, but they forget to say that those who are not able to pay, those who are the most underprivileged in our society are more or less exempted by the system of tax credits. That has never been mentioned.

Our Government has not been elected to increase taxes but to reduce them. We know that in the years to come, jobs will be created in the private sector and that you must keep looking very closely at the competitive position of Québec. Again, here, we see that we are on the right road. What the Government is trying to do and to achieve is more development, more jobs, more investments, more prosperity for everybody in Québec. Rebalancing the Government's public finances is a necessary prerequisite to all of that.

This work is not finished, obviously, but we are convinced that the results achieved so far by the new Government - and it is almost one year that we are now in government - are going to yield interesting dividends in the years to come. We believe and we can see that Québec is and should be a fine place to invest. We can see people from all over the world coming in again and investing in Québec. We have seen big investors from Norway.

I see the MNA for Terrebonne standing in the back of this room so nobody can see him on the television and he moves as if he were playing the violin. Yes, Mr. "député" for Terrebonne, we are getting investors from outside, they are investing even in your county, in Terrebonne. I am very happy that you are applauding. That is what our Government is doing. We are working hard to show that Québec is a good place to live in. First, we all respect the French fact. We believe in that. Secondly, investors are welcome so that we all can benefit from those investments in Québec, including the MNA for Terrebonne.

Je voudrais maintenant répondre aux critiques faites ce matin par les députés de l'Opposition. J'étais ici quand ils ont parlé. Je voudrais commencer par la députée de Johnson. C'est une dame que je respecte beaucoup, mais elle a lu une lettre d'une personne handicapée. Cette personne aurait écrit à M. Bourassa en lui disant: M. Bourassa, vous n'avez pas de coeur, c'est terrible, ce que vous faites envers les personnes handicapées. Cela m'a choqué. Savez-vous pourquoi? Parce que je sais que M. Bourassa a à coeur le problème des handicapés. Nous, du gouvernement, sommes au courant du fait que cela prend plus d'argent à investir parce qu'il y a de plus en plus de demandes. Mme la députée de Johnson a lu une lettre.

Je vais maintenant lire une lettre que j'ai reçue. Je ne donne pas de nom, mais je pense qu'il faut équilibrer les choses. Il s'agit d'un handicapé qui a demeuré dans le comté de Sainte-Anne. Il est amputé des deux jambes et d'un bras; il est très sérieusement handicapé. Ce monsieur avait des problèmes; il est déménagé, est allé vivre avec sa fille à Chicoutimi. Il demeure maintenant à Chicoutimi, mais je m'occupe encore de son cas; au gouvernement, on s'occupe encore de son cas. On ne dit pas: Vous êtes déménagé, nous ne sommes plus intéressés. (12 h 40)

J'ai reçu une lettre de la fille de ce monsieur - je ne donne pas le nom - le 16 octobre. Je n'aurais jamais cité cette lettre, mais je le fais en réponse à la députée de Johnson. Elle dit: "P.-S. Mon père et moi, nous vous remercions de l'attention que vous nous portez et, croyez-nous, c'est une chose que nous n'oublierons pas, même si nous ne sommes pas de votre comté. Papa vous dit que, si un jour vous venez dans la région, vous serez le bienvenu à la maison. Vous savez, le Saguenay est un très bel endroit à visiter." Je le dis: J'irai avec plaisir et je continuerai à batailler pour ce monsieur handicapé afin qu'il gagne son affaire.

**Des voix:** Bravo! Bravo! Bravo!

**M. Polak:** J'ai entendu le député de Verchères ce matin... Vous avez maintenant une nouvelle stratégie. Je peux déjà voir de petits caucus entre vous autres. Vous vous dites: Qu'est-ce qu'on va dire pour frapper, pour attaquer les libéraux? Ah! C'est un parti de riches. C'est insultant quand vous dites cela, parce que nous, messieurs et mesdames de l'Opposition, nous représentons 99 comtés de la province de Québec, y compris tous les comtés qu'on dit pauvres. Voulez-vous voir, M. le député de Verchères? Venez donc faire un petit tour dans mon comté; à Sainte-Anne et à Saint-Henri, le comté de mon voisin, vous verrez qu'on a beaucoup de problèmes, qu'on fait notre possible, que nous sommes élus et que nous représentons ces gens avec fierté. Ils sont tous les mêmes.

**Des voix:** C'est celui C'est vrai!

**M. Polak:** Nous ne sommes pas un parti de riches. C'est insultant de se faire dire cela. Nous représentons tous les Québécois. On ne fait aucune distinction, même pas de la langue. Anglais, français, allophones, francophones, on représente tout le monde parce qu'on fait notre possible pour tout le monde.

**Une voix:** C'est cela!

**M. Polak:** Regardez tous nos députés! Je suis très fier de voir qu'on a un député d'origine italienne, un autre d'origine grecque et maintenant même un d'Égypte. C'est intéressant!

Je sais, M. le Président, que je m'éloigne un peu du projet de loi 120, mais j'y reviens tout de suite. Le député de Verchères a parlé de ce qu'on a fait avec les problèmes des jeunes, encore avec de grosses larmes de crocodile. Mais, M. le député de Verchères, où étiez-vous quand j'étais de l'autre côté de l'Assemblée nationale, dans l'Opposition, et que vous étiez ici, quand on a parlé des problèmes des jeunes, des décrets de la construction, quand on vous a demandé à genoux de changer cela? Des dizaines de jeunes venaient à nos bureaux de comté. Certains me disaient: M. Polak, j'ai pris un cours spécial de menuiserie, je suis capable, j'ai mon certificat, j'ai tout, je veux travailler et je suis bloqué. Vous avez eu une réponse de la population. Ces jeunes-là ont voté au mois de décembre 1985 pour dire: On veut un changement. Nous avons justement présenté un projet pour tenter d'aider ces jeunes.

Messieurs et mesdames de l'Opposition, quand ce projet de loi sera discuté plus tard cette semaine et quand les syndicats viendront à nos bureaux, ainsi qu'aux vôtres, s'il vous plaît, soyez donc responsables, exercez votre fonction d'Opposition de manière responsable, pas négative. Changez votre cuvée un peu comme le beaujolais. Ne soyez pas de la cuvée d'avril ou mai 1986 parce que la cuvée péquistes de novembre 1986 n'est pas mieux que celle d'avril ou mai 1986.

Quand ce projet de loi sera discuté, c'est facile de jouer pour la galerie. Ils vont venir ici et vous direz: On va supporter les syndicats, on ne veut rien savoir, etc. Soyez responsables, pensez aux jeunes de vos comtés respectifs parce qu'ils vous écouteront si vous êtes capables de proposer une solution raisonnable en disant: On va protéger les vrais travailleurs de l'industrie. C'est vrai, on va le faire, il y a toutes sortes de mesures...

**Le Vice-Président:** Un instant, M. le député de Sainte-Anne! Dans un premier temps, je voudrais vous ramener, si possible, à la pertinence du débat du projet de loi 120 et non pas du futur projet de loi que nous discuterons sur la construction. Dans un deuxième temps, je vous demanderais, s'il vous plaît, de toujours vous adresser à la présidence et non pas directement aux députés de l'Opposition ou à quelque député dans cette Chambre.

**M. Polak:** M. le Président vous avez toujours raison et maintenant encore. J'étais en train de répondre à ce que l'Opposition a

dit ce matin. Donc, si je ne suis pas dans la pertinence, et je l'admets, je réponds qu'ils n'étaient pas pertinents, non plus. Cela ne fait rien, j'ai réglé ce problème-là.

Encore un petit problème concernant les assistés sociaux. Le projet de loi 120 fait mention des assistés sociaux. Savez-vous où? Quand le gouvernement a dit: On va donner aux assistés sociaux des crédits de taxe pour, justement, qu'ils n'aient pas le problème de payer la taxe de vente de 9 % sur l'huile à chauffage. Cela se trouve dans le projet de loi. Je ne peux pas vous donner le numéro de l'article, M. le Président, parce que, comme vous le savez, on parle sur le principe et jamais sur un article. On n'a pas le droit.

Ce matin, on a encore parlé des assistés sociaux avec de grands violons, M. le député de Terrebonne, pas vous, mais vos confrères et consœurs, pour dire combien on les négligeait. On ne les néglige pas. Je peux vous dire une chose: Dans mon comté et dans beaucoup d'autres comtés, parce qu'on parle entre nous, on parle au caucus, on a dit très clairement, et je lis le message: Si vous avez le moindre problème, la moindre violation de vos droits, venez nous voir parce que c'est à nous de faire des représentations auprès de notre ministre. On a fait une invitation ouverte, quand il y a un problème, d'en parler pour tenter de le résoudre. L'Opposition n'a pas besoin d'insister auprès d'eux. Ils n'ont pas besoin d'aller devant la cour avec de grandes procédures. Nous sommes là pour les protéger parce qu'on a une obligation.

Quand on se fait dire que nous sommes le parti des riches, le gouvernement des gâtés et tout le reste, je regarde les députés autour de moi. Savez-vous, les députés qui sont ici ce matin, c'est toujours le problème avec le nom des comtés, mais je peux vous dire que le président de notre caucus, le député de Jeanne-Mance, représente le petit monde, il connaît cela très bien; ce ne sont pas tous des grands financiers qui demeurent chez lui. Je peux vous dire une chose, il s'occupe de son petit monde, il s'occupe de petits électeurs et des assistés sociaux, comme les autres députés qui sont ici. Je vois les nouveaux députés, on a des députés de partout, de la région de Montréal, de Québec, dans les régions, l'est, l'ouest, au centre de la province, partout.

Donc, s'il vous plaît, M. le Président, après avoir entendu parler les députés péquistes ce matin, je pense que c'est à peu près le temps pour eux de changer de stratégie. Ne pensez pas avoir trouvé un cheval de bataille en disant: parti de riches. Vous n'irez pas loin avec cela, parce que nous sommes un parti de la population, de 99 comtés. On n'a aucune intention de perdre le moindre comté à la prochaine élection. Merci beaucoup.

Le **Vice-Président**: Je cède maintenant la parole à M. le député de Bertrand.

#### M. Jean-Guy Parent

**M. Patent (Bertrand)**: Merci, M. le Président. On n'est pas intervenu pour arrêter le député de Sainte-Anne parce qu'il était tellement beau parleur. Il faut dire que c'est une cuvée 1980, une cuvée spéciale. Je vais essayer de vous servir une cuvée 1985, dont je fais partie.

Le projet de loi 120, pour ramener les choses dans leur contexte, modifie les lois fiscales pour donner suite au discours sur le budget prononcé par le ministre des Finances, le 1er mai 1986 de même qu'aux déclarations ministérielles du 29 mai 1986 en regard de ce dernier.

M. le Président, ce que j'essaierai de mettre en valeur au cours des prochaines minutes, c'est que, à l'intérieur du discours sur le budget et à l'intérieur de ce projet de loi 120, on nous fait part de mesures que le gouvernement actuel a prises ou devait prendre face à la situation financière que connaît actuellement le Québec. Dans ce sens, on a entendu depuis le 2 décembre dernier des choses incroyables concernant la situation financière au Québec. À écouter les porte-parole du Parti libéral et les 99 députés élus, on vit actuellement et on a vécu au cours des dernières années la pire crise financière des 50 dernières années au Québec. Je trouve qu'on est allé un peu loin et on verra au cours des prochaines minutes de quelle façon.

Il est vrai que la situation financière au Québec n'est pas la plus rose, mais ce n'est pas la situation la plus critique. Il faudrait peut-être rappeler aux députés du gouvernement actuel que, d'abord, le déficit du Québec depuis 1981 s'est maintenu aux abords des 3 000 000 000 \$. Je pense que, s'il y en a qui ne souviennent pas de cela, s'il y en a qui s'imaginent qu'on l'a, au cours des deux ou trois dernières années du gouvernement péquiste, augmenté de 50 %, 60 % ou 100 %, c'est faux. Le déficit de 3 000 000 000 \$ s'est maintenu à 3 000 000 000 \$ depuis 1981.

Quand on nous parle de la pire crise financière, M. le premier ministre a fait beaucoup d'éclats là-dessus et la stratégie du gouvernement depuis un an, depuis les dix, onze derniers mois, M. le Président, c'est essentiellement de dire qu'on a trouvé des trous. Tantôt, c'était 1 000 000 000 \$ et on est rendu à 1 700 000 000 \$.

Je vous reporterai immédiatement à un reportage fait par Michel David dans **Le Soleil**, le 3 mai, c'est-à-dire environ 48 heures après le discours sur le budget ici en cette Chambre par le ministre des Finances. Le titre c'est "Le premier budget Bourassa - on l'a appelé le budget Bourassa, on sait

pourquoi - mais où est donc cette fameuse crise? Il y a peut-être lieu de rappeler les faits aux citoyens et citoyennes du Québec et aussi aux députés de cette Chambre, bien calmement, sans faire de la démagogie. Je cite parce que je trouve que c'est bien fait et cela résume bien la situation. (12 h 50)

Michel David, le 3 mai, dans Le Soleil, nous disait: "Le véritable auteur du budget du gouvernement? Robert Bourassa, bien sûr! Ce budget, il l'a, d'ailleurs, cuisiné à son image... avec ruse, mais sans transparence. En bout de ligne, la question qu'on finit par se poser vise directement un côté un peu machiavélique du premier ministre: Mais où donc était cette crise financière dont parlait tant M. Bourassa? Ce dernier vient en effet de réaliser la prévision budgétaire qu'avait faite l'ancien ministre des Finances, le péquiste Yves Duhaime (dans son budget du mois d'avril 1985) un déficit de 2 900 000 000 \$ pour l'année 1986-1987."

Je cite toujours Michel David: "La pire crise financière depuis 50 ans" - telle qu'elle a été dénoncée par M. le premier ministre et ses principaux porte-parole - avait été surmontée sans que le contribuable ne se sente écorché vif. Certains se demanderont peut-être s'ils n'ont pas été bernés dans cette histoire..." et j'en passe. Vous savez, on peut dire beaucoup de choses. On peut traiter ceux qui étaient là avant de mauvais administrateurs, de gens qui ont coulé le Québec.

Pour être de ceux qui se sont joints à l'équipe du Parti québécois en décembre dernier, je peux vous dire qu'au cours de la dernière année j'ai bien suivi les débats, bien suivi et bien analysé les dossiers concernant l'état des finances publiques puisque je siége à deux commissions qui s'occupent de l'économie. J'ai aussi un passé qui m'a amené depuis une vingtaine d'années dans l'administration des affaires, dans l'administration publique et je peux dire qu'aujourd'hui la situation financière du Québec, au mois de novembre 1986, n'est ni plus grave, ni améliorée par rapport à ce qu'elle était en décembre dernier. Le déficit de 3 000 000 000 \$? Qu'on ait 2 900 000 000 \$, qu'on ait 3 000 000 000 \$ ou 3 100 000 000 \$, je pense qu'on se comprend. Il se situe aux alentours de 3 000 000 000 \$. C'est important et j'en suis, il faut éviter que ce déficit ne continue d'augmenter de façon sensible et qu'on ne se retrouve avec un déficit de 4 000 000 000 \$. Mais ce n'était pas le cas depuis 1981.

La marge de manoeuvre dont on nous parlait en campagne électorale, tout cela étant relié au projet de loi 120... Je me souviens très bien - les députés dans cette Chambre s'en souviendront - de l'émission Le Point à Radio-Canada dans laquelle le

premier ministre, M. Bourassa, qui était candidat à ce moment-là, déclarait que la marge de manoeuvre selon toutes ses informations - il est bien informé, ce n'est pas un nouveau venu; il était premier ministre avant - était de l'ordre de 600 000 000 \$, 700 000 000 \$ au bas mot. Ils ont fait des engagements au moins de cet ordre.

Quand on lui a posé des questions à savoir comment il allait financer tout cela, il disait: On a la marge de manoeuvre. Imaginez-vous que, quelques mois après, on nous dit: On est arrivé, on a trouvé des surprises, on a trouvé des trous. Moi, je regrette, mais je n'embarque pas là-dedans et je ne pense pas que les citoyens du Québec peuvent embarquer là-dedans. Je pense qu'ils vont commencer à comprendre le petit scénario qu'on a pensé vouloir monter. Parce que s'il fallait donner raison à ceux qui déclarent actuellement qu'il y a des trous dans les finances publiques de 1 700 000 000 \$, pour reprendre les chiffres qu'on nous cite constamment, cela voudrait donc dire que, le budget Duhaime si on avait laissé aller les choses comme dans le budget Duhaime, entre la fin des mois d'octobre, novembre 1985 et les derniers mois, on aurait eu un déficit à la fin de l'année qui se serait situé à 4 700 000 000 \$ si j'additionne bien les 3 000 000 000 \$ prévus ou les 2 900 000 000 \$ et les trous que ces gens ont trouvés de 1 700 000 000 \$. Vous savez bien que cela n'est pas possible. Vous savez bien que cela n'a aucun sens.

Je pense qu'on tient là un langage où il y a de la démagogie de l'autre côté. Le député de Taschereau nous a fait tantôt l'éloge - malheureusement, il ne savait probablement pas ce qu'il disait - de la cote de crédit lorsqu'il a dit: La preuve de tout cela, M. le Président, c'est que nous avons vu notre cote de crédit, en tant que Québécois, augmentée par une firme de New York qui, elle, n'est mêlée à rien de cela, la firme Moody's. J'aimerais rappeler au député de Taschereau que, lorsqu'on révisé une cote, que ce soit dans une municipalité, dans un organisme comme Hydro-Québec et, encore plus, lorsqu'on révisé une cote de crédit pour un gouvernement, c'est parce qu'on regarde ce qui s'est passé ces dernières années. On n'évalue pas, on ne change pas une cote de crédit juste après deux ou trois mois de pouvoir. D'ailleurs, le député de Taschereau ferait bien de s'entretenir avec le ministre des Finances qui, je pense, n'est pas si heureux que cela d'avoir vu augmenter la cote. De toute façon, je voulais dire là-dessus qu'il n'y a aucune preuve, si la cote du Québec a changé, que ce soit parce qu'un nettoyage a été fait par le gouvernement. Effectivement, dans le budget qui nous a été présenté le 1er mai 1986 par le ministre des Finances, il n'y avait pas de mesures à se

rouler par terre par rapport à toutes ces belles promesses qui nous avaient été faites.

Dans le discours sur le budget du 1er mai 1986, on était loin de donner suite aux mesures qu'on avait laissé entrevoir dans tous les beaux discours entre novembre et décembre, en campagne électorale et pendant les quatre ou cinq premiers mois de l'administration de ce gouvernement, toutes les mesures qu'on devait annoncer quant à l'aide à l'entrepreneuriat, quant au soutien à l'entrepreneur au Québec! Comme on le sait, c'est important et le ministre délégué aux PME en convient puisqu'il a publié un livre à cet effet; il convient de l'importance de tout cela et on aura la chance d'en reparler. Mais où étaient toutes ces mesures pour soutenir la PME au Québec, pour s'assurer que l'économie aille encore mieux? Bien sûr, on me dira qu'on a apporté certaines mesures, mais l'une des principales mesures annoncées dans le budget du 1er mai 1986 par le ministre des Finances, c'était une mesure pour augmenter le fardeau fiscal de nos petites et moyennes entreprises.

Bien sûr que le député de Taschereau disait tantôt: Vous n'avez pas, vous de l'Opposition, mentionné qu'il y avait un allègement, que, pour les nouvelles entreprises, il n'y aurait pas d'impôt à payer pour les trois premières années. Je le conçois et je l'ai mentionné ici lors de la critique du discours sur le budget. Vous savez que, pour faire une critique, il faut être capable d'être assez honnête et de donner les deux côtés de la médaille. Sauf que l'autre côté de la médaille par rapport à cette mesure, et on le sait très bien, c'est que les petites et moyennes entreprises lorsqu'elles démarrent et les entreprises qui on le moindrement des risques élevés dans le domaine technologique ou de la haute technologie ne font pas de profits la première ou la deuxième année, M. le Président, parce qu'il y a un démarrage, un rodage. Il y a certains risques et même plusieurs entreprises planifient des pertes pour la première ou les deux premières années. C'est normal que cela se passe comme cela, parce que, si toutes les entreprises, lorsqu'elles démarrent, avaient effectivement des profits, tout le monde se lancerait en affaires.

On sait que dans la pratique - j'ai passé par là et tous ceux qui ont été dans les entreprises le savent - les premières années, la première et la deuxième, on ne fait pas de profits. C'est bien sûr que, dans les faits, pour les trois premières années - pour prendre un exemple concret de ce qu'il y avait supposé de bon dans le discours sur le budget - on dispense les PME ou les entreprises de payer de l'impôt sur les profits. Je pense que cela n'affecte pas tellement les gens dans la réalité et que cela ne coûte pas tellement cher au

gouvernement, mais cela fait un beau discours. Sauf qu'il faut prendre le temps de voir le revers de la médaille.

On pense également à la question de la taxe sur les assurances. Il y avait des engagements formels de retirer entièrement cette taxe. Bien sûr, toutes les promesses qui ont été faites, on les oublie ou on nous dit: Ce qu'on a trouvé comme situation, c'était tellement désastreux, tellement catastrophique! C'est comme si on arrêta de vivre ici au Québec.

Mais qu'est-ce qui s'est passé exactement depuis le 2 décembre? Tout le monde a continué à vivre. Que ce soit ici à l'Assemblée nationale ou en dehors du Québec, lorsqu'il y a un changement de gouvernement, on espère que ces gens vont faire mieux que l'ancien gouvernement.

Mais ce qu'on nous annonce dans le discours sur le budget de mai dernier, c'est un ensemble de mesures qui ne vont pas le sens du discours qu'on a tenu. C'est là-dessus qu'on en a, parce que ces gens se sont fait élire sous une bannière, sur des promesses. Concernant particulièrement la taxe sur les assurances, pour prendre un exemple parmi d'autres, on ne l'a pas abolie entièrement, parce qu'on a dit: On n'a pas les moyens de le faire.

Qu'on ait au moins l'honnêteté de dire: On a fait des promesses; on n'a l'intention de les tenir d'aucune façon. C'est cela, de la transparence. C'est bien sûr que, politiquement, cela se dit mal, mais c'est cela dans les faits. On pourrait prendre dix ou quinze exemples dans ce sens et on ne trouverait absolument rien dans tout ce budget du 1er mai dernier comme mesures qui correspondent au discours et particulièrement à ce qu'on a appelé la relance économique qui devrait avoir lieu au Québec quelque part dans les années 1986-1987.

**Le Vice-Président:** M. le député de Bertrand, je dois vous interrompre, puisque nous arrivons à 13 heures et, suivant notre règlement, nous devons suspendre nos travaux jusqu'à 15 heures. Cette suspension de nos travaux a l'effet d'un ajournement pour le présent débat relativement à l'adoption du principe du projet de loi 120. À la reprise du débat, il vous restera un maximum de huit minutes pour compléter votre intervention.

L'Assemblée nationale suspend donc ses travaux jusqu'à cet après-midi, 15 heures.

(Suspension de la séance à 13 h 1)

(Reprise à 15 h 8)

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Un moment de recueillement. Veuillez vous asseoir. Nous allons maintenant procéder aux

affaires courantes.

Déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi.

Dépôts de documents. M. le ministre délégué aux Forêts.

**Rapport de la Société de récupération,  
d'exploitation et de développement  
forestiers du Québec**

**M. Côté** (Rivière-du-Loup): M. le Président, je dépose le rapport annuel, pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1986, de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec.

**Le Président:** Document déposé.

M. le leader du gouvernement, à l'étape des dépôts de documents.

**Réponses à des questions  
inscrites au feuillet**

**M. Gratton:** M. le Président, à une question posée par le député de Terrebonne, le ministre de l'Environnement a une réponse à fournir.

**M. Lincoln:** M. le Président, à une question du député de Terrebonne, voici la réponse.

**Le Président:** Je m'excuse, mais vous ne faites que déposer le document, M. le ministre.

**M. Lincoln:** Ah boni

**Le Président:** Document déposé. M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** Oui. Je m'excuse, M. le Président. C'est moi qui ai fait erreur. J'aurais dû spécifier qu'il y a deux documents qui doivent être déposés par le ministre de l'Environnement, toujours à l'intention du même valeureux député de Terrebonne, soit à des questions posées aux articles 2 et 3 du feuillet.

**Le Président:** Documents déposés. Est-ce qu'il y a d'autres documents à déposer, M. le leader du gouvernement?

**M. Gratton:** Oui, M. le Président. À l'article 8, une question du député de Verchères à laquelle le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu est prêt à répondre.

**Le Président:** Document déposé.

Dépôt de rapports de commissions.  
Dépôt de pétitions.

Cet après-midi, il n'y aura pas

d'intervention portant sur une question de violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel. Avant de procéder à la période de questions orales, j'avise immédiatement les membres de cette Assemblée que Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux apportera, à la fin de la période de questions orales, un complément de réponse à une question posée par M. le député de Gouin, concernant les centres hospitaliers régionaux.

J'ai également reçu un autre avis. M. le ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones apportera également un complément de réponse à une question posée par M. le député d'Ungava au sujet de Cambior immédiatement après la période de questions orales.

Nous allons maintenant procéder à la période des questions orales. Je vais reconnaître M. le chef de l'Opposition, en principale.

**QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES**

**Étude du Conseil de la langue  
française transmise à la  
ministre responsable**

**M. Johnson (Anjou):** M. le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre responsable de l'application de la loi 101. On sait, M. le Président, que le projet de loi 140 qu'elle a déposé récemment abolit le Conseil de la langue française qui a, entre autres, comme mandat, en vertu de l'article 189 de la loi 101, d'informer le public sur les questions touchant la langue française au Québec.

Deuxièmement, on sait qu'hier la ministre reprochait à M. Martucci, président du conseil, d'avoir rendu publique, conformément à la loi, une étude qu'il avait faite et qui démontrait le recul du français à Montréal, particulièrement dans la dernière année.

La ministre reprochait également à M. Martucci de ne pas lui avoir transmis cette étude. Est-ce que la ministre pourrait nous dire si elle avait reçu, avant la publication de l'étude, cette étude de la part de M. Martucci ou de son bureau? Si oui, est-ce qu'elle en avait pris connaissance?

**Le Président:** Mme la vice-première ministre.

**Mme Bacon:** M. le Président, je sens que le chef de l'Opposition se sent très fort en l'absence du premier ministre et qu'il est beaucoup plus loquace cette semaine qu'il l'a été la semaine dernière.

J'aimerais, M. le Président, faire la lecture - ce serait ma réponse au chef de l'Opposition - d'une lettre que j'adressais ce matin aux membres de la Tribune de la

presse et qui se lit comme suit; "À l'occasion d'une rencontre avec des membres de la Tribune de la presse, hier après-midi, j'ai affirmé ne pouvoir commenter le récent rapport d'enquête sur l'affichage rendu public par le Conseil de la langue, parce que je ne l'avais ni lu ni vu.

"H appert qu'après une ultime vérification de toute la correspondance, on a retracé copie d'un accusé de réception puis, finalement, copie du rapport. Malheureusement, ce rapport n'avait pas été soumis au processus normal d'étude et on avait omis de m'en remettre copie à l'occasion de la signature de l'accusé de réception.

"En conséquence, mon personnel et moi tenons à signifier aux représentants de la presse que nous regrettons ce malencontreux incident technique qui est à l'origine de ce quiproquo".

J'aimerais dire, M. le Président, que j'ai maintenant en ma possession un exemplaire de ce rapport, que j'ai l'intention de l'étudier en profondeur et de faire connaître ma version des choses lorsque j'aurai fini d'en faire la lecture.

Le Président: En additionnelle, M. le chef de l'Opposition.

**M. Johnson (Anjou):** Est-ce que la ministre pourrait nous dire si, depuis qu'elle est en fonction, elle a eu l'occasion de rencontrer le président du Conseil de la langue française et à combien de reprises, particulièrement au cours des deux ou trois derniers mois?

Le Président: Mme la vice-première ministre.

Mme Bacon: J'ai l'impression que je lui parle moins souvent que ne le fait le chef de l'Opposition.

**Des voix:** Bravo!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la vice-première ministre.

Mme Bacon: Je répète donc, M. le Président, que j'ai l'impression que je lui parle moins souvent que ne le fait le chef de l'Opposition, mais je ne lui donne pas d'ordres, et le chef de l'Opposition va me comprendre. J'ai rencontré...

**Des voix:** Bravo!

**Mme Bacon:** Donc, prudence au chef de l'Opposition. J'ai demandé une rencontre avec le président du Conseil de la langue française. Je le rencontrerai mercredi. J'ai eu l'occasion de le rencontrer à quelques reprises. J'ai reçu, de la part de l'ensemble des organismes de la langue française, 36

documents et j'ai reçu aussi, au cours des derniers mois, 50 dossiers venant d'organismes qui dépendent de la ministre des Affaires culturelles. Donc, il est peut-être normal qu'un dossier ait pu m'échapper.

**Le Président:** M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

**M. Johnson (Anjou):** M. le Président, puisque la ministre n'a pas le temps de lire les documents qui lui sont transmis par des organismes créés en vertu des lois, est-ce qu'elle ne croit pas qu'elle devrait plutôt lire ces documents avant de modifier la loi 101?

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** Mme la vice-première ministre.

À l'ordre, s'il vous plaît!

**Mme Bacon:** M. le Président, le chef de l'Opposition sait très bien que ni l'esprit ni l'essence de la loi ne sont changés par le projet de loi 140; il le sait très bien. Il y a une chose que je voudrais dire au chef de l'Opposition. Je n'ai pas peur de prendre des responsabilités politiques, parce que j'ai accepté un mandat politique. Je ne confierai pas à des fonctionnaires, comme vous l'avez fait quand vous étiez au pouvoir, des responsabilités politiques en confiant au Conseil de la langue française des dossiers qui devraient être des dossiers nettement de la responsabilité des politiciens.

**Des voix:** Bravo! Bravo! Bravo! Bravo! Bravo!

**Le Président:** M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

**M. Johnson (Anjou):** M. le Président, au-delà de son emportement, est-ce que la ministre pourrait nous dire qui au Québec, en ce moment, réclame des amendements à la loi 101?

Le Président: Mme la vice-première ministre.

**Des voix:** Bravo! Bravo! Bravo!

**Le Président:** Mme la vice-première ministre.

**Mme Bacon:** M. le Président, je trouve peut-être anormal, pour un chef d'Opposition, de parler d'emportement quand il s'agit d'une femme. Il aurait sûrement dit que quelqu'un avait du caractère s'il s'était agi d'un homme. Je lui demanderais d'être prudent dans ce sens-là, M. le Président.

**Des voix:** Bravo! Bravo!

**Mme Bacon:** Pour répondre à sa question, M. le Président...

**Le Président:** Je m'excuse. S'il vous plaît! M. le chef de l'Opposition a eu tout le loisir de poser sa question. J'aimerais maintenant très bien comprendre la réponse de Mme la vice-première ministre.

**M. Chevette:** M. le Président, question de règlement.

**Le Président:** M. le leader de l'Opposition.

**M. Chevette:** Je comprends l'appel à l'ordre, M. le Président, mais je voudrais bien spécifier que quand vous avez fait un appel à l'ordre général ce n'était pas notre formation politique qui empêchait la ministre de parler.

**Le Président:** Si ma mémoire est fidèle, M. le leader de l'Opposition, je n'ai visé aucune formation politique. Je m'adressais à tous les membres de cette Assemblée.

Mme la vice-première ministre vous avez maintenant la parole.

**Mme Bacon:** M. le Président, je pense que le chef de l'Opposition devrait savoir que les adoucissements à la loi 101 par le biais de la loi 57 ont été faits par un cabinet et un gouvernement péquistes...

**M. Gratton:** Oui.

**Mme Bacon:** ...et non par un gouvernement libéral.

La loi 101, c'est une mesure législative qui est dynamique et qu'on doit ajuster et remettre à jour. Quand on parle des organismes, il est normal de les remettre à jour et de s'ouvrir au monde. Je pense que c'était l'essentiel de la formation du Haut Comité de la langue française. Dans un monde où les communications sont rapides, dans un monde francophone qui doit se serrer les coudes, où les pays doivent être solidaires les uns des autres, il était nécessaire de s'ouvrir sur le monde francophone, il était nécessaire aussi de s'ouvrir aux associations francophones hors Québec qui ont été lâchement abandonnées par l'ancien gouvernement.

(15 h 20)  
**Le Président:** M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

**M. Johnson (Anjou):** M. le Président, tout en comprenant le côté un peu désarmé du gouvernement par son porte-parole qui est la vice-première ministre et sans relever ses accusations grossières qui...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le chef de l'Opposition, question additionnelle. À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Johnson (Anjou):** M. le Président, est-ce que la vice-première ministre ne reconnaît pas que le Haut Comité de la langue française, qui vient remplacer le Conseil de la langue française, ne retrouve son pendant nulle part et qu'il rend inefficace la fonction de conseil et la fonction d'information du public?

**Le Président:** Mme la vice-première ministre.

**Mme Bacon:** Je pense que le chef de l'Opposition sera d'accord avec nous pour que nous ayons la possibilité d'avoir des organismes qui sont distincts des autres, qu'on ne doive pas constamment faire des organismes qui soient la copie conforme d'autres organismes des autres provinces.

M. le Président, ce Haut Comité de la langue française va être non seulement un endroit de réflexion, mais aussi un endroit où on va nous proposer l'action, l'action qui va permettre au ministre responsable de poser des gestes dans des domaines aussi importants que ceux qui sont en ce moment au stade seulement de la réflexion par le Conseil de la langue française qui regarde les faits, qui analyse ces faits mais qui ne fait pas de recommandation d'action au gouvernement. C'est ce qu'on veut que fasse le Haut Comité de la langue française, qu'il nous propose les moyens d'action et qu'il travaille avec nous en concertation.

Encore une fois, cette question linguistique, émotive et qui est victime souvent de la désinformation de l'Opposition, est nettement et strictement politique. Si la politique ne prenait pas ses responsabilités, nous aurions manqué au mandat que nous a confié la population.

**Le Président:** M. le chef de l'Opposition, question additionnelle.

**M. Johnson (Anjou):** M. le Président, si cette question est émotive parce qu'elle est passionnante, je dirai qu'elle n'est pas politique mais elle est une question de fierté.

**Le Président:** Sur une question de règlement, M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** M. le Président, je vous inviterais à être très vigilant à l'égard du chef de l'Opposition. Vous le savez et il le sait, l'article 78 défend qu'on utilise un préambule à une question complémentaire, surtout quand on en est rendu à la cinquième ou sixième question complémentaire. Les

messages que le chef de l'Opposition a à passer, il peut les passer ailleurs qu'à la période de questions.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Je suis entièrement d'accord. M. le leader du gouvernement, je suis entièrement d'accord que lorsqu'il s'agit d'une question additionnelle, il ne doit pas y avoir de préambule. M. le chef de l'Opposition a commencé sa question avec un si. Il y avait peut-être un commentaire à l'intérieur, mais un si... Un instant! Un instant! Ce n'est pas la première fois que de part et d'autre de cette Chambre, on se lève soit sur une question de règlement, soit sur une question de privilège, soit sur une question additionnelle et qu'il y a quelques mots qui s'échangent qui ne soient pas selon les règles. Il reste que j'ai rappelé à quelques reprises aujourd'hui M. le chef de l'Opposition... M. le chef de l'Opposition, en additionnelle, s'il vous plaît, et sans aucun commentaire.

**M. Johnson (Anjou):** Est-ce que la ministre ne reconnaît pas que le Haut Comité qu'elle crée, après avoir aboli le Conseil de la langue française, formé notamment de personnes qui viennent de l'étranger qui auront un mandat de consulter et de consultation auprès du gouvernement en matière interne au Québec, que cette structure mettra ces gens qui viennent de France ou du Manitoba dans l'embarras quand il s'agira de commenter la francisation dans l'Outaouais, par exemple, et que cette structure est parfaitement inappropriée au progrès du français sur le territoire du Québec?

**Le Président:** Mme la vice-première ministre.

**Mme Bacon:** La vie quotidienne des citoyens, qu'ils soient des citoyens québécois, ontariens, français, belges ou autres, c'est une vie qui est faite de faits, qui est faite d'objets, qui est faite de gestes qui proviennent de cette culture nord-américaine qui est anglophone. Je pense que même la semaine dernière une entreprise de restauration française était trouvée coupable d'avoir abusé des termes anglais dans ses menus et cela se passe en France. S'il y avait un Français qui siégeait à ce Haut Comité de la langue française, il pourrait nous apporter ce quotidien que les Français vivent pour nous aider nous, - c'est cela s'ouvrir sur le monde, - aussi à trouver des solutions. C'est cette solidarité de la francophonie qui est pour moi très importante.

**Le Président:** Question principale... À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre.

Question principale, M. le député de Gouin.

### La situation dans les salles d'urgence des hôpitaux

**M. Rochefort:** Merci, M. le Président. Pas plus tard que la semaine dernière, le premier ministre du Québec et la ministre de la Santé et des Services sociaux se vantaient ici même en cette Chambre, d'avoir réglé le problème de l'engorgement des salles d'urgence au Québec. Or, hier, c'était l'état d'urgence à la salle d'urgence de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. D'ailleurs le quotidien La Presse ce matin titre: "Le plan Lavoie-Roux n'a rien changé à Maisonneuve-Rosemont." Le quotidien Le Devoir titre: "Les mesures du ministère de la Santé se font attendre."

M. le Président, le journal La Presse...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Rochefort:** M. le Président, je dirai au député de Saguenay que, si la feuille est à l'envers, il pourrait peut-être acheter des lunettes, lui, qui sont à l'endroit.

**Le Président:** Votre question, M. le député de Gouin.

**M. Rochefort:** M. le Président, ma question à la ministre de la Santé et des Services sociaux est la suivante: Comment la ministre de la Santé et des Services sociaux peut-elle prétendre, avec le premier ministre, que la situation est réglée, alors qu'hier il y avait 92 personnes pour 38 lits disponibles, qu'il y avait six personnes assises faute de civière alors qu'elles auraient dû être étendues, qu'on manquait de moniteur cardiaque et d'appareil d'oxygène pour des patients qui en avaient besoin?

**Le Président:** Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux. Mme la ministre, vous avez la parole.

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Mme Lavoie-Roux:** Une fois de plus, vous me permettez de corriger les affirmations très faciles du député de Gouin qui dit que la ministre de la Santé et des Services sociaux a affirmé que le problème des urgences était réglé. M. le Président, ce que j'ai toujours dit, quand nous avons dévoilé le plan d'urgence, c'est qu'il s'agissait d'un plan en trois étapes et que ces étapes comporteraient des mesures à court terme, à moyen terme et à long terme.

Il est exact que, dans le cas de l'urgence de Maisonneuve-Rosemont, cela a

toujours été une urgence très sensible, compte tenu du manque de lits dans l'est de Montréal, que toutes les mesures applicables ou prévues dans le plan d'urgence n'ont pas encore été appliquées et que, tant à Maisonneuve-Rosemont qu'à la Cité de la santé de Laval où il y a un manque de lits, on pourrait se retrouver avec les mêmes problèmes. Ce qu'il est important de rappeler, c'est que la situation d'engorgement des urgences dans la région de Québec, dans la région de Montréal et même dans les autres régions où on a prévu des mesures, s'est largement améliorée. Je pense que nous pouvons regarder l'avenir avec beaucoup d'espoir, M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Gouin, en additionnelle.

**M. Rochefort:** M. le Président, comment la ministre peut-elle prétendre que cela s'est amélioré alors que le journal La Presse rapporte les propos des infirmières qui étaient à l'urgence hier et qui disaient: Cela n'a jamais été aussi épouvantable à l'urgence de Maisonneuve-Rosemont!

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh! Oh!

**M. Rochefort:** Comment pouvez-vous affirmer que ce n'est pas grave?

**Le Président:** Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, je trouve assez étonnant que l'Opposition exprime une telle réjouissance de voir qu'il y a des problèmes à l'urgence d'un hôpital de Montréal.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Avant d'entendre quelque question de règlement que ce soit je me levais pour pouvoir tenter de comprendre et d'entendre Mme la ministre. Mme la ministre, s'il vous plaît, si vous voulez reprendre votre réponse. Si jamais, lors de la réponse, M. le député de Gouin, il y a une question de règlement, je vous reconnaitrai immédiatement. Je m'étais levé avant tout pour comprendre la réponse. Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.  
(15 h 30)

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, c'est encore un exemple de la déformation dont le député de Gouin est capable. Il me dit: Comment la ministre peut-elle prétendre que cela va bien à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, alors que je viens de dire que précisément il y a des problèmes importants à l'urgence de Maisonneuve-Rosemont.

**Une voix:** Démagogue!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, je veux quand même vous dire que déjà des mesures à court terme ont été prises pour l'urgence de Maisonneuve-Rosemont, dont l'embauche d'un médecin coordonnateur à l'urgence et à l'admission, l'ouverture de 110 lits, cet été, qui a permis de servir - et d'ailleurs l'ouverture de 1000 lits pour la région de Montréal - un nombre beaucoup plus grand de bénéficiaires. Également, le programme interétablissements entre le CLSC Rosemont et Maisonneuve-Rosemont porte déjà des fruits, c'est-à-dire qu'on a pu maintenir à domicile, en vertu de ce programme, 213 personnes. L'on travaille également à la consolidation d'unités de gériatrie, le centre de crise de l'est de Montréal sera en place au mois de janvier et d'autres mesures suivront. J'ose espérer qu'à moyen et à long terme la situation s'améliorera sensiblement pour l'urgence de Maisonneuve-Rosemont.

**M. Johnson (Anjou):** En additionnelle.

**Le Président:** M. le chef de l'Opposition en additionnelle.

**M. Johnson (Anjou):** Au sujet de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, est-ce que la ministre peut nous expliquer pourquoi Urgences-santé, à Montréal, dont la mission est de répartir le flot des urgences majeures, ne fait plus ce qui est dans sa vocation et qui est effectivement la répartition de ce flot des urgences majeures? En conséquence, Maisonneuve-Rosemont est engorgé plus particulièrement depuis une semaine.

**Le Président:** Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux, vous avez la parole.

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, c'est un point précis que nous examinons. Il faudrait peut-être se pencher aussi sur la question de savoir si la répartition des lits ou la distribution des lits se fait selon les meilleurs principes à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

**Le Président:** M. le député de Bertrand, en principale.

#### **Offres d'achat de Domtar, Dofor et Donohue**

**M. Parent (Bertrand):** Merci, M. le Président. Vendredi dernier, le 14 novembre, à 17 heures, c'était l'heure de tombée pour le dépôt des offres d'achat pour les actifs de Domtar, Dofor et Donohue. Est-ce que le

ministre délégué à la Privatisation peut aujourd'hui, confirmer ou démentir l'hypothèse voulant qu'aucune offre d'achat pour les actifs de Domtar n'ait été déposée avant la fin de ce délai?

**Le Président:** M. le ministre délégué à la Privatisation.

**M. Fortier:** M. le Président, je n'ai pas pris connaissance des offres qui ont été faites. Peut-être que mon collègue de l'Industrie et du Commerce, qui est le ministre de tutelle, pourrait informer la Chambre, d'une part, des déclarations qui ont été faites par la Société générale de financement en ce qui concerne les offres et le déroulement qui s'en vient.

**Le Président:** M. le député... M. le ministre des Finances par intérim et ministre de l'Industrie et du Commerce.

**M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges):** Merci, M. le Président. À titre de ministre de l'Industrie et du Commerce, oui, nous avons à la SGF et à Dofor reçu des offres à l'égard de la mise en vente de la participation gouvernementale dans Domtar et Donohue. Nous pouvons reconnaître à ce moment-ci que c'est à la lumière et dans le déroulement d'un processus parfaitement normal que tout s'est déroulé, tel que nous l'avons annoncé à de nombreuses reprises. Ce processus d'analyse est en marche et, à l'égard de Donohue et Domtar, nous pouvons également reconnaître qu'il y a effectivement des offrants. Le processus suit son cours. Nous aurons, en temps et lieu, à juger avec quelles entreprises nous pourrions entreprendre des négociations plus finales quant à la disposition de ces actifs.

**Le Président:** M. le député de Bertrand, en additionnelle.

**M. Parent (Bertrand):** Le ministre peut-il nous dire combien d'offres il a reçues jusqu'à maintenant et quand il entend rendre ces offres publiques?

**Le Président:** M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

**M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges):** Quant au nombre, M. le Président, je l'ai indiqué: plus d'une dans chaque cas. C'est ce que j'ai l'intention de dire à ce moment-ci pour une raison fort simple qui se rattache à la deuxième question du député. Il faut savoir que, si on en croit les rumeurs publiques, il pourrait y avoir des sociétés cotées à la Bourse qui auraient pu manifester un intérêt à l'endroit de la participation gouvernementale dans Domtar et Donohue. Ces sociétés cotées à la Bourse doivent

transiger, à la Commission de valeurs mobilières du Québec et aux Bourses où elles sont cotées, dans un cadre très précis quant à la divulgation des faits matériels pouvant les affecter. À ce moment-là, la responsabilité incombe à ces sociétés, qui proposent d'acheter des actions considérables, de divulguer au moment opportun, tel que les lois applicables le prévoient, si oui ou non elles ont manifesté un intérêt et, si oui, jusqu'à quel point elles doivent expliquer à leurs actionnaires et à la communauté financière ce qui est en cause dans chacun des cas. Il n'appartient donc pas au gouvernement à ce moment-ci de donner la liste des gens qui peuvent être intéressés.

**Le Président:** M. le député de Bertrand, en additionnelle? En additionnelle.

**M. Parent (Bertrand):** Oui, M. le Président. Le ministre peut-il assurer cette Chambre que, dans le cas des offres qui ont été faites pour les actifs de Domtar, on aura l'assurance que ce sera gardé sous contrôle québécois?

**Le Président:** M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

**M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges):** D'une part, M. le Président, il n'y a pas d'offre et nous n'avons pas mis en vente les actifs de Domtar; seul Domtar peut mettre en vente ses actifs. Ce que nous entendons faire, c'est que Dofor cède ses actifs qui sont représentés par des actions, donc des valeurs mobilières qui représentent des titres de propriété dans Domtar. Je n'aurais pas cru être obligé d'expliquer cela au député de Bertrand.

Quant à la dimension du contrôle québécois, nous avons toujours indiqué, autant à l'égard de Donohue que de Domtar, que la grille que nous privilégions, les éléments de décision que nous aurons à examiner, je le répète - le premier ministre l'a indiqué et mon collègue également - ont trait au contrôle québécois, à l'impact sur l'emploi dans les régions et à la capacité financière des acheteurs de donner suite à des plans de développement, de croissance, de création d'emplois et d'innovation des entreprises en cause. C'est pour cela que nous passons le relais au secteur privé qui peut faire ces choses.

**Le Président:** M. le député de Duplessis, en additionnelle.

**M. Perron:** M. le Président, au ministre délégué aux Forêts. Est-ce que le ministre délégué aux Forêts...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Duplessis, vous avez la

parole.

**M. Perron:** Est-ce que le ministre délégué aux Forêts a émis ou émettra un avis sur les impacts de la vente de Dofor concernant les approvisionnements en bois pour chacune des usines concernées?

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Forêts.

**M. Côté (Rivière-du-Loup):** M. le Président, je profite de l'occasion pour féliciter le député de Duplessis pour ses dix ans de vie parlementaire.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** Si vous me permettez, M. le ministre délégué aux Forêts.

**M. Côté (Rivière-du-Loup):** Étant donné les rumeurs de démission, je ne lui en souhaite pas encore dix ans...

C'est évident que nous transmettrons toutes les données forestières au ministre de l'Industrie et du Commerce concernant Domtar et Donohue au sujet des allocations de bois, des autorisations et du volume de bois qu'ils coupent sur les terrains publics du Québec.

**Le Président:** M. le député de Duplessis, en additionnelle.

**M. Perron:** M. le Président, est-ce que le ministre délégué aux Forêts est prêt à assurer aux membres de cette Chambre et à la population du Québec que les centaines de millions d'arbres de notre forêt québécoise ne seront pas utilisés pour financer l'achat des actifs de Dofor?

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Forêts.

**M. Côté (Rivière-du-Loup):** M. le Président, je ne comprends pas la question concernant les centaines de millions d'arbres de reboisement pour financer l'achat de Dofor et de Donohue. Je n'ai aucune idée; je ne vois pas le rapport entre les deux aspects.

**Le Président:** M. le député d'Arthabaska, en principale.  
(15 h 40)

#### Mesures pour accroître le rendement des PME

**M. Gardner:** Merci, M. le Président. Dans un article paru récemment dans le Journal de Québec, on rapportait que les petites et moyennes entreprises québécoises ont performé relativement bien au cours des

dix dernières années, malgré une crise économique majeure. Toutefois, comme on se le rappelle bien, ces années furent particulièrement difficiles pour de nombreuses entreprises québécoises dont plusieurs durent fermer leurs portes, entraînant du même coup de nombreuses pertes d'emplois pour les travailleurs et travailleuses du Québec.

Je n'ai qu'à penser aux secteurs du meuble et du vêtement qui ont été pas mal plus forts à Victoriaville avant le purgatoire péquiste. Ma question s'adresse au ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises. À la suite du dépôt de son rapport sur l'état de la situation des petites et moyennes entreprises au Québec, le ministre pourrait-il nous indiquer quelles sont les principales mesures qu'il entend prendre afin d'accroître la performance des petites et moyennes entreprises au cours des prochaines années?

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises. À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Vallerand:** M. le Président, j'aimerais remercier le député d'Arthabaska pour l'à-propos de sa question. Outre les mesures déjà annoncées dans le dernier budget de mon collègue du ministère des Finances, qui exemptent les nouvelles petites et moyennes entreprises de toute fiscalité pour les trois premières années de leur existence, outre les annonces encore plus récentes de mon collègue du ministère de l'Industrie et du Commerce, qui avaient trait à la création de sociétés de capital de risque à vocation régionale, outre d'autres mesures qu'il est à examiner eu égard au programme de financement de la SDI, outre l'ensemble des autres mesures, évidemment, que nous sommes à imaginer pour appuyer davantage l'action de création et de croissance des petites et moyennes entreprises, j'aimerais ajouter que j'ai visité au cours des derniers mois, l'ensemble de la province pour rencontrer plus de 500 propriétaires de petites et moyennes entreprises.

Nous avons fait un état de la situation des petites et moyennes entreprises au Québec - une première, incidemment, dans les annales politiques et économiques du Québec - et nous visons, dans un deuxième temps, à créer au Québec un climat propice et favorable à la création et à l'émulation des activités entrepreneuriales au Québec. Nous nous adresserons à des préoccupations qui touchent la paperasse, la réglementation et qui nous permettront d'examiner de façon comparative également le fardeau fiscal de l'entreprise. En fait, il s'agira de mesures qui nous assureront que nos petites et moyennes entreprises au Québec demeureront et constitueront le vecteur par excellence de croissance et de développement économique,

et, nécessairement, de création d'emplois.

**Le Président:** M. le député d'Arthabaska, question additionnelle.

**M. Gardner:** Oui, M. le Président.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît;

**M. Gardner:** Est-ce que les mesures que le ministre entend mettre de l'avant permettront de créer de nouveaux emplois, notamment au profit des jeunes Québécois et Québécoises?

**Des voix:** Ah oui! Certainement.

**Le Président:** M. le ministre délégué aux PME.

M. Vallerand: Je peux comprendre que l'Opposition trouve comique que l'on veuille s'adresser à la création d'emplois chez les jeunes, mais ce n'est pas le cas de notre gouvernement. Dans le document qui faisait état de la situation des PME, on retrouvera des indications d'intentions pour promouvoir la création d'emplois chez les jeunes. Je crois bien que la création prochaine du Conseil permanent de la jeunesse sera un instrument privilégié sinon particulier pour pouvoir justement escompter des emplois en plus grande quantité chez les jeunes.

Également, j'en profite pour dire que nous aurons des adresses intelligentes quant au discours, quant aux incitatifs envers les femmes et envers le grand potentiel des autochtones du Québec.

**Des voix:** Bravol Bravo:

**M. Gauthier:** M. le Président...

**Le Président:** M. le député de Roberval, en additionnelle ou en principale?

**M. Gauthier:** Question additionnelle, au ministre.

**Le Président:** Question additionnelle, M. le député de Roberval.

**M. Gauthier:** M. le Président, j'aimerais que le ministre nous indique, puisque tout le monde reconnaît que, dans les dix dernières années, les PME ont bien fonctionné malgré la crise, pourquoi il n'est pas intervenu, comme il aurait dû le faire, auprès de son collègue de l'Industrie et du Commerce, afin d'éviter que celui-ci abolisse l'ensemble des programmes d'aide à la PME qui sont administrés par la SDI?

**Le Président:** M. le ministre délégué aux PME. M. le ministre, vous avez la parole. À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Vallerand:** M. le Président, je pense que le député de Roberval est très mal informé. Bien au contraire, je pense que mon collègue du ministère de l'Industrie et du Commerce a revu l'ensemble des programmes pour ajouter aux effets qui peuvent aider davantage à la création et à la croissance de nos PME au Québec...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Vallerand:** J'aimerais aussi, pour la gouverne du député de Roberval et peut-être M. le Président, pour l'ensemble de l'Opposition ajouter qu'il est vrai que nos petites et moyennes entreprises ont bien performé, au cours des huit dernières années à tout le moins, mais toutes choses étant relatives, elles doivent être resituées dans leur véritable perspective.

Si bien, M. le Président, que pendant les années 1980 à 1982, dans le secteur manufacturier seulement, nous avons perdu 300 entreprises, 300 établissements manufacturiers. De 6750 qu'il était en 1980, ce nombre est tombé à 6400. Nous avons perdu plusieurs milliers d'employés dans le secteur de la production, qui sont passés de qu'il 156 000 à 138 000.

Donc, de façon relative, M. le Président, nos PME ont bien performé, mais il y avait beaucoup de place à l'amélioration et nous comptons bien y voir comme gouvernement.

**Le Président:** En principale, je vais reconnaître Mme la députée de Marie-Victorin.

#### L'aide aux personnes handicapées

**Mme Vermette:** M. le Président, en principale. Les personnes handicapées du Québec, dont certaines sont ici en cette Chambre, ont tenté ce matin, sans succès, de rencontrer le président du Conseil du trésor ainsi que Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux et, encore une fois, manifestent.

M. le Président, je profite de l'occasion pour saluer ces personnes qui sont en haut.

Pourquoi, Mme la ministre, ne pas avoir gardé un budget ouvert, d'autant plus que c'était votre premier ministre qui a déclaré en novembre 1985 que les personnes handicapées étaient une priorité prioritaire indépendamment des priorités budgétaires?

**Le Président:** Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, est-ce que Mme la députée de Marie-Victorin pourrait répéter la fin de sa question?

**Le Président:** Seulement la fin de votre

question, Mme la députée de Marie-Victorin.

**Mme Vermette:** Oui. En fait, pour saisir la fin, il faut peut-être comprendre le début.

**Le Président:** Mme la députée, votre question sans commentaire, s'il vous plaît!

**Mme Vermette:** Pourquoi, Mme la ministre, ne pas avoir gardé un budget ouvert, d'autant plus que c'est votre premier ministre qui a déclaré en novembre 1985 que les personnes handicapées étaient la priorité prioritaire indépendamment des priorités budgétaires?

**Le Président:** Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, cela fait au moins la troisième fois que je répons à cette même question de la part de la députée de Marie-Victorin, ce qui indique son intérêt pour la question, et je l'en félicite.

Je dois vous dire que pareillement, du côté du gouvernement, M. le Président, nous sommes aussi sensibles à toute cette problématique de l'intégration des personnes handicapées. À cet égard, nous avons consacré, cette année, une augmentation de 64 % à l'aide matérielle aux personnes handicapées.

Je voudrais également corriger l'impression que Mme la députée de Marie-Victorin a pu créer. Je dois lui dire que ce matin, malheureusement, mon horaire était extrêmement chargé et, c'est exact, ne m'a pas permis de rencontrer le groupe qui voulait me rencontrer, mais mon adjoint parlementaire, le député de Laurier, l'a rencontré et...

**Des voix:** Ah! Ah!

**Le Président:** À l'ordre!

**Mme Lavoie-Roux:** ...si je puis finir de discuter de la motion pour laquelle je suis appelée cet après-midi, par la suite, avant de quitter pour Trois-Rivières, M. le Président, j'essaierai de trouver quelques moments pour le rencontrer.

**Le Président:** Mme la députée de Marie-Victorin en additionnelle.

**Mme Vermette:** Mme la ministre, quelle augmentation devons-nous considérer comme étant la vraie: celle du 16 octobre émise dans un communiqué de votre ministère qui indiquait 35,5 %; celle du 30 octobre, réponse faite à la Chambre, qui était de 40 % ou celle que vous venez de faire qui est de l'ordre de 64 %?

(15 h 50)

**Le Président:** Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux. À l'ordre, s'il vous plaît!

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président...

**Le Président:** J'ai très bien entendu la question. J'aimerais que Mme la ministre puisse répondre, s'il vous plaît.

Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Mme Lavoie-Roux:** ...en ce qui a trait à l'augmentation de 46 % qui est celle dont j'avais fait part à la Chambre, c'est exact, mais j'avais omis d'y inclure, d'ici à la fin de l'année financière, un montant de 1 250 000 \$, ce qui fait une augmentation totale de l'ordre de 64 %.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** M. le député de Shefford, en principale.

#### **Projet de la Société d'amélioration de Milton Park**

**M. Paré:** Merci, M. le Président. Est-ce que le ministre des Affaires municipales et responsable de l'Habitation a l'intention d'intervenir auprès de la Société d'habitation du Québec dans le dossier de Milton Park afin de reporter l'échéance fixée au 31 décembre 1986 pour accorder une subvention de 3000 \$ par logement dans le cadre du programme Loginove? Sans un report à cette date, il deviendra très difficile pour les coopératives d'habitation de Milton Park de pouvoir compléter le processus d'acquisition.

**Le Président:** M. le ministre des Affaires municipales et responsable de l'Habitation.

**M. Bourbeau:** M. le Président, il s'agit là d'un dossier sectoriel qui concerne une partie du territoire de Montréal. Je vais prendre avis de la question de façon à pouvoir obtenir des renseignements précis sur le dossier et j'en ferai rapport à la Chambre lors d'une séance subséquente.

**Le Président:** M. le député de Shefford, en additionnelle.

**M. Paré:** M. le Président, est-ce que le ministre est d'accord avec le projet de la SAMP, la Société d'amélioration de Milton Park, qui veut implanter un vaste complexe en copropriété qui intégrera 20 coopératives et organismes sans but lucratif pour en faire un immense condominium de 1500 personnes?

**Le Président:** M. le ministre des Affaires municipales et responsable de

l'Habitation.

**M. Bourbeau:** M. le Président, est-ce qu'il s'agit du dossier qui concerne les appartements La Cité? Oui, c'est cela. Il faut quand même préciser de quoi il s'agit. J'ai entendu parler de cette question. J'en ai fait faire une évaluation sommaire. Des discussions informelles ont eu lieu avec des représentants du gouvernement fédéral et je ne pense pas que, pour l'instant, ce dossier soit considéré, tant du côté fédéral que du côté du Québec comme étant un dossier prioritaire.

**Le Président:** M. le député de Shefford, en additionnelle.

**M. Paré:** Est-ce que le ministre est d'accord sur le principe d'un condominium, d'une copropriété avec des organismes qui seraient des coopératives ou des organismes sans but lucratif qui sont déjà régis par des lois et des règlements internes?

**Le Président:** M. le ministre des Affaires municipales et responsable de l'Habitation.

**M. Bourbeau:** Il s'agit d'une question de principe. Est-ce que, lors de la levée du moratoire, on permettrait à des coopératives ou à des organismes sans but lucratif de s'incorporer dans le principe de l'accession à la propriété? Je dirais que ma réaction première est de permettre à tous ceux qui le peuvent d'accéder à la propriété privée alors que, dans une coopérative, on sait qu'il s'agit d'une propriété collective. Le seul problème qui se poserait pour en arriver à cette propriété individuelle à partir de coopératives, c'est que des sommes considérables ont été investies à même les fonds publics dans des logements coopératifs, précisément parce que la propriété était collective et non pas individuelle. Or, étant donné que ces gens qui, la plupart du temps, ne sont pas parmi les plus démunis de la société ont eu droit à des avantages importants provenant des fonds publics, parce que c'était la formule coopérative, il faudrait voir dans quelle mesure, en leur permettant d'accéder à la propriété de l'immeuble sans avoir à rembourser les subventions importantes que la coopérative a reçues, dans quelle mesure, dis-je, les fonds publics ne seraient pas privés de sommes d'argent qui devraient leur revenir. Mais je ne suis pas fermé à l'étude de la question.

**Le Président:** Une dernière question, M. le député de Saint-Jacques, en additionnelle.

**M. Boulerice:** Je pense que c'est en principale, M. le Président, en deux volets.

**Le Président:** En principale. Excusez-moi, M. le député de Saint-Jacques.

### Moratoire sur les équipements culturels

**M. Boulerice:** M. le Président, 31 des plus importants diffuseurs de produits culturels au Québec ont dénoncé le moratoire libéral sur les équipements culturels en parlant même d'un coup fatal au développement de notre culture. Est-ce que la ministre pourrait me répondre à savoir si elle a l'intention de reconsidérer ce moratoire qui est néfaste pour la culture et ne reconnaît-elle pas également que le statut de l'artiste passe par la mise en place et l'amélioration d'équipements culturels qui permettent aux artistes de se produire dans des lieux adéquats et professionnels également?

**Le Président:** Mme la ministre des Affaires culturelles.

**Mme Bacon:** Je suis très heureuse que le député de Saint-Jacques ait réussi à persuader son leader de poser une question sur la culture à la toute fin de la période de questions, M. le Président.

Le moratoire qui a été décidé le 18 février dernier s'adressait à plusieurs ministères et non seulement au ministère des Affaires culturelles. Ledit moratoire reporte, bien sûr, la réalisation de certains projets, mais il a tout au moins un certain avantage, celui de permettre au ministère des Affaires culturelles de réaliser une tâche essentielle, la réalisation d'un plan d'ensemble des équipements culturels pour le Québec, ce qui n'existait pas.

Une étude qui est en cours, que j'ai demandée au ministère, permettra une lecture claire et nette de la situation actuelle, des besoins et, en même temps, de ce qu'il sera possible de réaliser selon un échéancier qui sera prévisible. Le ministère désire évidemment revoir toute cette question de financement par service de dette, ce que faisait beaucoup le gouvernement précédent, afin de s'assurer que les dépenses d'investissements auront une vie utile et au moins égale ou supérieure à la période d'amortissement de 20 ans, comme il est pratique courante dans le secteur immobilier.

En conclusion, M. le Président - vous me demandez de terminer - les fonctionnaires du ministère prennent connaissance en ce moment du mémoire qui a été déposé par RIDEAU, ce que mentionne le député de Saint-Jacques. Le ministère est sensible à cette question de la diffusion de spectacles au Québec et comprend aussi les besoins qui sont exprimés. Il est clair que le ministère entend faire progresser le développement d'un réseau de salles de

spectacles, un réseau de salles professionnelles, mais qu'il doit le faire à la mesure de ses moyens et en concertation aussi avec ses partenaires.

M. Boulerice: M. le Président...

**Le Président:** Fin de la période régulière de questions. À l'ordre, s'il vous plaît! Si vous me le permettez, tel qu'annoncé avant la période régulière de questions orales, je vais maintenant reconnaître Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux en complément à une question posée hier par M. le député de Gouin relativement au centres hospitaliers régionaux.

Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

#### Fermeture de lits dans certains hôpitaux du Québec

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, il me fait plaisir, en réponse aux questions posées hier par l'Opposition, d'apporter les précisions suivantes. Dans le cas de la fermeture de 100 lits en psychiatrie soulevé par le député de Joliette au centre hospitalier régional de Lanaudière et l'abolition de 20 postes, voici la réponse: La fermeture de ces 100 lits se fait graduellement depuis deux ans dans le cadre du processus de réinsertion sociale des patients psychiatriques qui a été autorisé par le député de Joliette alors qu'il était ministre des Affaires sociales.

**Des voix:** Ah! Ah! Ah!

**Le Président:** À l'ordre! À l'ordre!  
Mme la ministre.

**Mme Lavoie-Roux:** Quant aux 20 postes abolis, M. le Président, il s'agit de modifications de postes, compte tenu de ces changements. Il y aurait eu trois ou quatre mises à pied, des personnes mises en disponibilité mais ce, toujours dans le même cadre de processus de réinsertion sociale. Ce ne sont donc pas des fermetures que j'ai autorisées dans le cadre des plans d'équilibre budgétaire mais que l'Opposition a autorisées lorsqu'elle était au pouvoir. Je tiens à ajouter que je pense que ce fut une bonne décision de procéder avec la désinstitutionnalisation de ces personnes.  
(16 heures)

**Le Président:** À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la ministre.

**Mme Lavoie-Roux:** En ce qui a trait à la question touchant l'hôpital de l'Enfant-Jésus, il est exact qu'il y aura fermeture de

lits durant la période des fêtes, et ce nombre est de 138 lits comme je l'ai indiqué hier. Mais sachons que, de toute façon, ces fermetures de lits dans le temps des fêtes se font traditionnellement depuis quelques années, compte tenu que plusieurs patients retournent à domicile dans leur famille ou encore que des chirurgiens ou du personnel infirmier profitent de ces semaines pour prendre des congés.

Quant à la question supplémentaire relative au centre de santé de Schefferville où le député de Gouin indiquait qu'il ne restait plus personne à la disposition de la population de là-bas, puisqu'ils transportaient en avion les malades qui devaient être envoyés à Montréal, je peux assurer que l'accompagnement de ces malades qui sont transportés à Montréal est assuré par un professionnel en congé, par un professionnel du dispensaire qui peut permettre l'absence - n'oublions pas qu'il y a trois dispensaires - ou par une infirmière du CLSC de Fermont. En tout temps, chacun des trois dispensaires est toujours en mesure de garantir la prestation des services médicaux et des soins infirmiers 24 heures par jour.

**Le Président:** M. le député de Gouin, question additionnelle.

**M. Rochefort:** M. le Président, comment la ministre peut-elle prétendre que les fermetures de lits dans le temps des fêtes se font comme d'habitude, alors que, hier, la présidente du SPIQ de la région de Québec l'invitait à aller compter les lits un à un et affirmait que, contrairement à l'habitude où cela se faisait pour une semaine, cette année cela se fera pour une période de trois à neuf semaines dans la région de Québec pour 800 lits?

**Le Président:** Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, il s'agit d'une décision du conseil d'administration des centres hospitaliers touchés. Selon les informations qu'on m'a données, les fermetures de lits peuvent varier de une à trois semaines. Mais, encore une fois, faut-il que je rappelle au député de Gouin qu'à l'hôpital Notre-Dame, l'an dernier, c'est pendant deux mois que vous avez fermé 110 lits?

**Le Président:** Fin de la période de questions. Un instant. Sur une question de règlement, je reconnais le député de Gouin. Sur une question de règlement.

**M. Rochefort:** Oui, M. le Président, sur une question de règlement en vertu de l'article 212 de notre règlement, je maintiens qu'il y aura 110 lits fermés non pas l'année

dernière mais l'année prochaine à Notre-Dame. Vérifiez avec...

Le Président: À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Je vais répondre à la question de règlement qui m'a été posée par le député de Gouin. À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Gouin, si vous me permettez, l'article 212 sert à donner des explications à un discours et non à une réplique lors de la période de questions. M. le député... M. le leader de l'Opposition.

M. **Chevrette**: M. le Président, c'est une question additionnelle. Je vais expliquer pourquoi je veux poser une question additionnelle. Si vous deviez interpréter que la députée prend avis de trois, quatre questions, vous brimez concrètement le droit de l'individu qui a posé la question d'aller en additionnelle. C'est exactement ce qui est arrivé. La ministre de la Santé et des Services sociaux a répondu en additionnelle à une question du député de Duplessis, à une question du député de Gouin, à une question que j'ai posée. Je m'excuse, M. le Président, je maintiens que j'ai le droit à une question additionnelle, conformément à l'esprit du programme qui dit que, quand il y a un complément, celui qui a posé la question aura droit à une question additionnelle la journée suivante.

Le **Président**: M. le leader du gouvernement.

M. **Gratton**: M. le Président, d'abord, le leader de l'Opposition sait fort bien que l'article 78 ou plutôt l'article... Un instant. L'article 80, M. le Président, qu'à l'article 80, on note bien que vous pouvez accorder une question complémentaire lorsqu'un ministre a donné un avis qu'il y avait un complément de réponse à la fin de la période de questions.

M. le Président, je comprends ce que nous dit le leader de l'Opposition, à savoir qu'hier, trois députés de l'Opposition ont posé trois questions différentes à Mme la ministre sur des sujets très particuliers dans le cadre d'une même discussion. Elle a choisi aujourd'hui de donner des réponses aussi précises et exactes que possible à ce moment-ci. Il ne vous est pas loisible, compte tenu de la mauvaise façon dont l'Opposition a posé ses questions, de déroger au règlement qui dit qu'il n'y a qu'une seule question complémentaire, un seul cas. Ils ont déjà eu la question.

M. **Chevrette**: M. le Président.

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. **Chevrette**: Si Mme la ministre vous avait présenté un complément de réponse à la question du député de Gouin, il aurait eu droit à une question additionnelle. Ce n'est pas ma faute si, contrairement à leur esprit, ils ne veulent pas faire d'omnibus. Dans son cas, c'est un omnibus qu'elle nous a présenté. J'ai le droit, comme député qui a posé une question spécifique, de poser une question complémentaire en vertu même de l'esprit du règlement, de la tradition dans cette Chambre voulant que quand un député pose une question et qu'il y a un complément de réponse, il puisse poser directement une question additionnelle seulement, j'en conviens.

Le **Président**: M. le leader du gouvernement.

M. **Gratton**: Si l'esprit du règlement avait permis ce que veut faire le leader de l'Opposition, on aurait parlé d'une ou de questions complémentaires. L'esprit du règlement c'est d'en accorder une et il y en a déjà eu une, M. le Président. Je vous prierais de maintenant reconnaître le ministre qui a également donné avis d'un complément de réponse.

Le Président: 51 vous me permettez, un instant. Si vous me permettez, M. le leader de l'Opposition, une dernière réplique sur cette question de règlement et après je vais rendre ma décision.

M. **Chevrette**: Je voudrais vous dire que si vous acceptiez la version du leader du gouvernement, automatiquement ce serait reconnaître le fait suivant. La présidence n'aurait pas le droit d'accepter une réponse bidon qui empêcherait précisément le droit de l'individu de poser une question complémentaire après le complément de réponse qui lui a été fourni. Ce serait un non-sens. Ce serait condamner la présidence à accepter la version du leader du gouvernement.

Le **Président**: Une dernière intervention, M. le leader du gouvernement.

M. **Gratton**: Oui. Ma dernière à moi aussi, simplement pour rappeler que l'article 81 édicte qu'"aucun rappel au règlement ne peut être fondé sur l'opinion que la réponse à une question posée à un ministre est insatisfaisante." Si tel est le cas, comment pourrait-on justifier - alors que l'article 81 empêche de faire cela - qu'on puisse intervenir en posant plus d'une question complémentaire? Il me semble que l'esprit doit être conforme à la lettre et la lettre dit une question complémentaire. Donc, je vous prie, M. le Président, de passer à autre chose.

**Le Président:** Voici. Si ma mémoire est fidèle, hier - je n'ai pas lu les galées non plus, je n'étais pas en possession des galées - Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux n'avait pas pris avis... Un instant, s'il vous plaît. S'il vous plaît! Si vous me permettez. On me parle de trois questions, on ne parle pas d'une question. Si ma mémoire est fidèle, il y avait une question principale et on a fait référence, à la suite de cette question principale qui avait été posée par un député, à trois régions différentes - est-ce que je peux m'expliquer, s'il vous plaît? - dont celle de Lanaudière, celle de l'Enfant-Jésus et celle de Schefferville. Madame a donné un complément de réponse à une question. Je n'ai pas les galées devant moi, je vais m'engager à les vérifier. Vous aurez toujours le loisir, advenant le cas où Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux, hier, aurait pris avis de trois questions ou de la vôtre, de celle du député de Gouin ou d'une autre relativement aux trois régions que je viens de vous mentionner... Si Mme la ministre dans son complément de réponse cet après-midi a répondu à trois questions ou à deux où il y a eu avis, je permettrai, demain après-midi, après la période de questions, que vous repreniez, en question additionnelle, la question qui est probablement complètement différente de celle à laquelle Mme la ministre a répondu cet après-midi, si c'est le cas.

**M. Chevrette:** Question de règlement.

**Le Président:** M. le leader de l'Opposition.

**M. Chevrette:** Il m'apparaîtrait que la façon dont vous voulez procéder empêche spécifiquement de donner une chance égale au député qui reçoit un complément de réponse. Je vais vous expliquer pourquoi. Mme la ministre...

**Le Président:** M. le leader de l'Opposition, je n'ai pas rendu ma décision. J'ai dit que je vérifierais les galées. Advenant le cas où on a pris avis de votre question et qu'on s'est engagé à vous donner un complément de réponse, j'ai dit que demain après-midi je vous reconnaîtrais une question additionnelle à Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux. Je ne vous brime pas du tout.  
(16 h 10)

**M. Chevrette:** Je m'excuse, M. le Président, oui, il y a une brimade et je vais vous l'expliquer.

**Le Président:** Vous avez la parole maintenant, M. le leader de l'Opposition.

**M. Chevrette:** Je vais vous l'expliquer

dans les faits suivants: Pendant 24 heures les propos de Mme la ministre porteront sur le fait que c'est dû à la désinstitutionnalisation qu'à Joliette il y a eu des coupures aux soins intensifs. Archifaux, archifaux, M. le Président. J'ai le droit, je pense, d'avoir chance égale. \*

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Je vérifiais la galée. J'aimerais que vous répétiez ce que vous avez dit, M. le leader de l'Opposition. Je lisais la galée d'hier qu'on vient de m'apporter.

Sur une question de règlement, M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** M. le Président, n'invitez surtout pas le leader de l'Opposition à répéter ce qu'il vient de dire parce qu'il viole le règlement. Il est en train de plaider le fond de la question de l'hôpital de Joliette alors que, présentement, on discute d'une question de règlement. Je vois par son sourire qu'il est d'accord avec moi.

**Le Président:** Ne répétez surtout pas. J'accepte les sourires des deux côtés de la Chambre. J'ai maintenant la galée. M. le leader de l'Opposition, j'ai maintenant la galée et je vous permets immédiatement une question additionnelle. J'ai la galée, on vient de me l'apporter et je l'ai lue. Vous pouvez poser... C'est à la question de M. le leader de l'Opposition et Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux a répondu en partie, tout à l'heure, à une question. Elle s'est adressée directement au leader de l'Opposition. J'ai la galée d'hier ici qui dit très bien... Si vous le voulez, je vais répéter la réponse de Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux: Vous comprendrez qu'avec quelque 800 établissements et environ 250 hôpitaux je prends note de la question très précise du député de Joliette.

M. le leader de l'Opposition, vous avez... Non, non, c'est terminé, ma décision est rendue. Je vais accorder une question additionnelle à M. le leader de l'Opposition.

**M. Rochefort:** M. le Président, une question de règlement.

**Le Président:** Une autre question de règlement, M. le député de Gouin.

**M. Rochefort:** Oui, sur une autre question de règlement.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Rochefort:** M. le Président, je souhaiterais que vous retourniez aussi aux galées et vous pourriez voir que la question concernant Schefferville n'a pas été traitée dans la question d'introduction que j'ai posée, mais est venue dans un complément de

réponse...

**Le Président:** Un instant! M. le député de Gouin, je n'ai qu'une question de règlement. Je viens de rendre la décision. C'est la seule que j'aie actuellement et celui qui l'a soulevée, c'est M. le leader de l'Opposition. Vous avez posé votre question additionnelle cet après-midi. Je vais reconnaître maintenant M. le leader de l'Opposition dans sa question additionnelle.

**M. Chevette:** M. le Président.

**Le Président:** Je vais décider d'une à la fois. M. le leader de l'Opposition.

**M. Chevette:** M. le Président, pour expliquer mon sourire, c'est que j'ai une bonne mémoire et je me souviens incidemment que Mme la ministre l'avait prise en considération pour aujourd'hui.

Ma question est la suivante: Est-ce que Mme la ministre ne pourrait pas plutôt dire à cette Chambre que les 20 postes sont purement dus à des compressions budgétaires de 1 500 000 \$?

**M. Gratton:** M. le Président, question de règlement.

**M. Chevette:** Eh bien, quoi?

**M. Gratton:** M. le Président, le leader de l'Opposition est en train de dire: Est-ce que Mme la ministre ne pourrait pas dire plutôt. Or, l'article 77 dit bien que les questions ne peuvent suggérer la réponse demandée. S'il n'est pas en train de suggérer la réponse demandée, je me demande ce qu'il est en train de faire.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** M. le leader de l'Opposition, si vous changez quelques mots.

**M. Chevette:** M. le Président, sur la question de règlement, je vous avoue que c'est peut-être là une façon d'avoir une réponse intelligente pour une fois. Ceci dit, je voudrais poser la question suivante.

**Le Président:** M. le leader de l'Opposition, en additionnelle, s'il vous plaît!

**M. Chevette:** Ma question est la suivante: Est-ce que Mme la ministre sait que c'est à la suite d'une compression de 1 500 000 \$ qu'elle a exigée du centre hospitalier que l'on assiste à la disparition des 20 postes en question, dont 3 aux soins intensifs, ce qui a fait l'objet de débats publics dans la région de Joliette? Deuxièmement, pourrait-elle dire à cette Chambre également qu'elle a empêché le

centre hospitalier de faire une immobilisation de 1 500 000 \$ pour les soins psychiatriques, montant octroyé l'année qui a précédé les élections?

**Une voix:** Voilà.

**Le Président:** Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

À l'ordre, s'il vous plaît!

**Une voix:** Le budget ouvert.

**Le Président:** C'est terminé.

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, je répète que la fermeture des 100 lits dont il a été question hier se fait graduellement depuis deux ans dans un plan global de réinsertion sociale des patients psychiatriques, qui avait été autorisé sous l'ancien gouvernement.

Quant aux 20 postes abolis, l'information que j'ai - et je dois prendre l'information qui m'est remise - est en ce sens qu'il s'agit d'une modification de postes reliée à ce processus de réinsertion sociale.

Quant au million qu'il aurait octroyé, tout ce dont je puis l'assurer, c'est que s'il avait été autorisé par le Conseil du trésor, il aurait normalement dû être dépensé par l'hôpital. Il me faudra demander... Comme le président du Conseil du trésor n'a pas le droit de répondre lui non plus et qu'on ne veut pas entrer dans une autre procédure, j'essaierai quand même de donner la réponse. À ma connaissance, aucun montant n'a été octroyé antérieurement à mon arrivée et approuvé par le Conseil du trésor qui n'ait pas eu d'effet. M. le Président, il faut bien se rappeler que de juin jusqu'au 2 décembre, beaucoup de millions ont été soi-disant octroyés, mais ils n'avaient jamais été autorisés par quiconque. Je ne sais pas si cela s'applique au cas du million dont le député de Joliette nous entretient.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rochefort:** Question de règlement.

**Le Président:** M. le député de Gouin, sur une question de règlement.

**M. Rochefort:** Oui, M. le Président.

**Des voix:** En vertu de quel article?

**Le Président:** À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Rochefort:** M. le Président, je respecte et je considère que votre réponse sur la question de règlement était très pertinente, que Mme la ministre a répondu à

la suite de questions principales que j'ai posées hier sur un certain nombre de sujets avec des collègues. Je voudrais, toutefois, M. le Président, respectueusement attirer votre attention sur le fait que l'élément dans le complément de réponse d'aujourd'hui de la ministre qui concerne Schefferville n'est pas venu à l'occasion d'une question principale que j'ai posée hier, mais à l'occasion d'une question additionnelle...

Une voix: Exact.

M. Rochefort: ...que j'ai posée hier à l'occasion d'un complément de réponse que la ministre m'a fait sur ce sujet précis.

M. le Président, vous comprendrez que, puisque la ministre nous fait dans un complément de réponse des compléments sur deux questions distinctes et séparées tant dans les sujets que dans le temps d'hier, je pense que je pourrais là aussi avoir une question additionnelle. Voyons donc!

Le Président: Non, non, là cela ne marche plus... M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: D'abord, M. le Président, si le député de Gouin nous suggère de ne plus fournir de réponse, qu'il le dise donc clairement! Mais si ce sont des réponses qu'il veut, M. le Président, je dis simplement que le règlement est clair. Je vous invite à la plus grande prudence parce que, justement, quand vous donnez de la latitude à l'Opposition, vous voyez ce que cela donne. On voudrait maintenant restreindre la ministre à répondre seulement à ce à quoi on voudrait qu'elle réponde et, surtout, on lui suggère les réponses. Ensuite, on voudrait la limiter, sinon pouvoir poser plus d'une question complémentaire comme le règlement le prévoit. Ce règlement qui est là depuis des années, des siècles même en parlementarisme britannique, a sa raison d'être et c'est justement pour empêcher que des gens comme ceux-là en abusent.

M. le Président, je vous inviterai à l'avenir à respecter la lettre de l'article 80: une question complémentaire, pas deux, pas trois!

Le Président: M. le leader du gouvernement, sur la question de règlement.

M. Chevette: M. le Président, le règlement existe, il est vrai. La question complémentaire doit venir à partir d'un fait précis. C'est la première fois, en dix ans en cette Chambre, que j'entends un ministre répondre à trois questions. Cela deviendrait très dangereux de permettre à un ministre de faire des réponses bidons...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Je veux entendre... J'ai très bien entendu la

question de règlement, M. le leader du gouvernement. M. le leader de l'Opposition.

M. Chevette: Oui, M. le Président.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Chevette: M. le Président, ils peuvent s'amuser, mais il y a eu un précédent qui a été créé: la ministre a décidé de donner une réponse omnibus à trois ou quatre questions. Si vous ne permettez qu'une question complémentaire, il faudrait que, dans celle-ci, on touche à tous les volets. Il faudrait que le député se lève même si ce n'est pas lui qui a posé la question sur Schefferville, même si ce n'est pas lui qui a posé la question sur Joliette, même si ce n'est pas lui qui a posé la question sur l'hôpital de l'Enfant-Jésus, il devait faire l'ensemble des volets en question additionnelle pour avoir une question conforme par rapport à la réponse ou aux compléments de réponse dans une réponse omnibus.

M. le Président, je suis convaincu que cette procédure n'aurait aucun sens, brimerait le droit des parlementaires et on ne l'accepterait pas de ce côté-ci.

Le Président: C'est suffisant! J'ai entendu au moins cinq interventions sur cette question de règlement et je suis prêt à rendre ma décision. Je ne retiens pas les derniers arguments du leader de l'Opposition en ce sens que si un ministre apportait un complément de réponse et faisait allusion ou une comparaison quelconque dans sa question, cela donnerait une ouverture à plusieurs questions additionnelles. L'article du code dit bien: une additionnelle. L'article 81 s'applique également à toute réponse. Un complément est aussi une réponse à une question. L'article 81 s'applique également à toute réponse. Un complément est aussi une réponse à une question, et l'article 81 s'applique également. Je vais le relire: "Aucun rappel..." S'il vous plaît!  
(16 h 20)

À un complément de réponse sur la ville de Montréal, n'importe quel ministre peut donner comme comparaison des chiffres qui pourraient être cités dans une autre ville et cela n'ouvre pas cinq ou six questions additionnelles à un complément, parce qu'on a nommé cinq villes dans une réponse.

C'est l'argument qui est présenté. Alors, j'ai reconnu une question additionnelle. Un instant, s'il vous plaît! Je vous ai reconnu une question additionnelle, parce que, vraiment, M. le leader de l'Opposition, hier, avant que je lise la galée, madame avait pris avis de votre question.

Je cite les articles 80 et 81, pour rendre ma décision finale, et je n'accorde plus d'autres questions additionnelles sur ce

sujet. Nous étions à un complément, après la période de questions, et j'ai accordé deux additionnelles à la suite de deux avis pris hier par la ministre de la Santé et des Services sociaux. Peu important les arguments dans sa réponse, cela n'ouvre pas d'autres questions supplémentaires.

**M. Chevette:** M. le Président, nous nous engageons à déposer en cette Chambre les galées démontrant que ce ne sont pas les mêmes individus et les prises en note de Mme la ministre, et je vous avoue très candidement que toute l'argumentation que vous avez fournie pour la ville de Montréal n'a aucun lien direct ou indirect avec l'argumentation qu'on vous fait valoir en ce sens que des députés de ce côté de la Chambre ont posé des questions à Mme la ministre, qu'elle en a pris avis et qu'automatiquement, cela donne droit aux députés, sur la réponse à cet avis, de poser une complémentaire. Certainement que, dès demain, nous déposerons en cette Chambre le cas de Schefferville qui démontre qu'on a carrément raison.

Le Président: Tout votre argument, M. le leader de l'Opposition, vient confirmer les arguments que j'ai présentés tout à l'heure en cette Chambre. Ce n'est pas parce que, dans un complément de réponse, on apporte des chiffres, des noms ou quoi que ce soit, que cela donne ouverture à une complémentaire additionnelle.

Nous allons continuer les affaires courantes cet après-midi.

**M. Gratton:** M. le Président, sur la question de règlement.

Le Président: M. le leader du gouvernement, sur une question de règlement. Un à la fois, M. le député de Lévis. M. le leader du gouvernement, sur une question de règlement.

**M. Gratton:** Il ne faut surtout pas déranger le député de Lévis, M. le Président:

Le Président: M. le député de Lévis, sur une question de règlement.

**M. Garon:** M. le Président, à la page 2 de R-4915, j'ai posé une question à Mme Lavoie-Roux à laquelle elle a répondu qu'elle ignorait le nombre de lits que j'avais dans ma question. Dans son complément de réponse aujourd'hui, qu'elle a attribué au député de Gouin, au fond, elle répondait à la question que j'ai posée sur le nombre de lits que j'avais mentionné hier dans ma question. C'est à moi qu'elle répondait; ce n'était pas au député de Gouin. J'aimerais lui poser une question additionnelle sur le complément de réponse qu'elle a apporté à la question que

j'avais posée hier où elle disait en réponse qu'elle ignorait le nombre de lits que j'avais dans ma question.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** Un mot, M. le Président, simplement pour vous souligner où cela peut mener quand on essaie d'être trop large dans l'interprétation du règlement. Ce que fait le député de Lévis et ce qu'avait fait avant lui le député de Joliette, leader de l'Opposition, c'était de contrevenir à l'article 41 qui, au deuxième paragraphe, dit que la décision du président ou de l'Assemblée ne peut être discutée quand on parle d'une décision du président.

Vous aviez rendu une décision, M. le Président. Le leader de l'Opposition s'est permis de la contester, le député de Lévis la conteste encore, et je vous laisse libre de les laisser continuer. Mais, quant à moi, il s'agit là d'un bris complet avec, non seulement la lettre du règlement, mais avec toute la tradition parlementaire que j'ai connue, moi aussi, pendant un certain nombre d'années.

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

**M. Chevette:** ...débat. Nous allons déposer les galées et nous allons demander carrément...

**M. Gratton:** Il conteste votre décision, M. le Président!

**M. Chevette:** Oui, je conteste, d'une certaine façon...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Gratton:** M. le Président.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le leader de l'Opposition, voulez-vous terminer ce que vous avez commencé?

**M. Gratton:** Une question de règlement, M. le Président.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, sur une question de règlement.

**M. Chevette:** M. le Président, nous nous engageons à déposer les galées pour certifier le bien fondé de nos questions de règlement et nous allons vous demander une reconsidération à partir des preuves écrites qu'on va déposer.

**Le Président:** Je pense qu'on ne s'est pas saisi. Ma décision a été rendue sur une argumentation extrêmement détaillée. Peu

importe le contenu de la réponse d'un ministre, s'il touche à autre chose, cela ne donne pas ouverture à d'autres questions additionnelles, parce que celui qui choisit de donner un complément de réponse, c'est le ministre. Il y a plus que cela. Avant la période de questions, je vous ai rencontrés, M. le député de Gouin et M. le leader de l'Opposition. M. le député de Lévis était présent. Je vous ai mentionné qu'il s'agissait d'un complément de réponse concernant des centres hospitaliers régionaux. Je suis allé... Un instant! Un instant! Je ne veux plus d'argumentation. Vous aviez accepté une additionnelle. Maintenant, après qu'on m'ait montré les galées, madame a pris avis d'une autre question. Je vous l'ai permis. Un point, c'est tout. Il n'y a pas d'avis. Elle n'a pas pris...

Ma décision est rendue et je ne pense pas qu'on parle maintenant de la même chose, peu importe si on dépose les galées ou pas. Alors, la décision est rendue et je la maintiens.

Nous allons continuer les affaires courantes.

**M. Chevette:** Question de privilège.

**Le Président:** Oui, M. le leader de l'Opposition.

**M. Chevette:** M. le Président, est-ce à dire que vous venez de prendre la décision que, dorénavant, si on est quatre pendant une période de questions à poser des questions à Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux et qu'elle donne un complément de réponse à quatre, il y en aura un seul qui pourra poser une question complémentaire pour les quatre?

**Le Président:** Non. Ici, il est clair et net dans le règlement que le ministre doit donner avis de la réponse. Il doit répondre à la question qui lui a été posée. Maintenant, à l'intérieur d'une question, il y a l'article 81 et on l'a soulevé souvent ici en cette Assemblée... Le ministre... Cela ne peut pas faire une question de règlement, M. le leader de l'Opposition. "Aucun appel au règlement ne peut être fondé sur l'opinion que la réponse à une question..." Alors, que ce soit une question principale, que ce soit une réponse à une question additionnelle, que ce soit une réponse à une question complémentaire, il ne peut pas y avoir de question de règlement et on ne peut pas dire à un ministre: Votre réponse est insatisfaisante parce que vous faites allusion à trois, quatre ou cinq sujets. C'est la même chose pour une complémentaire, une additionnelle ou une principale.

Nous allons maintenant continuer les affaires courantes.

**M. Gratton:** Acceptez-vous une intervention sur une question de règlement, M. le Président? Est-ce que je peux vous suggérer, bien respectueusement, de prendre garde de répondre à des questions hypothétiques ou à des pseudo-demandes de directives que vous pose le leader de l'Opposition parce qu'elles équivalent - il y a de nombreux précédents à l'appui - à une contestation de la décision que vous avez rendue. Vous avez décidé qu'à ce moment-ci, dans les circonstances actuelles, en vertu des articles du règlement, il n'y aurait plus de questions complémentaires. En vertu de l'article 41, le leader de l'Opposition ou tout membre de l'Assemblée ne peut contester votre décision. Or, M. le Président, le leader de l'Opposition l'a dit clairement: Oui, je conteste la décision et il voudrait vous amener, à partir d'une situation hypothétique, à lui donner raison sur la situation qu'on a vécue ici cet après-midi. Je suggère, M. le Président, qu'il y a deux façons de trancher. Vous rendez votre décision comme vous l'avez fait et en vertu de l'article 41, tout le monde l'accepte ou, en vertu de l'article 41, vous soumettez la question à l'Assemblée. Mais il n'est pas question, M. le Président, il me semble, que ce soit soumis à un délibéré de votre part avec de l'argumentation qui est présentée ici sous forme d'argumentation mais qui ne constitue, en fait, qu'une contestation de votre décision. Cela est défendu par le règlement, M. le Président.

**Le Président:** C'est final et sans appel. Ma décision est rendue. Vous avez fait allusion à un commentaire que le leader de l'Opposition avait peut-être fait, mais je ne l'ai pas entendu. C'était peut-être dans l'argumentation et le brouhaha, tout à l'heure. Je tiens pour acquis que la décision est finale et sans appel.

Nous allons continuer maintenant. En complément de réponse, je vais reconnaître M. le ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones à une question posée par M. le député d'Ungava au sujet des mines Cambior. M. le ministre.

#### La valeur des actions de Cambior

**M. Savoie:** Merci, M. le Président. Mon Dieu, il n'en reste quasiment plus.

Il me fait plaisir d'intervenir en complément de réponse à une question du député d'Ungava concernant le dépôt de documents permettant d'établir la valeur des actions de Cambior à 10 \$. Il faut préciser, M. le Président, que la transaction est maintenant terminée depuis plus de quatre mois. La valeur attribuée à l'ensemble des éléments d'actif transférés à cette époque à Cambior était de 170 000 000 \$. Le résultat final de la transaction fait en sorte que

15 700 000 unités ont été émises dans le public et que de plus le Québec, par le biais de SOQUEM, détient 7 000 000 d'actions pour un total de 22 700 000 actions présentement en circulation.  
(16 h 30)

En conséquence, le gouvernement bénéficie de la transaction puisque, chaque fois que le prix de l'action de Cambior augmente de 1 \$, l'avoir du gouvernement du Québec par le biais de SOQUEM augmente de 6 000 000 \$. Nous devons nous rappeler que le gouvernement, par le biais de SOQUEM, détient présentement 31 % des actions de Cambior et on doit espérer que la valeur des actions continuera d'augmenter.

De plus, l'évaluation de 170 000 000 \$ n'a jamais été contestée par aucun intervenant digne de foi. Toutes les commissions de valeurs mobilières canadiennes ont accepté l'évaluation de 170 000 000 \$, sauf celle de l'Ontario qui a exigé de modifier le prospectus afin d'y inclure une valeur possible de 143 000 000 \$, soit 27 000 000 \$ de moins que l'évaluation du Québec, pour les éléments d'actif, ce qui a dû être fait, tel qu'il appert à la page 9 du prospectus de Cambior Inc.

Je dois préciser que, lorsque le député d'Ungava parle d'une date de référence pour la fixation du prix des actions de Cambior, il doit mentionner la date du 24 juillet 1986, date du dépôt du prospectus final auprès de la Commission des valeurs mobilières, et non celle du 13 août, date d'inscription à la Bourse. Le prix de l'or à cette époque était de 348,65 \$ l'once et non de 388 \$. De plus, les informations que véhicule le député d'Ungava sont fondées sur de fausses prémisses lorsqu'il se réfère à la date d'inscription. Je tiens donc à déposer une liste comparative de la variation des titres aurifères à partir de la date de dépôt du prospectus final jusqu'au 29 octobre 1986, donnant les comparaisons exactes.

Au sujet de la plus-value de l'action depuis le 24 juillet 1986, la firme Richardson & Greenshields, certainement un des plus grands courtiers au Canada, affirmait tout récemment que les fluctuations de l'or affectent immédiatement la valeur et les bénéfices de Cambior. De plus, les annonces concernant l'augmentation de 50 % de la production de la mine Doyon, de même que les rapports récents indiquant l'augmentation sensible des réserves aurifères de cette mine, la plus grosse mine au Québec et la deuxième plus grosse au Canada, constituent d'autres facteurs augmentant sensiblement la valeur des actions.

**Le Président:** En conclusion, M. le ministre.

**M. Savoie:** Ce que me demande le

député d'Ungava, c'est de déposer des documents justifiant l'évaluation de l'action à 10 \$. En réalité, ce dont il a besoin, c'est la méthode par laquelle nous sommes parvenus à une valeur globale de 170 000 000 \$. Les documents établissant cette estimation sont disponibles pour tous les citoyens du Québec, y compris le député d'Ungava, à la Commission des valeurs mobilières du Québec depuis le 13 août 1986. Toutefois, pour la bonne compréhension de l'Opposition, je dépose le prospectus de Cambior de même que l'évaluation finale des éléments d'actif de Cambior.

**Le Président:** M. le député d'Ungava, en additionnelle.

**M. Claveau:** Merci, M. le Président. En additionnelle, au ministre délégué aux Mines: Le ministre ne croit-il pas qu'il aurait eu avantage à tester le marché par une première émission d'actions un peu moins importante de façon à ne pas inonder tout à coup le marché aurifère avec 15 000 000 d'actions et, de cette façon, être obligé de donner une prime à l'acheteur - ce qui se fait régulièrement lors d'une première émission d'actions - sur 15 000 000 d'actions de Cambior?

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones. Si vous me le permettez, y a-t-il consentement de cette Chambre pour qu'on dépose le document mentionné dans le complément de réponse?

**Une voix:** Oui.

**Le Président:** Il y a consentement. Document déposé.

M. le ministre, vous avez la parole.

**M. Savoie:** Non.

**Le Président:** Fin de la période de questions.

Nous allons continuer les affaires courantes. Il n'y a aucun vote de reporté cet après-midi.

Motions sans préavis.

Avis touchant les travaux de cette Assemblée.

**M. Lefebvre:** M. le Président.

**Le Président:** Oui, M. le leader adjoint du gouvernement.

#### Avis touchant les travaux des commissions

**M. Lefebvre:** J'avise cette Assemblée que demain, le jeudi 20 novembre 1986, de 10 h 30 à 12 h 30, à la salle du Conseil

législatif, la commission des institutions poursuivra l'étude détaillée du projet de loi 92, Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la Charte des droits et libertés de la personne.

**Le Président:** Est-ce qu'il y a d'autres avis? J'ai également un avis à communiquer relativement aux travaux des commissions. Après la période des affaires courantes jusqu'à 18 heures, la commission des institutions se réunira à la salle 80 de l'Hôtel du Parlement afin de tenir une séance de travail. Demain, jeudi, de 10 heures à 12 h 30, la commission de l'éducation se réunira à la salle Louis-Hyppolite-Lafontaine afin d'examiner les orientations, les activités et la gestion du Conseil supérieur de l'éducation. M. le leader de l'Opposition.

**M. Chevrette:** M. le Président, je vous prierais d'appeler la motion du mercredi sur la santé, au nom du député de Gouin.

**Le Président:** Si je comprends bien, il n'y a aucune question concernant les travaux de l'Assemblée.

**Motion proposant que l'Assemblée  
demande au gouvernement de respecter  
ses promesses à l'égard de la santé  
et des services sociaux**

Étant donné que c'est mercredi, en vertu de l'article 97 de notre règlement, à l'article 75 du feuilleton apparaît la motion présentée par M. le député de Gouin. Je vais en faire lecture immédiatement. "Que cette Assemblée demande au gouvernement de respecter les promesses électorales du Parti libéral à l'égard de la santé et des services sociaux, qu'elle obtienne la garantie formelle que cesseront immédiatement les coupures de services de santé et de services sociaux et qu'elle exige du gouvernement le rétablissement sans délai des services coupés et l'amélioration de la qualité et de la quantité des mesures nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des citoyens et des citoyennes du Québec." Je vais maintenant céder la parole au premier intervenant, c'est-à-dire celui qui présente cette motion, M. le député de Gouin.

**M. Jacques Rochefort**

**M. Rochefort:** Merci, M. le Président. Cet après-midi, nous avons choisi d'aborder la question des services de santé et des services sociaux au Québec. Il s'agit d'une question très importante, qui concerne, par définition, tout le monde parce que tout le monde a déjà eu recours à un service de santé ou à un service social, tout le monde a un proche qui y a déjà eu recours et tout

le monde se retrouve finalement dans une situation où un jour il pourrait faire appel à un service de santé ou à un service social.

On sait qu'il s'agit là d'une question très sensible pour toute la population, que, finalement, personne n'est indifférent devant ces questions de qualité des services de santé ou des services sociaux et que nous sommes tous un peu fragiles, un peu inquiets vis-à-vis de ces questions. En conséquence, on veut ce qu'il y a de meilleur, ce qu'il y a de mieux. En ce sens, il faut noter que des sondages ont déjà conclu que la population du Québec est même prête à payer plus pour avoir une qualité toujours très grande dans le domaine de la santé et des services sociaux. C'est donc illustrer combien cette question est importante et primordiale pour chacun d'entre nous et pour la population que nous avons le mandat de représenter ici-même, à l'Assemblée nationale.

M. le Président, c'est justement en toute connaissance de cette situation, de cet état de fait, sachant très bien cette grande sensibilité qu'ont les Québécois et les Québécoises à l'égard des questions de santé et de services sociaux et, d'ailleurs, voulant miser là-dessus, voulant utiliser cette grande sensibilité, que le Parti libéral du Québec et particulièrement la ministre de la Santé et des Services sociaux et le premier ministre du Québec ont décidé, au cours de la dernière campagne électorale, de faire du sujet de la santé et des services sociaux un des thèmes majeurs de leur campagne électorale. Quand on dit "un thème majeur d'une campagne électorale", il faut bien se comprendre, on parle d'une machine à faire de la politique, d'une préoccupation partisane, d'une préoccupation électorale qui relève premièrement - premièrement, faut-il le dire - d'un souci d'utiliser cette sensibilité et d'utiliser cette question des services de santé et des services sociaux pour gagner des votes.

Là-dessus, M. le Président, le Parti libéral du Québec a mis le paquet. Comme on dirait chez nous, ils n'y sont pas allés avec le dos de la cuillère. On a demandé à la ministre de la Santé et des Services sociaux qui était à l'époque députée de L'Acadie, qui était à l'époque une personne crédible, qui avait occupé la responsabilité de porte-parole en matière de santé et de services sociaux pendant dix ans pour sa formation politique, d'être la porte-parole officielle de sa formation politique dans cette campagne où on gagnait des votes en utilisant cette grande sensibilité autour de la question des services de santé et des services sociaux.

(16 h 40)

Le premier ministre, qui avait été premier ministre pendant six ans, de 1970 à 1976, est venu appuyer et soutenir la

ministre dans cette opération. On sait quel discours y a été tenu. On sait que l'on a fait un bilan très dur, un bilan amplifié, un bilan démesuré, un bilan démagogique de la situation qui prévalait à l'époque dans le domaine de la santé et des services sociaux. Dois-je rappeler, M. le Président, qu'on a vraiment voulu aller à l'extrême limite de ce qu'on pouvait dire, de ce qu'on pouvait faire croire et de ce qu'on pouvait affirmer sur cette question où la ministre de la Santé et des Services sociaux, son chef, l'actuel premier ministre, et l'ensemble des députés libéraux qui sont aujourd'hui en cette Chambre ont qualifié les services de santé que les Québécois avaient à cette époque de services comparables à des services de médecine de guerre. C'étaient les propos qu'on tenait à l'époque, et ces propos étaient accompagnés, évidemment, d'une machine invraisemblable à promesses électorales.

En matière de santé et de services sociaux, l'essentiel du discours se résume à ceci: On va vous régler ça tout de suite, une fois pour toutes, et, ne vous en faites pas, l'argent n'est pas un problème, pour nous autres, la santé, c'est une priorité, c'est sacré. Et, le premier ministre d'ajouter, ainsi que ses collègues et ses ténors au cours de la campagne électorale: On n'économisera quand même pas sur le dos de la santé! Tous les jours, dans tous les discours, sur toutes les tribunes et même dans le porte à porte, les militants et militantes libéraux et les ténors du Parti libéral se promenaient en en faisant un thème majeur et en disant des choses invraisemblables sur la situation qui existait réellement dans le domaine de la santé et des services sociaux et en faisant des promesses sans limite, sans borne, en matière de santé et de services sociaux. Au fond, la technique était fort simple. Premièrement, on fait peur à tout le monde; deuxièmement, on se présente comme les sauveurs; et, troisièmement, on promet, on promet et on promet, et on s'organisera avec cela après les élections, se disaient-ils sûrement entre eux.

De notre côté, le Parti québécois a résisté à cette façon de traiter la question et, à l'occasion de la dernière campagne électorale aussi, nous avons traité de cette question avec franchise, avec sens des responsabilités, en reconnaissant la complexité des questions qui étaient devant nous et en reconnaissant aussi, ce qui devrait être une vérité de La Palice dans cette matière comme dans les autres, que les fonds n'étaient pas sans limites et que nous devions nous doter des meilleurs services à partir des budgets disponibles, mais non pas en faisant croire n'importe quoi aux gens sur la situation qui prévalait, en promettant n'importe quoi et surtout en ajoutant que, de toute façon, il n'y avait pas de problème, l'argent on en aurait, en veux-tu, en v'la!

Je le répète, M. le Président, le Parti libéral a fait cela connaissant la grande sensibilité de la population du Québec par rapport à ces questions, mais connaissant aussi que, partout dans le monde, c'est une question difficile à régler, ce n'est pas simple et ce n'est pas réglé à la perfection, cette qualité des services de santé et des services sociaux. Mais il n'y avait rien là, cela faisait partie de la machine à gagner des votes. On pouvait raconter n'importe quoi aux gens.

On connaît la suite. La population a retenu ce discours, a donc donné un mandat clair au gouvernement du Québec pour qu'il applique ses principes, ses orientations et ses promesses en matière de santé et de services sociaux. D'ailleurs, M. le Président, je ne reprocherai jamais à la population d'avoir cru ce qu'elle s'est fait dire parce qu'il était beaucoup plus facile d'accepter et d'appuyer un discours qui disait "on va tout régler, il n'y a pas de problème, ne vous en faites pas", que d'accepter un discours de franchise qui était celui que nous avons tenu au cours de cette campagne électorale. Nous disions: Oui, il y a encore des problèmes, oui, il faut continuer à apporter des solutions, mais on vous avertit, il s'agit de questions complexes, qui ne sont pas simples à régler, qui font appel à beaucoup de ressources, et nous sommes dans une situation où les ressources sont, par définition et par essence, limitées.

Quelle est la suite de tout cela? Dans les jours qui ont suivi les élections, le premier ministre n'a pas hésité. Il a confié le dossier de la santé et des services sociaux à nulle autre que la personne à qui il avait confié l'opération "promesses électorales et faire peur au monde". Il a nommé la députée de L'Acadie, ministre de la Santé et des Services sociaux, et immédiatement, à partir des jours qui ont suivi, elle s'est mise à répéter le même discours: Ça va mal, c'est terrible, l'argent, ce n'est pas un problème, je vais vous régler ça une fois pour toutes. D'ailleurs, dans les rencontres qu'elle faisait comme nouvelle ministre dans les semaines et les mois qui ont suivi - c'est normal, on fait le tour des principaux intervenants - tout le monde arrivait avec un petit dossier, un problème ou une question à lui soumettre. Quelle était la réponse de la ministre? Donnez-moi cela, je vais vous régler cela, je vous l'ai promis, il n'y a pas de problème. Et la ministre nous répétait ses promesses et ses engagements: Ne vous en faites pas, comptez sur moi, je m'en occupe, disait-elle à tout le monde.

On connaît les conséquences, M. le Président. Cela a créé une insécurité et une incertitude très grandes auprès la population du Québec autour de cette question de la qualité et de la quantité réelle des services de santé et des services sociaux dont on avait besoin et qu'on avait à ce moment-là.

On n'a pas voulu traiter de la vraie nature des problèmes de santé et de services sociaux, ce qui fait que la population s'est plus ou moins retrouvée dans les situations réelles auxquelles elle était confrontée et dans les solutions qui devaient et qui pouvaient être apportées dans les circonstances que nous connaissons alors et que nous connaissons tout autant aujourd'hui.

Il est évident que cette population est dans l'insécurité. On l'a convaincue qu'il y a un problème. Cette population veut le résoudre et, compte tenu du discours, des promesses et des engagements, cette population s'attendait que les problèmes décrits soient réels, ce qui n'était pas le cas, et que les promesses et les solutions proposées et promises seraient apportées dans un délai très bref.

D'autre part, il faut aussi savoir qu'il y a une conséquence très grande chez tous ceux et toutes celles qui interviennent chaque jour dans le monde de la santé et des services sociaux. On a créé des attentes très nombreuses chez eux, des illusions. On a créé une expectative très grande chez ces hommes et ces femmes qui ont chaque jour la responsabilité de dispenser de bons services de santé et de bons services sociaux à l'ensemble de la population du Québec et qui sont des gens de bonne foi.

Quelle est la situation aujourd'hui, M. le Président? Aujourd'hui, cela ne va pas exactement comme prévu. Je dirais même plus, cela ne va pas du tout comme ce à quoi on s'attendait à la suite de ce discours, de ces promesses et de ces annonces. Après ce discours démagogique de campagne électorale, après ces promesses sans limite et sans borne, après même des annonces qu'on nous a faites deux, trois, quatre ou même cinq fois, à partir des mêmes dossiers, des mêmes sujets et, au fond, des mêmes décisions au cours des derniers mois, annonces qui ne correspondent pas à la réalité puisqu'il y a des coupures et qu'on parle d'ajout de fonds, et après même le bilan que la ministre de la Santé et des Services sociaux s'est crue obligée de tenter de faire au mois d'octobre dernier, on s'aperçoit que, au-delà de tous ces mots, au-delà de tous ces discours et au-delà de tous ces communiqués de presse, des problèmes nombreux existent encore, la population du Québec les vit chaque jour partout au Québec et le moral est à son plus bas chez les hommes et les femmes qui sont responsables de fournir des services de santé et des services sociaux, parce que ces gens reconnaissent aujourd'hui que ce miracle qui était annoncé non seulement ne s'est pas produit, mais ne se produira pas et ne se produira jamais.

Bien au contraire, ce que nous vivons à l'heure où nous nous parlons dans le réseau de la santé et des services sociaux, c'est,

encore une fois, des coupures: coupures de services de santé, fermetures de lits, abolition de postes et rationalisation administrative, comme on se plaît à les appeler. Là, je ne parle pas des autres facteurs reliés à ce gouvernement qui sont venus entacher et pourrir le climat dans le domaine de la santé et des services sociaux, que ce soit la coupure importante que la ministre veut toujours faire dans le programme de soins dentaires pour les enfants du Québec, que ce soient les propos du président du Conseil du trésor qui, dans son rapport au premier ministre, ne propose rien de moins qu'un ticket modérateur dans la forme la pire jamais envisagée par quiconque et qui ne propose rien de moins que de privatiser tous les petits et les moyens établissements de santé au Québec. (16 h 50)

Je ne parle pas non plus, M. le Président, de la ministre qui a entretenu ce climat d'incertitude en faisant des déclarations sur les frais modérateurs envisagés dans les soins à domicile, qui a fait des déclarations selon lesquelles elle voulait remettre en cause l'universalité des programmes de santé et de services sociaux notamment chez les personnes les plus démunies de notre société chez qui cela a créé de l'insécurité parce que ce sont eux qui ont besoin de ces services à chaque jour. M. le Président, je me limite vraiment à la situation que ses promesses, que son discours a créée dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Aujourd'hui, pendant que la ministre sentait la soupe chaude, parce qu'elle savait qu'elle faisait des coupures dans les services de santé, des fermetures de lits et des abolitions de postes... À un moment donné, au mois d'octobre, la ministre a senti que la soupe devenait plus que chaude, elle devenait bouillante. Elle s'est dit: Comment puis-je faire pour faire croire au monde que je ne coupe pas? M. le Président, la ministre a imaginé un scénario où elle a convoqué deux conférences de presse dans la même journée, une à Montréal pour des journalistes de la grande région de Montréal spécialisés dans le domaine de la santé et des services sociaux, une deuxième à Québec, et pour les journalistes spécialisés de la région de Québec et pour les gens de la tribune parlementaire. Elle est venue dire aux gens: Non, non, non, non. Écoutez, vous faites erreur. Ce que vous lisez dans les journaux, les déclarations que vous lisez, les faits qui sont rendus publics... Non, non. Vous faites erreur. Je ne fais pas de coupures, j'ai ajouté 873 000 000 \$ d'argent neuf dans le réseau de la santé et des services sociaux et, de conclure, on a donc les meilleurs services jamais offerts à la population du Québec dans le domaine de la santé et des services sociaux. Tel était le message qu'on voulait

passer et qu'on a effectivement passé à cette occasion.

M. le Président, cela a vraiment été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase pour beaucoup de monde, pour tous les intervenants et, notamment, pour les dirigeants de l'Association des hôpitaux du Québec qui, chaque jour, sont confrontés aux conséquences des décisions qui sont prises actuellement.

Il faut vraiment le faire: pendant qu'on coupe, venir faire accroire au monde que cela va bien et qu'au contraire on a mis beaucoup d'argent. Cela a eu des effets sur le climat, sur la motivation des intervenants, cela a détruit l'esprit constructif dans lequel ils s'étaient placés pour collaborer, pour faire leur part et cela nous a menés à une situation où le débat reprend encore de ce temps-ci justement autour de cette question de la qualité des services de santé et des services sociaux qui sont, dans les faits, réellement offerts aux Québécois et aux Québécoises en général.

Si on prend quelques minutes pour regarder les 873 000 000 \$ de la ministre de la Santé et des Services sociaux, on y fait des découvertes assez extraordinaires. D'abord, M. le Président, en octobre, ce n'est plus de l'argent neuf, c'est de l'argent qui a déjà été annoncé en mars, au moment du dépôt des crédits budgétaires. Et on est venu, en octobre, présenter cela comme de l'argent neuf, à un tel point que bon nombre de personnes nous ont appelés pour dire: Est-ce que c'est un nouveau budget? Est-ce un budget supplémentaire dans le domaine de la santé qui arrive? D'où est-ce que cela sort? Alors qu'effectivement c'étaient simplement les crédits qui étaient déjà prévus au moment du dépôt des crédits budgétaires par le président du Conseil du trésor et qui, faut-il le rappeler, sont comme à chaque année, par rapport à l'année précédente, des crédits additionnels qui sont investis dans le secteur de la santé et des services sociaux, comme c'était le cas sous le gouvernement du Parti québécois et sous les gouvernements qui ont précédé.

Prenons le premier élément. La ministre dit: J'ai mis 235 000 000 \$ dans les immobilisations, toujours dans ses 873 000 000 \$. La réponse est venue vite, M. le Président. Elle n'est pas de moi. Elle est de l'Association des hôpitaux du Québec. Je les cite au texte: Ce n'est pas vraiment une injection. En effet, bon an mal an, le réseau hospitalier dépensait déjà environ 155 000 000 \$ par année pour ses immobilisations. De plus, cette somme inclut déjà 60 000 000 \$ pour des projets - déjà annoncés par nous alors que nous étions au gouvernement - de sécurité et vétusté des immeubles et, de conclure l'Association des hôpitaux, l'injection nette est donc de l'ordre de 20 000 000 \$.

Deuxièmement, dois-je faire remarquer que, tout autant que ces sommes sont nécessaires et essentielles, on ne peut pas prétendre que cela s'appelle mettre de l'argent dans des services de santé et des services sociaux additionnels.

Finalement, à cet égard, il importe de rappeler que dans l'opération de redressement des budgets et des équilibres budgétaires que la ministre exige des établissements du réseau, chacun des établissements ayant droit à des sommes dans ce montant voit cette somme gelée tant et aussi longtemps qu'il n'a pas adopté toutes les coupures nécessaires pour en arriver à la satisfaction de la ministre, à ce qu'elle appelle l'équilibre budgétaire.

Deuxième point, elle nous dit: J'ai mis 110 000 000 \$ de plus à la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Essentiellement, à quoi ont servi ces 110 000 000 \$? Non pas comme la ministre tente de le faire croire, à des services additionnels, cela a servi à payer des professionnels de la santé qui ont connu une augmentation de tarifs. Les pharmaciens, les ophtalmologistes et d'autres professionnels de la santé ont maintenant des conditions de travail supérieures à l'année précédente. C'est normal. Ils étaient en négociation et elles ont été conclues.

Deuxièmement, c'est parce qu'il y a des prothèses, des orthèses, des services publics qui coûtent plus cher qu'ils ne coûtaient dans le passé à la Régie de l'assurance-maladie du Québec. On n'ajoute pas de service. On fait juste donner les mêmes services, mais ils coûtent plus cher.

Troisièmement, la ministre nous dit: Oui, mais j'ai épongé pour 250 000 000 \$ de déficits accumulés dans le domaine de la santé et des services sociaux dans les établissements du réseau. Cela ne donne aucun service de plus à la population. Alors qu'auparavant on avait des déficits qui étaient dans les établissements de santé et de services sociaux, on change les déficits des établissements pour les consolider dans un seul tout et les envoyer au Service de la dette du gouvernement du Québec qu'on va d'ailleurs payer non pas en un an, mais en quatre ans, sinon en cinq ans. Encore là, cela n'ajoute encore pas de services. C'est une écriture comptable qui fait passer les déficits des budgets des établissements aux budgets du gouvernement du Québec sans ajout de services. Une telle opération a été faite en 1975, avec les déficits accumulés sous un gouvernement libéral, en 1978, avec des déficits accumulés sous un gouvernement libéral et un gouvernement du Parti québécois, en 1983, avec des déficits accumulés sous un gouvernement du Parti québécois, en 1986, aujourd'hui, avec des déficits accumulés sous un gouvernement du Parti québécois. Je dois affirmer que,

contrairement à ce que la ministre laisse sous-entendre, ce n'est pas la dernière opération à venir de récupération des déficits accumulés et les années qui viennent nous le prouveront très bien.

D'autre part, la ministre nous dit: Oui, mais j'ai mis en plus 133 000 000 \$ d'ajustements des bases budgétaires et de vieillissement de clientèle. M. le Président, 120 000 000 \$ de ces 133 000 000 \$ ont été consacrés à rétablir en partie des bases budgétaires, encore là, à éviter des déficits, non pas à ajouter des services, à éviter des déficits. La ministre nous avait dit à l'occasion de l'étude de ses crédits: Je mettrai 1 % dans les coûts de système des établissements du réseau. C'est plutôt 4 % qui ont été mis cette année alors que les besoins réels sont d'environ 2 % et donc sur ces 133 000 000 \$ prétendument d'amélioration de services, il y en a 13 000 000 \$ seulement sur 133 000 000 \$ qui ont été consacrés à l'amélioration des services.

Un autre élément. La ministre nous dit: J'ai mis 20 000 000 \$ pour le développement. Encore une fois, la réponse ne vient pas du député de Gouin, elle vient de l'Association des hôpitaux du Québec et je les cite au texte. J'ouvre les guillemets: "Par le passé - sous le gouvernement du Parti québécois - les montants consacrés étaient d'environ 30 000 000 \$ plutôt que de 20 000 000 \$". Je ferme les guillemets. Finalement, la ministre nous dit: Ah oui, j'ai aussi mis 105 000 000 \$ de plus pour régler le problème des engorgements des salles d'urgence au Québec. M. le Président, il faudrait peut-être prêter une calculatrice à la ministre. Elle n'a pas mis 105 000 000 \$ cette année. Cette année, elle a mis au maximum en fonctionnement et en immobilisations 55 000 000 \$, le reste est à venir. On le saura dans le prochain budget si les montants sont maintenus.

Deuxièmement, le premier ministre en Chambre, la semaine dernière, se levait et se pétaït les bretelles en nous disant que c'était réglé, qu'ils avaient mis les millions qu'il fallait, que cela marchait maintenant dans les salles d'urgence au Québec. Qu'est-ce qui s'est produit pas plus tard qu'hier? La pire situation jamais vécue à la salle d'urgence de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont qui couvre tout l'est de Montréal. Conclusion de tout le monde: Les mesures annoncées ne donnent pas les résultats escomptés. La population se retrouve dans une situation où, hier, à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, il y avait 92 patients alors que la capacité d'accueil est de 38. Il y avait six personnes qui auraient dû être étendues sur une civière, qui étaient assises sur une chaise parce qu'on manquait de civières, qu'il y avait un manque de moniteurs cardiaques, d'appareils respiratoires, d'oxygène pour des

gens qui en avaient besoin.  
(17 heures)

On vient nous dire, M. le Président: C'est réglé, cela fonctionne bien. En plus, quand on parle d'avoir réglé les problèmes des salles d'urgence, quelle belle cohérence! Pendant que tout le monde s'entend pour dire que, pour régler le problème d'engorgement des salles d'urgence, on a besoin de plus de lits, que la ministre, effectivement, en annonce dans son plan, mais seulement pour un jour - souhaitons qu'un jour elle le fera - de l'autre main, la ministre ferme des lits dans tous les établissements du Québec. Alors que tout le monde et elle-même ont reconnu que, pour régler l'engorgement des salles d'urgence, il fallait plus de lits, de l'autre main, elle vient nous annoncer qu'elle coupe des lits.

Quand la ministre prétend qu'il n'y a plus de problèmes parce qu'elle a mis 873 000 000 \$ dans les services, on voit très bien que très peu, que quelques-uns de ces 873 000 000 \$ ont été investis dans des services, que le reste c'est de l'écriture comptable, ce sont des immobilisations et très peu par rapport à l'année dernière. Donc, plutôt que 105 000 000 \$, c'est 155 000 000 \$ pour les urgences, et, en plus, cela ne marche même pas. Venir nous dire, dix mois après les élections du 2 décembre dernier qu'avec ces 873 000 000 \$, on avait aujourd'hui les meilleurs services jamais offerts à la population, force m'est de constater ce que constatent aussi les hommes et les femmes qui chaque jour se promènent dans le réseau de la santé et des services sociaux, soit qu'entre la situation de médecine de guerre que la ministre identifiait avant le 2 décembre, faussement, démagogiquement, et cette nouvelle situation où on a les meilleurs services jamais offerts, on s'aperçoit que, dans les faits, on peut dire qu'il y avait seulement quelques millions. Alors, devons-nous constater que pour passer de la médecine de guerre que décrivait la ministre de la Santé et des Services sociaux à cette nouvelle médecine libérale, cela prenait seulement quelques millions de dollars de plus? Je pense qu'on peut plutôt conclure que les propos tenus par la ministre pendant la campagne électorale étaient démesurés et irresponsables.

D'autre part, quand la ministre a donné sa conférence de presse pour dire qu'elle avait ajouté 873 000 000 \$, elle nous a aussi dit: J'ai ajouté des nouveaux emplois dans le réseau. La réponse est venue le lendemain matin. Ce n'est pas moi qui parle encore. Je cite la vice-présidente du Syndicat professionnel des infirmiers et infirmières de Québec, Mme Marie Dubé, qui dit, et je la cite: On ne les voit pas - parlant des nouveaux postes créés par la ministre prétendument - Mme Thérèse

Lavoie-Roux a parlé de postes maintenus et de création de nouveaux postes, alors que nous vivons des coupures de postes, disait-elle. Elle complète: On a parlé de décongestionner les urgences dans les hôpitaux - c'est toujours la vice-présidente du syndicat qui parle - allez un peu partout et vous verrez encore des civières dans les corridors. Ce sont des personnes qui ont priorité pour monter à l'étage, les autres attendent chez elles avant d'avoir une place et, finalement, leur cas s'aggrave parce qu'elles ont attendu trop longtemps. La ministre nous dit que cela justifie de dire qu'on a les meilleurs services jamais offerts. Non seulement ces millions n'ont-ils pas été investis dans l'amélioration des services, mais ces millions et cette conférence de presse de la parade des millions avaient pour but de cacher, de mettre un couvercle sur les coupures effectives, réelles qui se font chaque jour depuis le début de l'été dans le réseau de la santé et des services sociaux. Non pas contrairement à ce que la ministre a affirmé depuis quelques jours, non pas des coupures effectuées et décidées par les établissements, parce que les établissements ne sont justement pas autorisés à faire des coupures sans que la ministre les ait autorisées. Quand la ministre dit ici en Chambre: Moi, je m'en lave les mains, ce sont les établissements qui ont pris ces décisions, tel n'est pas le cas, parce que, pour que les établissements aient le droit de faire les coupures, ils doivent être autorisés par la ministre et avoir son accord. En plus, on sait qu'on a pris des moyens très coercitifs pour que les coupures se fassent. On prend même la population en otage pour que les coupures se fassent, alors qu'on reconnaît dans le budget des immobilisations, dans le budget des 133 000 000 \$, des besoins aux établissements, puisqu'on leur attribue des budgets. On gèle ces budgets qui sont attribués pour chacun des établissements jusqu'à ce que l'établissement ait fait toutes les coupures nécessaires pour satisfaire pleinement la ministre dans son opération de redressement des bases budgétaires. Il s'agit d'une attitude que je considère comme manquant de franchise, de courage et de sens des responsabilités de la part de la ministre.

M. le Président, on a fait état de coupures au cours des derniers jours et la ministre a tenté de dire: Non, non, j'ai vérifié et ce n'est pas vrai. Celle-là je ne m'en souviens plus; celle-là j'ai vérifié et ce n'est pas exactement cela. Si la ministre maintient qu'elle ne fait pas de coupures, si elle maintient que les coupures dont nous avons fait état ici même à l'Assemblée nationale ne sont pas exactes, pourquoi ne dépose-t-elle pas un document public signé de sa main dans lequel elle ferait état des plans de redressement budgétaire de tous les

établissements de la santé et des services sociaux? Cela fait déjà trois semaines que je les demande à la ministre. Chaque fois elle nous répond autre chose. Elle nous dit qu'il fait beau dehors, qu'il y a beaucoup de neige sur le mont Sainte-Anne, mais elle ne veut pas parler de cela. Pourquoi? Ne serait-ce pas parce qu'elle a des choses à cacher? Parce que la ministre encore là manque de franchise et ne veut pas divulguer la situation exacte, ce qui se passe sur le terrain seulement au Québec? Ne serait-ce pas parce que la ministre sait qu'il y a des coupures, qu'elles sont nuisibles à la population et qu'elles affectent directement la qualité des services de santé et des services sociaux?

M. le Président, les citoyens qui nous écoutent font la part des choses et savent très bien pourquoi la ministre cache ces coupures, refuse de les rendre publiques et vient plutôt tenter dans une réponse omnibus à quatre questions d'en passer le plus possible pour être certaine de ne pas avoir une question additionnelle qui traitera de ces questions parce qu'elle sait qu'elle fait des coupures et qu'elle ne veut pas en parler. Sauf qu'on a fait état d'un certain nombre de coupures et nous allons continuer à faire état de coupures que nous connaissons. À l'heure où nous nous parlons, avec le temps qu'on m'alloue aujourd'hui, il semble que je ne pourrai faire connaître toute la liste que j'ai entre les mains. Mais nous savons qu'à l'heure où nous nous parlons, il y a des services coupés.

Quand la ministre vient nous dire qu'un enfant atteint d'autisme, qui est une maladie grave et qui nécessite au plan de l'hospitalisation du personnel expérimenté, qui a déjà vu un enfant qui subissait une crise dans son état personnel, pour pouvoir bien réagir rapidement, humainement, et pour faire en sorte que cet enfant ait les bons services, quand la ministre prétend que de fermer le département d'hospitalisation de neurologie de cet hôpital et d'hospitaliser ces enfants dans un département d'orthopédie, c'est-à-dire dans un département où on répare des bras et des jambes brisés, qu'elle ne vienne pas prétendre que c'est maintenir la qualité des services de santé à la population.

Quand la ministre nous dit qu'en audiologie les citoyens d'Alma auront 50 kilomètres à parcourir pour se faire servir, quand on entend que les adolescents de 18 à 20 ans ne seront plus servis à l'hôpital pour enfants à Montréal, quand on nous dit que ce n'est pas trop grave, qu'on maintient la qualité des services, allons donc! M. le Président, que la ministre ait donc le courage de ses actes et une courte manifestation de franchise pour avouer toutes ces coupures qui se font actuellement dans le réseau de la santé et des services sociaux.

M. le Président, on sait qu'au-delà de ce qui a été révélé, au-delà des autres coupures, auxquelles nous aurons l'occasion, probablement la semaine prochaine, de faire allusion et qu'elle cache, les grands centres hospitaliers, comme l'Hôtel-Dieu et le Sacré-Coeur de Montréal, ne sont pas encore passés au hachoir de la ministre. On sait que les situations budgétaires sont corsées et complexes dans ces établissements.

Où en arriverons-nous, M. le Président? On ne le sait pas. Le seul qui a réussi à intervenir dans le dossier pour dire peut-être plus de vérité que la ministre de la Santé et des Services sociaux, c'est nul autre que le président du Conseil du trésor qui a dit dans une entrevue au Soleil récemment qu'il était très heureux de ce qui se passait actuellement dans le domaine des compressions budgétaires dans son gouvernement, que la meilleure collaboratrice qu'il avait dans son équipe ministérielle pour les coupures budgétaires, c'était la ministre de la Santé et des Services sociaux et qu'il considérait que c'était elle qui livrait le mieux la marchandise en matière de coupures budgétaires. Après on nous dit: Non, il n'y a pas de coupures même si le président du Conseil du trésor nous dit: Ma meilleure coupeuse, c'est la ministre de la Santé et des Services sociaux dans ma "gang".

M. le Président, ce n'est pas neutre ce qui se passe dans le domaine de la santé et des services sociaux. La qualité est atteinte. Les services sont moins nombreux et sont d'une moins grande qualité, M. le Président, non seulement par rapport à ce que l'on avait promis, non seulement par rapport à ce à quoi la population s'attendait, non seulement par rapport aux attentes qu'avaient les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, mais ils sont moins nombreux et d'une moins grande qualité que ceux auxquels la population était habituée avant le 2 décembre dernier. Voilà la situation telle qu'elle est. Voilà la vérité par rapport à cette question, M. le Président. La ministre vient nous dire: Non, non, pas de problème, la qualité des soins ne sera pas affectée. Elle fait une déclaration: Non, il n'y a pas de coupure.

M. le Président, prenons quelques minutes pour lire quelques déclarations. La première déclaration qui est venue au cours de l'été... (17 h 10)

**Le Vice-Président:** M. le député de Gouin, si vous me permettez, à ce moment-ci, j'aimerais faire la mise au point suivante et informer l'Assemblée que la motion présentement débattue dans le cadre des affaires inscrites par les députés de l'Opposition durera deux séances consécutives du mercredi. À la suite d'une discussion avec les leaders des deux partis, il a été convenu que le temps serait réparti également entre

les deux formations politiques pour aujourd'hui et sans limite de temps pour chaque intervenant à l'intérieur des enveloppes. Puisque nous avons commencé le débat à 16 h 35 exactement - si on peut me confirmer cela - je prends une minute pour la présente information, il reste donc 84 minutes. Si on répartit également, cela fait 42 minutes pour chaque formation politique. Donc, à ce moment-ci, vous avez exactement 35 minutes de passées sur votre intervention. Il reste donc à votre formation politique 7 minutes pour terminer vos interventions. Très bien? Donc, vous avez à nouveau la parole.

**M. Rochefort:** M. le Président, j'avais cru commencer à 16 h 40 et que je finirais à 17 h 20, ce qui donnerait autant de temps à la ministre. Mais cela va.

M. le Président...

**Le Vice-Président:** Je veux être clair là-dessus, M. le député de Gouin, je pense que la...

**M. Rochefort:** Non, non, mais je...

**Le Vice-Président:** C'est pour être précis. Très bien, très bien.

**M. Rochefort:** J'ai dit ce que j'avais compris, tout simplement.

M. le Président, le directeur général de l'hôpital Sacré-Coeur de Montréal, M. Guy Saintonge, disait: C'est non seulement à reculons, mais aussi le revolver sur la tempe que nous proposerons des coupures qui feront très mal à la population. M. Saintonge affirme que l'intransigeance du gouvernement place dans l'eau bouillante plusieurs autres hôpitaux qui ont aussi des trous importants à colmater.

Le président de l'Association des hôpitaux du Québec disait récemment: La population sera affectée par ces coupures. Des services de laboratoire, de radiologie, de physiothérapie donneront des résultats plus tard. Chose certaine, cette opération affectera les habitudes de tous les intervenants. Certains patients devront possiblement changer d'établissement pour obtenir les services requis par leur état. Les médecins auront à pratiquer avec moins de support hospitalier. Le personnel clinique, administratif et de soutien sera appelé à fournir un effort exceptionnel. Le président de l'AHQ concluait en disant que les efforts faits par la ministre étaient insuffisants, particulièrement en ce qui a trait au taux d'indexation dans le réseau de la santé et des services sociaux. Il ajoutait dans sa conclusion: L'accessibilité complète à des services de qualité deviendra de plus en plus problématique.

M. le Président, **La Presse** titrait: Les réductions vont bientôt faire mal à la

population. Cela se dégrade encore dans les hôpitaux. Dans Le Nouvelliste, un intervenant du centre hospitalier de la Mauricie disait, en parlant du gouvernement, et je le cite: Il ne veut rien entendre. Il est loin du quotidien. Il nous oblige à dépenser les sommes fournies dans des secteurs où les besoins ne sont pas prioritaires. Par exemple, on nous a donné des fonds pour aménager un centre d'ophtalmologie. Nous allions investir les fonds pour rénover notre salle d'urgence et on s'est fait dire très vite: C'est l'ophtalmologie ou pas de fonds du tout. Aujourd'hui, c'est l'ophtalmologie qui ferme ses portes. C'est dans Le Nouvelliste du 12 août 1986.

M. le Président, un peu plus loin, c'est un autre intervenant de la Mauricie qui disait, et je cite: On nous coupe le budget et nous devons couper à notre tour, ce qui crée de profonds malaises et entraîne des départs comme celui du docteur Garceau, qui est un urgentologue qui intervenait dans sa région. Un autre docteur, soit le docteur Guy Croisetière, ajoute: Lorsque nous avons poussé le gouvernement à agir à la fin de l'été, tout semblait être réglé. Pourtant, au moment où je vous parle, on nage encore en pleine paperasse. La situation va encore exploser, disait-il.

M. le Président, le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec faisait une tournée récemment et disait: Quand la ministre de la Santé et des Services sociaux affirme que nous avons les meilleurs services jamais offerts, elle se trompe. Les problèmes dans les services ne se comptent plus. Les centres d'accueil sont devenus de véritables parkings pour les personnes âgées et handicapées. Les listes d'attente ne finissent plus de s'allonger dans les services sociaux, laissant les jeunes en difficulté sans protection. Les patients et patientes traînent dans les couloirs, dans les salles d'urgence des hôpitaux.

M. le Président, on pourrait continuer comme cela. Ce ne sont pas des déclarations du député de Gouin, mais des déclarations de médecins, de présidents de conseils de médecins et de dentistes, de directeurs généraux d'établissements, d'administrateurs, de professionnels de la santé, d'infirmiers et d'infirmières qui nous disent: Ce qui se passe actuellement comme coupures par la ministre va nuire à la population.

Je conclurai mon intervention pour cette semaine en disant ce qui suit: Premièrement, que la ministre de la Santé et des Services sociaux et son gouvernement livrent donc la marchandise à laquelle ils se sont engagés au cours de la campagne électorale et depuis la campagne électorale. En ce sens, qu'ils mettent donc fin aux coupures qu'ils effectuent actuellement dans les services de santé partout au Québec, qu'ils rétablissent les services qui

ont été coupés, qu'ils mettent les 50 000 000 \$ ou 75 000 000 \$, au dire de l'Association des hôpitaux du Québec, qui sont nécessaires pour éviter ces coupures de services qui sont à l'opposé des promesses qui ont été faites à la population et qui sont nuisibles à la qualité et à la quantité des services de santé et des services sociaux auxquels la population était habituée et qu'elle était en droit d'attendre, notamment avec les promesses électorales qui avaient été faites par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Une fois qu'elle aura livré cette marchandise, dans un deuxième temps, qu'elle se mette donc dans une position pour connaître un nouveau départ avec ses intervenants. Qu'elle ait donc le courage, la franchise de reconnaître que les questions de services de santé et de services sociaux sont des questions complexes, des questions qui touchent beaucoup de ressources, qui drainent beaucoup de ressources budgétaires. Qu'elle ait donc le courage et la franchise de reconnaître qu'on ne peut répondre à tous les besoins, qu'on doit faire des choix, qu'il y a des limites aux budgets qu'on peut consacrer à cela. Elle en fait l'illustration que c'est dispendieux et que, finalement, comme tout le monde le reconnaît, qu'on vit avec des budgets fermés pour des services qui sont sans limite, des besoins qui s'expriment sans limite; qu'elle le reconnaisse donc au départ. Qu'elle ait donc un peu de franchise, un peu de courage et, comme cela, elle pourra connaître un nouveau départ et faire appel à des contributions positives, constructives de la part de tous ceux et celles qui interviennent dans le réseau. Elle pourra aller chercher leur confiance et, ensemble, il y aura des choses qui pourront être faites pour améliorer les services de santé et les services sociaux. On pourra mettre l'accent de plus en plus sur la complémentarité des services, sur des ressources alternatives et on pourra aussi, en créant ce nouveau climat de franchise et de courage, avec la population du Québec et les intervenants dans le domaine de la santé et des services sociaux, être sûrement en mesure de mieux accueillir les recommandations de la commission Rochon et s'assurer que l'ensemble des recommandations qui seront applicables à court terme le soient pour qu'enfin, on puisse prétendre qu'il y a amélioration dans les services de santé et les services sociaux.

D'ici là, qu'on livre donc la marchandise promise et, ensuite, un peu de courage, un peu de franchise pour aller chercher une nouvelle confiance, repartir sur de nouvelles bases et, enfin, travailler tous ensemble à donner aux Québécois et aux Québécoises des services de santé et des services sociaux qui sont conformes à leurs besoins et qui tiennent compte des réalités

avec lesquelles nous sommes et ils sont tous confrontés chaque jour. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Je fais la mise au point suivante: Il reste 42 minutes pour le débat d'aujourd'hui et c'est une période complète de 42 minutes pour le parti ministériel. Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux, vous avez la parole.

**Mme Thérèse Lavoie-Roux**

**Mme Lavoie-Roux:** Merci, M. le Président. Évidemment, je pourrais avoir la tentation de répondre à toutes les affirmations déformées du député de Gouin, comme d'ailleurs je suis obligée à peu près chaque jour de rectifier les fausses affirmations qu'il fait en cette Chambre quant à la prétendue fermeture de lits, les coupures de ceci et de cela mais, je pense que ce ne serait pas utiliser le temps d'une façon très sage.  
(17 h 20)

Puisque le député de Gouin a aussi abondamment cité l'Association des hôpitaux du Québec, je voudrais simplement citer l'Association des hôpitaux du Québec qui disait - cela, il ne l'a pas dit quand il a tiré des extraits du communiqué de l'Association des hôpitaux du Québec. Je cite au texte: "L'Association des hôpitaux du Québec reconnaît que l'actuel gouvernement a fait des efforts considérables pour livrer la marchandise promise lors de la dernière campagne électorale." C'est toujours le président de l'Association des hôpitaux du Québec qui parle et c'est dans le même texte; c'est assez étonnant. "Nous sommes conscients que les ressources de l'État sont limitées, de poursuivre M. Chamard, le président de l'association. À cet effet, nous reconnaissons volontiers les efforts importants de la ministre Lavoie-Roux et du présent gouvernement qui ont injecté des sommes importantes pour combler, dans une large mesure, le sous-financement chronique qui afflige les centres hospitaliers depuis près d'une décennie." J'ouvre une parenthèse, M. le Président. Qui était le gouvernement durant cette décennie? Le gouvernement du Parti québécois. C'est toujours M. Chamard, le président de l'Association des hôpitaux du Québec qui parle: "Nous apprécions aussi à sa juste valeur le fait que le gouvernement ait accepté de prendre à sa charge les déficits accumulés et aussi de rajuster à la hausse les bases budgétaires des centres hospitaliers." Je pourrais continuer.

M. le Président, c'est une opération qui est menée par l'Opposition. C'est son droit, elle peut mener les opérations qu'elle voudra, la population jugera. D'ailleurs, elle a jugé, il n'y a pas plus de dix mois. C'est vrai qu'au cours de la campagne électorale, nous

avons beaucoup parlé de santé. Nous avons parlé de la détérioration presque catastrophique que le gouvernement avait causée au système de santé et aux services sociaux durant les neuf années de son mandat. C'est pour cela que nous en avons parlé, parce que nous considérons aussi, comme le disait le député de Gouin, que, non seulement probablement, mais certainement, les services les plus fondamentaux offerts à la population sont les services de santé et les services sociaux. À cet égard, il était important de faire un virage pour améliorer la qualité des services de santé et des services sociaux. C'est ce que le gouvernement s'est engagé à faire. Comme le président de l'Association des hôpitaux du Québec le disait lui-même, le gouvernement actuel a fait des efforts considérables pour livrer la marchandise qu'il avait promise en campagne électorale.

M. le Président, dois-je répéter ce que j'ai eu l'occasion de dire plusieurs fois ici, en Chambre? Cette année, nous avons consenti, au ministère de la Santé et des Services sociaux, une augmentation de 6,4 %, alors que le taux d'inflation était de 3,5 %. Dans cette somme d'argent, il y avait 233 000 000 \$ d'argent neuf. Il y avait également d'autres sommes consenties à la santé et aux services sociaux au point de vue de la résorption des déficits, au point de vue des immobilisations: 235 000 000 \$. Quand on met ensemble toutes ces sommes, bien que certaines soient des dépenses récurrentes et de fonctionnement et que d'autres soient des dépenses d'immobilisations ou de résorption de déficits, c'est un montant total d'au-delà de 800 000 000 \$ que le gouvernement actuel a injecté dans les services de santé et les services sociaux.

Je ferai une réserve là-dessus pour ne pas m'attirer les colères - non, les colères, c'est exagéré, M. le Président - les reproches du député de Gouin. Les 160 000 000 \$ consentis au programme des urgences, dont 105 000 000 \$ sont récurrents, c'est-à-dire qu'ils sont maintenant dans le système ou qu'ils seront dans le système, l'autre partie étant des dépenses d'immobilisations, doivent s'étaler sur trois ans, la plus grande partie étant dépensée cette année et l'an prochain, et le solde restant pour la troisième année.

M. le Président, j'ai de la difficulté à comprendre de quel droit l'Opposition accuse le gouvernement d'effectuer des coupures dans la santé alors que cette même Opposition, lorsqu'elle était au pouvoir, a fait supporter au réseau un rythme infernal de compressions et de coupures budgétaires.

Tout d'abord, je pense qu'il faut rafraîchir la mémoire de nos collègues de l'Opposition car il semble qu'ils l'aient très très courte. Ceux-ci ont en effet oublié le bilan plutôt sombre que, jour après jour, les

médias ont fait de 1980 à 1985 et je devrais dire à partir de 1978 alors qu'on abolissait des postes et qu'on fermait des lits à la centaine, Mme la Présidente. Ils ont oublié la situation vécue dans les hôpitaux en raison de ces compressions et coupures budgétaires.

Ont-ils oublié que le 10 mars 1981, dans le discours sur le budget, le ministre des Finances de l'époque, le professeur Parizeau, annonçait des coupures de 1 000 000 000 \$ dans l'ensemble des dépenses publiques? Il disait: "Les ministères de l'Éducation et des Affaires sociales écopent pour leur part de 500 000 000 \$", le ministre expliquant qu'étant les deux plus importants en termes de dépenses ils étaient aussi ceux qui fourniraient les plus fortes contributions. La suite a démontré que de ce rationnel a découlé en plus une approche improvisée et irresponsable dans l'imposition de ces coupures, ce que le premier ministre d'alors avait d'ailleurs reconnu en parlant de coupures aveugles.

Les implications concrètes de ces coupures se sont fait sentir à de nombreux niveaux et dans de nombreux domaines. Si vous pensez que j'exagère, Mme la Présidente, je voudrais simplement vous référer à un article écrit par le ministre de la Santé et des Services sociaux d'alors, le député d'Anjou, chef de l'Opposition actuel, qui disait, et il en était fort heureux: "Le gouvernement estime que le réseau des affaires sociales s'est largement acquitté de l'effort qu'il devait fournir avec les compressions budgétaires des deux dernières années. Les demandes de compressions budgétaires adressées au réseau des affaires sociales pour les exercices 1981-1982 et 1982-1983 totalisaient 346 000 000 \$ et la presque totalité de cet objectif a été atteint." Ceci était dit par le chef de l'Opposition actuel, alors ministre de la Santé et des Services sociaux pour expliquer qu'il y aurait des coupures supplémentaires en 1983-1984. Il y en a eu jusqu'en 1984-1985, celles de 1983-1984 totalisant 29 000 000 \$.

Quand on regarde ces chiffres, quand on sait qu'à ce moment-là le même ministre admettait, alors que les syndicats lui disaient qu'il avait aboli ou mis en disponibilité - on pourrait se chicaner sur les termes - 6000 postes... Le ministre des Affaires sociales de l'époque protestait pour dire: Non, ce ne sont que 2000 postes, ce ne sont que 2000 personnes qui ont été mises en disponibilité, dont un grand nombre ont la sécurité d'emploi, ce qui est exact. Je trouve assez étrange qu'aujourd'hui l'Opposition décide de faire son cheval de bataille d'un tel sujet alors que de l'avis de tous, je le lisais encore ce matin dans Le Devoir: "Le gouvernement actuel - vous lirez l'éditorial de M. Francoeur d'aujourd'hui - a mis dans la santé des montants importants. Il a

vraiment pris ses responsabilités." Je pense que l'attitude de l'Opposition est assez incompréhensible.

Si j'ajoutais que le rapport Dorval indiquait de plus en 1981 que 1600 lits successifs de courte durée avaient été fermés de façon définitive dans la seule région de Montréal... L'ancien gouvernement avait pressé le citron dans les hôpitaux jusqu'à rendre la situation quasi intenable. Il n'est pas étonnant que ce fut une des questions discutées durant la campagne électorale.

Je vais passer toutes les citations de l'époque que je pourrais faire. Elles pourraient facilement être relevées. Je suis convaincue que certains de mes collègues le feront, qu'il s'agisse des déclarations dans Le Devoir du président du Comité provincial des malades qui, à maintes reprises, a dénoncé la façon dont le gouvernement du Parti québécois s'occupait des services de santé et des services sociaux. Faut-il le leur rappeler? Dimanche-Matin, La Presse, les employés mis à pied...

Il ne me plaît pas particulièrement de jouer à ce petit jeu mais si l'Opposition y tient, le sens de sa motion nous l'indique, je pense qu'il nous faut rétablir les faits et la vérité. J'en profiterai donc pour faire le bilan, au moment où l'on se parle, de ce que l'Opposition appelle des coupures de services. (17 h 30)

Contrairement à ce que l'Opposition a fait pendant dix ans alors qu'elle était au pouvoir, le gouvernement n'a pas craint d'expliquer exactement à la population les gestes qu'il a posés afin d'atteindre une saine gestion de nos centres hospitaliers, afin d'en arriver à l'équilibre budgétaire et afin de mieux les budgétiser pour qu'ils puissent prendre leurs responsabilités et améliorer la qualité des services.

Je ne tiens pas, Mme la Présidente, à ce que l'Opposition déforme les faits. Voilà pourquoi je dirai - et c'était le sens de la rencontre que j'ai eue avec la presse, parce que, justement, je voulais cette transparence - que, sur 250 centres hospitaliers au Québec, un certain nombre qui se sont vu injecter des sommes additionnelles importantes à leur budget ont dû faire un effort supplémentaire de rationalisation pour atteindre un plan d'équilibre budgétaire. J'ajouterai à ce moment-ci que tous les centres hospitaliers du Québec ont reçu de l'argent supplémentaire cette année pour faire face à leurs responsabilités, ce qu'ils n'avaient pas connu depuis fort longtemps.

Dans chacun de ces cas, le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est assuré que la population ne serait pas pour autant privée de services. Cela ne signifie pas, comme le député de Gouin s'acharne à vouloir le faire croire à la population, que les services sont coupés. Il ne faut pas

tromper la population, Mme la Présidente.

Il est vrai que certains lits seront fermés de façon temporaire; j'ai parlé de 101 lits et je l'ai annoncé moi-même à Montréal, bien avant que le député de Gouin n'en fasse mention. Certains ont été fermés d'une façon temporaire, soit pour rénover certaines unités ou pour améliorer des services, comme c'est le cas à l'Hôtel-Dieu de Québec, à l'hôpital de l'Enfant-Jésus ou à l'hôpital Saint-François-d'Assise. D'autres le seront durant la période des fêtes, comme cela s'est passé durant d'autres années, puisque le volume d'activités est normalement moins élevé en cette période de fêtes familiales, alors que certains patients retournent dans leur famille et que les chirurgiens prennent aussi congé, parfois sur une période de quelques mois.

Nulle part, la population n'aura à souffrir de coupures de services. On a souvent mentionné des exemples. J'ai eu encore aujourd'hui l'occasion de rectifier, par exemple, la situation des 100 lits de la région de Joliette. On a parlé tout à l'heure des services d'audiologie et d'orthophonie de l'hôpital d'Alma et des 20 lits qui devaient y être coupés. J'ai déjà rectifié en cette Chambre que les 20 lits de pédiatrie étaient maintenus à l'hôpital d'Alma. Je voudrais aussi mentionner qu'il n'y aura pas de fermeture des services d'audiologie et d'orthophonie et que les citoyens d'Alma pourront encore se prévaloir de ces services.

Si on parle des fameux lits de neurologie de l'Hôpital de Montréal pour les enfants - le député de Gouin n'est pas très chanceux avec ses exemples - j'ai travaillé dans cet hôpital durant dix ans et je peux vous dire que les enfants continueront d'être hospitalisés; ils ne seront pas hospitalisés dans une salle proprement appelée une salle de neurologie, mais ils seront hospitalisés dans d'autres lits disponibles de l'hôpital.

En plus, j'ai été l'une des premières au Québec à travailler avec des enfants atteints d'autisme. Je pense qu'un enfant atteint d'autisme peut recevoir l'attention dont il a besoin de la part des spécialistes requis dans ces circonstances même s'il est hospitalisé dans une salle qui n'est pas strictement une salle de neurologie.

Ce ne sont que quelques mises au point afin de ramener à de plus justes proportions cette opération de saine gestion administrative et surtout pour rappeler à la population que, malgré le contexte budgétaire actuel, le gouvernement injecte plus de 800 000 000 \$ cette année dans les services de santé et les services sociaux. N'eût été cela, notre système aurait poursuivi la triste trajectoire dans laquelle l'ancien gouvernement l'avait lancé: hausse continue du déficit, engorgement quotidien des urgences des hôpitaux, etc.

Il faut le dire, Mme la Présidente, le

gouvernement a pris ses responsabilités face au déclin potentiel de notre système de santé. Je ne connais aucun autre gouvernement canadien qui ait injecté autant dans le système de santé en si peu de temps et dans un contexte budgétaire si difficile.

C'est vrai, Mme la Présidente, que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir nous n'avons pas trouvé la marge de manoeuvre. Nous avons trouvé un trou de 1 700 000 000 \$, mais en dépit de cette conjoncture extrêmement difficile le gouvernement a tenu à remplir non seulement un engagement électoral pour le plaisir de le faire, mais parce que c'était, avec le redressement de la situation économique, son engagement électoral le plus important, celui de travailler à redonner progressivement à la population des services de santé et des services sociaux de qualité.

Les décisions prises par le gouvernement touchant le redressement de la base budgétaire des centres hospitaliers modifie considérablement le portrait d'une situation à laquelle un peu tous s'étaient résignés, soit des déficits accumulés d'année en année, soit de laisser faire et de dire "à la va comme je te pousse", peu importe ce qui arrivera, même s'il doit arriver une détérioration de plus en plus grande.

Nous croyons - et les centres hospitaliers étaient d'accord avec nous - que le temps de la responsabilisation, à condition qu'on leur en donne les moyens, est arrivé et ceci, dans la perspective que désormais chaque année, le coût de système, c'est-à-dire le montant ou le pourcentage du budget global qui sera prévu dans les centres hospitaliers pour faire face à des obligations reliées au développement de la technologie ou au vieillissement de la population, fera maintenant partie du budget des hôpitaux; les hôpitaux réclamaient cela depuis un bon nombre d'années.

Une étude attentive de leur budget a permis d'évaluer sérieusement la situation des centres hospitaliers en déficit et de constater que la base budgétaire de la presque totalité n'était pas suffisante. C'est pour cela que nous avons donné un coup de barre, il fallait arrêter la hausse continue des déficits. D'autre part, une attitude passive de notre gouvernement n'aurait eu pour effet que de déresponsabiliser davantage les administrations hospitalières.

M. le Président, je ne prétends pas et je n'ai jamais prétendu - j'ai eu l'occasion de le dire à maintes reprises dans cette Chambre - que tout va bien dans le meilleur des mondes - j'imagine que l'Opposition aimerait l'entendre dire - mais des améliorations déjà notables peuvent être remarquées.

L'Association des hôpitaux du Québec nous faisait remarquer, et avec raison, que la situation est encore fragile. Peut-on

demander à un gouvernement qui a fait les efforts importants qu'il a faits cette année de corriger ce qu'on a laissé se détériorer pendant neuf ans? Je pense que cela n'était pas possible.

J'ai reçu plusieurs témoignages d'hôpitaux qui m'indiquaient qu'il y avait des progrès notables du côté des urgences. Cet été, par exemple, à la suite des mesures d'urgence que nous avons prises, nous avons laissé 1000 lits ouverts qui ont permis 69 000 jours d'hospitalisation dans la région de Montréal.

Il faudra encore quelque temps pour que sur le plan des urgences tout soit pleinement efficace. Plusieurs mesures sont encore à implanter dont l'ouverture de 100 lits de courte durée dans l'est de Montréal. Nous avons rendu public ce plan des urgences à la fin de mars dernier. On sait fort bien que pour ajouter 100 lits et les construire, cela ne peut pas se faire dans six mois. C'est dans ce sens que certaines des mesures avaient été étalées ou échelonnées sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans.

Nous avons procédé à l'ouverture d'unités de gériatrie ou à leur consolidation à des centres de jour. On me dit que, incessamment, les hôpitaux de jour prévus seront également ouverts et que déjà les centres de crise prévus pour les personnes psychiatisées ou en état de crise sont également ouverts. Les mesures que nous avons mises de l'avant pour les femmes itinérantes sont déjà en partie en application.

M. le Président, je veux également dire que des 125 lits que nous avions projeté de rouvrir et qui avaient été fermés d'une façon permanente par l'ancien gouvernement, 119 sont ouverts au moment où nous nous parlons. D'ailleurs, l'Association des médecins d'urgence... Les urgentologues, le député de Gouin nous a aussi entretenu de cela, si vous vous souvenez, il y a quelque temps pour dire qu'il n'y avait pas de progrès. Je peux vous dire, et le citer ici puisque j'ai l'article du journal, que le président sortant de l'Association des urgentologues du Québec, lors de leur congrès, il s'agit d'un article du 31 octobre 1986, M. Afilalo disait justement qu'il y avait nettement progrès, qu'il faudrait prendre au moins un an ou deux pour sentir l'influence complète pour que les mesures d'urgence que le gouvernement avait prévues puissent être efficaces.

(17 h 40)

Vous avez aussi le témoignage d'un autre urgentologue qui travaille à la Cité de la santé de Laval qui disait: "Le gouvernement a mis des sommes importantes et a démontré des efforts significatifs, et, normalement, les urgences devraient continuer de s'améliorer." Je ne dis pas que nous sommes sans problème aujourd'hui, j'aurais été téméraire. Et je ne l'ai jamais dit même au moment où j'ai dévoilé ce plan.

En plus de toutes ces mesures, le défi relevé par le gouvernement a finalement permis d'assainir la gestion du réseau hospitalier en rétablissant son équilibre budgétaire. Il reste certains cas problèmes. Le député de Gouin en a nommé deux. Mais nous savons que nous étions dans des situations particulières, et elles sont étudiées à leur mérite. L'Association des hôpitaux constate la fragilité et nous avertit: "Ne pensez pas que tout est terminé. Au contraire, il faut que, dès l'an prochain, vous continuiez au moins dans la même voie."

M. le Président, je répète en terminant qu'au cours des dernières années, l'État, aux prises avec de sérieuses difficultés financières... Et c'est la citation du président de l'Association des hôpitaux du Québec, et si je la répète, c'est que j'ai déjà eu l'occasion de la lire en Chambre, mais il semble qu'elle ne s'imprime pas facilement dans l'esprit de l'Opposition. Le président de l'Association des hôpitaux du Québec disait: "Au cours des dernières années, l'État a systématiquement sous-budgétisé les centres hospitaliers, c'est-à-dire que, chaque année, il a donné aux centres hospitaliers des ressources insuffisantes pour remplir adéquatement leurs missions. Il a refusé de prendre à temps les décisions qui s'imposaient. Cette année, dit le président de l'Association des hôpitaux du Québec, après quatre ans de sous-budgétisation chronique reconnue par tous les analystes financiers, le gouvernement a donc dû se résoudre à injecter rétroactivement des sommes importantes, et nous reconnaissons les efforts importants que le gouvernement libéral, le gouvernement actuel du Québec a fait pour améliorer la situation de la santé et des services sociaux au Québec."

J'étais fort intéressée, et d'ailleurs je dois dire que je concourais à son point de vue quand, en terminant, le député de Gouin a dit: Écoutez, la ministre serait mieux de reconnaître que - ce ne sont pas exactement ses termes - c'est un peu comme un baril sans fond, les demandes peuvent être illimitées, les besoins sont très grands et que l'argent est limité. C'est ce que je m'efforce de lui expliquer maintenant depuis un bon bout de temps, que le gouvernement, d'une part, dans l'allocation des ressources qui proviennent des taxes des contribuables doit établir des priorités. Pour l'année 1986-1987, il est clair, hors de tout doute, que la priorité qu'il a retenue, c'est la santé et les services sociaux, puisque c'est le seul ministère qui, non seulement n'a pas connu de compressions, mais a connu des augmentations. Également, moi-même, à titre de titulaire de la Santé et des Services sociaux, ma responsabilité est qu'à l'intérieur des ressources qui me sont allouées, je dois aussi établir des priorités. C'est évident que dans un domaine comme la santé et les

services sociaux, il est impossible à quelque gouvernement que ce soit de répondre à toutes les attentes. Mais nous ne pouvons échapper à la responsabilité qui est la nôtre de nous assurer que chaque sou qui est dépensé est dépensé le plus directement possible pour la population. Je pense qu'à cet égard l'Opposition pourrait difficilement nous adresser des reproches. Il ne faudrait pas non plus se mettre à faire des comparaisons avec les priorités que le gouvernement d'alors établissait. On se souviendra de la publicité, des communications, des entreprises qui ont hypothéqué les ressources du Québec. Qu'on pense à Asbestos, qu'on pense à Québecair. Mme la Présidente, je mets l'Opposition au défi de nous dire là où nous avons erré dans l'administration des fonds publics en 1986-1987. Nous avons respecté nos engagements. Je dois vous dire que c'est avec fierté, même si la tâche n'est pas toujours facile, que nous avons, dans la mesure de nos moyens, en respectant la volonté des citoyens et des citoyennes du Québec, établi comme priorité - et respecté cette priorité - l'amélioration des services de santé et des services sociaux du Québec.

**La Vice-Présidente:** Merci, Mme la ministre des Affaires sociales.

**Mme Vermette:** Mme la Présidente, question de règlement, s'il vous plaît.

**La Vice-Présidente:** Question de règlement, Mme la députée de Marie-Victorin.

**Mme Vermette:** Est-ce que je pourrais demander à Mme la ministre, compte tenu du temps, si elle a l'intention de rencontrer les personnes handicapées, comme elle l'avait dit au tout début de la période de questions.

**La Vice-Présidente:** Il va falloir que la ministre donne son consentement à cette question. Est-ce que vous êtes prête à répondre, Mme la ministre?

**Mme Lavoie-Roux:** Je ne trouve pas que c'est...

**M. Lefebvre:** Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Oui, M. le leader du gouvernement.

**M. Lefebvre:** Comme vous venez de le souligner, évidemment, il ne s'agit pas là d'une question de règlement. Si Mme la ministre n'a pas d'objection à répondre à la question de la députée, je n'ai pas d'objection. Quant au reste...

**La Vice-Présidente:** Mme la ministre, est-ce que vous êtes prête... est-ce que vous consentez à répondre à la question de la

députée de Marie-Victorin?

**Mme Lavoie-Roux:** Je n'ai pas d'objection, quoique je pense que c'est tout à fait en dehors du sujet qui nous préoccupe. Je peux tout simplement dire que je dois quitter immédiatement pour Trois-Rivières et que selon les informations qu'on m'a données tout à l'heure, il est prévu - et je pense que le regroupement qui était présent cet après-midi était d'accord - que nous fixions une rencontre à un autre moment. Je tiens à dire que dans le passé, en aucun moment je n'ai refusé les entrevues que des groupes de personnes handicapées m'ont demandées.

**La Vice-Présidente:** Merci, Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux. Maintenant je vais reconnaître le député de La Peltrie en lui mentionnant qu'il lui reste quatorze minutes. M. le député de La Peltrie.

#### M. Lawrence Cannon

**M. Camion:** Merci, Mme la Vice-Présidente. Aujourd'hui, nous sommes conviés effectivement à discuter d'une motion qui a été présentée par le député de Gouin, demandant à cette Assemblée "d'exiger du gouvernement que l'on respecte les promesses électorales du Parti libéral à l'égard de la santé et des services sociaux, que l'on obtienne la garantie formelle que cesseront immédiatement les coupures des services de santé et des services sociaux et que l'on exige du gouvernement le rétablissement sans délai des services coupés et l'amélioration de la qualité et de la quantité des mesures nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins de citoyens et de citoyennes du Québec."

Un paragraphe assez long, Mme la Vice-Présidente, et qui effectivement fait que je me pose quelques questions. Je me demande quelle est l'attitude de l'Opposition dans ce dossier? Voudrait-on faire croire que la situation au Québec est inchangée depuis dix ans? On voudrait faire oublier les années noires du régime péquiste, tous les éléments que nous avons connus à l'intérieur du système de santé et des services sociaux.

Vous savez, la population n'a pas été dupe lors des dernières élections. Elle a jugé l'ancien gouvernement, non pas sur ses belles paroles, non pas sur les beaux discours que l'on a entendus, elle a effectivement jugé ce gouvernement sur les gestes qu'il avait posés. Pour ma part, je suis convaincu que l'ensemble des députés ministériels se sentent parfaitement à l'aise avec les politiques et les engagements électoraux que nous avons pris lors de la dernière campagne; nous sommes d'autant plus à l'aise que nous avons livré la marchandise dans ce dossier, et très bien.

Mme la Présidente, il est important de

revoir l'historique du dossier, de repartir du point un pour que nous puissions ensemble faire l'analyse, l'évaluation et le diagnostic du dossier des soins de santé dans tout le Québec. Autrement dit, ce bilan d'hier à aujourd'hui est, quant à moi, extrêmement noir. C'est un bilan négatif.  
(17 h 50)

Tout à l'heure, Mme la ministre a indiqué que le gouvernement du Parti québécois, durant les dix dernières années, avait effectué des coupures budgétaires de l'ordre de 600 000 000 \$, ce qui constitue effectivement des pertes de postes; ce qui constitue aussi des pertes de lits permanentes. On sait que dans la région de Montréal il y a eu 1600 pertes de lits permanentes et, si ce n'est pas la vérité, on n'a qu'à se référer à un article paru dans La Presse du 11 octobre 1983, sous la plume de Mme Lysiane Gagnon, et je cite. En parlant des restrictions et des compressions, elle a dit: "Ces restrictions affectent directement les citoyens dans leur chair. Congestion aux portes de salles d'urgence, grands malades en attente sur civière, listes d'attente interminables faute de lits dans les hôpitaux, vieillards non autonomes privés de soins, malades psychiatriques renvoyés chez eux. Le gouvernement, toutefois, est moins pressé de se mettre lui-même au régime. Le budget de l'administration augmente pendant qu'on coupe les services directs au public."

C'est en date du 11 octobre 1983. Ce n'est tout de même pas nous qui étions au pouvoir. Et je continue: "J'ai plutôt l'impression, disait-elle, que cette minorité d'hypocondriaques..." À ce moment-là, on se souvient que le gouvernement ne pouvait pas faire de trouble, le gouvernement avait absolument le monopole de la vérité dans tout ce domaine. Ce n'était pas la faute du gouvernement si on coupait, c'était la faute des malades, des médecins trop gourmands, on s'en souviendra, parce que le PQ ne pouvait pas faire de mal. Le PQ ne pouvait jamais faire de mal, c'était toujours la faute des autres. Et je continue: "...dans un système où les politiciens et les gestionnaires du Trésor public ont décidé que le gros des coupures se ferait dans les services de santé plutôt qu'ailleurs, pour la simple raison qu'il est plus facile, plus expéditif de réduire le budget de l'État en sabrant à grands coups dans un secteur où il circule beaucoup d'argent que de couper ici et là, avec plus de discernement, dans de multiples secteurs de moindre dimension".

En terminant son article, Mme Gagnon avait indiqué: "Le Québec n'a plus d'argent, alors qu'il coupe ailleurs, dans la voirie, dans le gras de l'administration publique, dans la publicité et dans toutes ses aventures ruineuses de style Québécois où tant de millions furent engloutis." C'est cela le bilan du Parti québécois pendant ses dix années au

pouvoir. La population se rappelle ces coupures dans les salles d'urgence, ces listes d'attente interminables pour que les gens puissent entrer à l'hôpital. Les gens se rappellent le déficit de 264 000 000 \$ dans les hôpitaux. Ils se rappellent ce modèle improvisé de gestion. Alors, que se passait-il? Vous savez ce qui se passait. Dans les comtés où il y avait des ministres très importants, on était en mesure de distribuer des sommes d'argent. Dans le comté de Lévis, 12 000 000 \$ pour un centre hospitalier et un autre million à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Dans le comté du député de Joliette, une somme d'environ 28 000 000 \$. Alors qu'il était lui-même ministre des Affaires sociales, il y a eu 28 000 000 \$ qui ont été garrochés là.

À l'époque de la campagne électorale en 1980, vous vous rappellerez le slogan: Il faut rester forts. Tout le monde se rappelle ce slogan. Il faut rester forts, disions-nous. Le Parti québécois a dit: On va régler le problème dans les salles d'urgence. Quatre ans plus tard, il n'y a absolument rien qui a été fait sauf que dans les autres comtés où il y avait des ministres d'importance, on avait évidemment octroyé des budgets pour qu'on puisse faire des hôpitaux, pour qu'on puisse organiser tout le système de santé. En 1985, lorsque le ministre, aujourd'hui l'actuel leader de l'Opposition, a présenté son plan, parce qu'il a présenté un plan, c'est 6 500 000 \$ qu'on a investis là-dedans. Il y a une différence entre les 28 000 000 \$ de tantôt et les 13 000 000 \$. C'est 6 500 000 \$. C'est cela. Probablement qu'à ce moment-là, le leader de l'Opposition d'aujourd'hui, mais à l'époque, le ministre, manquait un peu de muscle politique. La volonté politique de régler un problème n'était pas là. La volonté politique de venir au secours des Québécois qui avaient besoin de cette aide n'était pas là.

On avait dit dans ce temps-là: Il faut rester forts. On a fait ce slogan sur le dos de ces gens-là. On l'a mis sur le dos de la population. On n'a pas réglé le problème. Et alors, est venue la campagne électorale. Oui, on a dénoncé cette situation, et je suis heureux d'avoir fait partie de cette équipe qui a dénoncé cette situation. C'était une situation intolérable, on l'a dit souvent. Qu'on ne vienne pas nous dire ici, aujourd'hui, que ce n'était pas une chose qu'on devait cacher, que ce n'était pas une chose importante. Au contraire, c'était une chose majeure pour les Québécois et les Québécoises. Il fallait régler ce problème. Le PQ, qu'a-t-il fait? Il nous a laissé un double héritage. Double héritage dans le système des soins de santé où il y a eu une baisse continue de ces soins, et, l'autre héritage, c'est le fardeau fiscal d'endettement, le fardeau du déficit de 1 700 000 000 \$ de plus que ce que nous avait laissé entendre le

budget Duhaime, 1 700 000 000 \$ qui n'avaient pas été prévus. Mais je me demande si cela n'avait pas été prévu de l'autre côté? Cela n'est pas sorti dans les chiffres...

On a été convié à faire quoi? Premièrement, à régler un problème dans les salles d'urgence. La ministre l'a indiqué tout à l'heure: Oui, on a réglé ce problème. Deuxièmement, il fallait procéder à l'assainissement des finances, réduire le déficit. On l'a fait, on a coupé des dépenses pour pouvoir se donner les marges de manoeuvre nécessaires pour répondre à cela? C'est ce qu'on a fait. Cela, c'est de la performance!

**Une voix:** Bravo!

**M. Cannon:** Quand on regarde, par exemple, les mesures qui ont été mises de l'avant par notre gouvernement pour améliorer les services de santé, la ministre l'a indiqué tout à l'heure: 133 000 000 \$ pour hausser les budgets des hôpitaux, 264 000 000 \$ pour la prise en charge par le gouvernement du déficit accumulé dans les hôpitaux, 150 000 000 \$ en trois ans pour désengorger les salles d'urgence. Il n'y avait pas de problème à l'époque. Le chef de l'Opposition actuel, l'ancien ministre disait: J'ai fait ma "job", j'ai coupé 469 000 000 \$. Cela faisait bien son affaire de couper. Durant ce temps, il y avait des gens qui souffraient, il y avait des hommes et des femmes dont les parents étaient à l'hôpital et qui souffraient. On a réglé le problème. On a versé 150 000 000 \$ pour le régler. Pour l'alourdissement des clientèles dans les centres d'accueil, 13 000 000 \$; 11 000 000 \$ pour augmenter les indemnités journalières versées aux familles d'accueil; 4 200 000 \$ pour augmenter le budget d'aide matérielle offerte aux personnes handicapées. Cela, ce sont des performances. Ce sont des performances très rentables en comparaison des performances de l'ancien gouvernement: dépenser des millions de dollars dans Quebecair, dépenser de l'argent pour installer une ferme expérimentale à Montréal. Aujourd'hui, on nous a accusés parce qu'on voulait retirer ce projet de loi. On n'a pas compris les priorités.

En tout cas, nous, de ce côté-ci de la Chambre, on les a comprises, les priorités. Au Québec, pour que l'on puisse avoir véritablement un progrès social, il est essentiel de prendre soin de notre monde. Je pense qu'à ce jour, on a fait la démonstration que l'on a pris soin de notre monde et je pense qu'à ce jour, on a livré la marchandise. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le député de La Peltrie. M. le député de Lévis, il

reste seulement deux minutes. Est-ce que vous voulez...

**M. Garon:** Mme la Présidente, comme...

**M. Lefebvre:** Mme la Présidente, question de règlement.

**La Vice-Présidente:** Question de règlement, M. le...

**M. Lefebvre:** Il a été bien établi tout à l'heure que le temps réservé à l'Opposition était expiré.

**M. Garon:** Mme la Présidente...

**La Vice-Présidente:** Est-ce que c'est sur une question de règlement?

**M. Garon:** ...je demande l'ajournement du débat.

**La Vice-Présidente:** Nous allons ajourner le débat à mercredi prochain, 26 novembre. Nous allons également ajourner nos travaux jusqu'à demain, 14 heures.

(Fin de la séance à 17 h 59)